

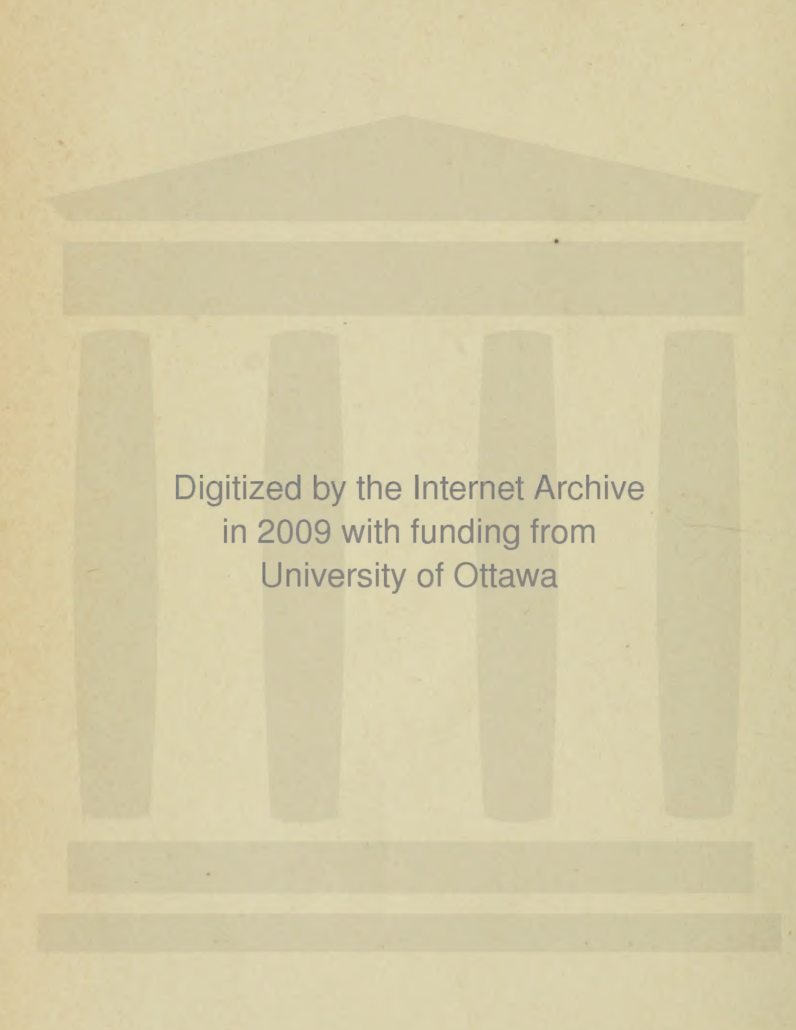




La Politique Coloniale

sous

Louis XV et Louis XVI



La Politique Coloniale

sous

Louis XV et Louis XVI

Extrait de la *Revue Coloniale.*
Publication du Ministère des Colonies.

Lucien SCHÖNE
Lauréat de l'Institut

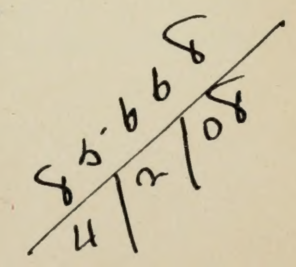
La Politique Coloniale sous Louis XV et Louis XVI

> Un grand nombre de ministres médiocres ont paru suffire à l'administration du royaume ; ils étaient simplement supportés par sa fortune. NECKER.

MÉMOIRE COURONNÉ
PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
(Prix Bordin 1905).

PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
RUE JACOB, 17
Librairie Maritime et Coloniale

1907



Académie des Sciences morales et politiques

RAPPORT

sur le

Concours pour le prix Bordin

(HISTOIRE)

à décerner en 1905

La question des rapports de la politique coloniale et de la politique européenne de la France depuis la paix d'Utrecht jusqu'en 1789 que, sur la proposition de sa section d'histoire, l'Académie avait déjà deux fois mise au concours, pour 1899 et pour 1902, a été par elle inscrite une fois encore sur la liste des prix qu'elle aurait à décerner cette année, dans l'espoir de la voir traitée enfin, avec la précision et la sobriété requises, par quelqu'un qui, s'en tenant strictement aux termes du problème, sût résister à la double tentation de suivre à travers le XVIIIe siècle l'évolution générale de notre politique et les vicissitudes de notre activité coloniale dans les deux mondes.

Cet espoir, sans être complètement réalisé, l'a été du moins dans des proportions assez notables par l'un des concurrents qui nous ont soumis leur travaux, pour que, à défaut du prix nous puissions vous demander pour lui une récompense considérable.

Doué d'un sens historique très fin et d'un esprit très ouvert, il examine de très près, avec une documentation fort complète, empruntée en partie à l'étranger, les opinions reçues et les formules courantes ; pose dès le début la proposition que la politique coloniale a existé à peine en France au XVIIIe siècle ; démontre

sans peine, par l'examen des correspondances diplomatiques, des mémoires, des opuscules semi-officiels, des pamphlets, que l'indifférence pour nos établissement d'outre mer a été le fait de l'opinion publique plus encore que du Gouvernement ; et réduit à leur juste valeur les plaintes exagérées du patriotisme contemporain sur la perte d'un domaine colonial, immense il est vrai, mais fort peu solide et d'une valeur immédiate médiocre.

Son travail, qui comprend 353 pages petit in-4° sous la devise : « *Un grand nombre de ministres médiocres ont paru suffire à l'administration du Royaume ; ils étaient simplement supportés par sa fortune* (NECKER) », commence par trois chapitres préliminaires, sur la valeur exacte des colonies françaises au XVIIIe siècle, sur le dédain dont elles étaient en général l'objet, et sur leurs relations avec la marine et le commerce ; puis il passe à l'histoire des rapports entre la France et l'Angleterre, et explique par l'antagonisme de leurs intérêts l'animosité croissante entre les deux peuples, que n'empêche pas l'entente entre Fleury et Walpole ; expose plus loin les visées de plus en plus ambitieuses de la mégalomanie anglaise, et arrive ainsi à la double crise des guerres de 1744 et de 1756. Je renonce à analyser les chapitres subséquents relatifs au traité d'Aix-la-Chapelle, à l'alliance autrichienne, à la paix de Paris, à la guerre d'indépendance d'Amérique, et me contente d'y signaler, à côté de lacunes en partie du moins volontaires, nombre de vues originales et intéressantes, qui auraient gagné cependant à être plus méthodiquement exposées.

Conclusion, votre section d'histoire vous propose d'attribuer, sur le prix Bordin, une récompense de 2,000 francs au mémoire n° 1.

Le Rapporteur,

Auguste HIMLY.

(Extrait du rapport, séance du 11 novembre 1905.)

La Politique Coloniale

sous

Louis XV et Louis XVI

On pourrait émettre dès le début cette proposition : que la politique coloniale n'existe pas en France au XVIIIe siècle ; et le mémoire serait aussitôt terminé. Les arguments ne feraient pas défaut pour soutenir le paradoxe si l'on s'en tenait au sens propre des mots. En réalité, les différents ministères suivirent une politique au jour le jour, conduite par les événements plus que par leurs décisions ; et dans les rapports avec la politique européenne, les colonies servirent de monnaie d'appoint pour régler les litiges continentaux et quelquefois pour rétribuer des services.

De récentes publications historiques et la pénétration à travers les Archives ont déplacé certaines responsabilités, ou les ont disséminées sur un plus grand nombre de têtes ; cependant aucun point marquant de l'histoire nationale n'est modifié par ces réhabilitations, par ces questions individuelles qui intéressent plus particulièrement les érudits.

Il est néanmoins certain que nos écrivains du XIXe siècle, ceux dont les jugements sont le plus répandus dans la masse, ont accablé outre mesure le gouvernement de Louis XV pour le charger de toutes les fautes de la monarchie et justifier ainsi plus amplement le mouvement et les excès de la Révolution française. Nous aurons à

réagir contre cette partialité, comme aussi contre le patriotisme aveugle qui prête aux colonies une toute autre valeur que celle qu'elles possédaient, en réalité, à cette époque.

Il conviendra de présenter quelques observations pour replacer la géographie de l'Amérique septentrionale dans l'état vague où elle se trouvait au début du XVIII[e] siècle, avec les lacunes et les erreurs d'une cartographie encore incomplète. Son territoire renfermait précisément les plus vastes colonies de la France et de l'Angleterre. Ainsi, le doute ou l'ignorance des négociateurs ont laissé sans termes définis, sans articles précis des conventions qui devenaient ensuite une arme terrible, à double tranchant, entre les mains de la nation la plus forte et la plus ambitieuse.

Un point qui apparaît comme important pour procéder à une saine critique, c'est l'établissement de la valeur exacte de nos possessions, celle que leur accordaient le commerce, l'opinion et les hommes de gouvernement. De nos jours, les spécialistes coloniaux ne connaissent plus que l'apologie et ne se reportent aucunement à l'état d'esprit, à la mentalité des hommes de jadis, dont les préoccupations se dirigeaient vers d'autres objets.

C'est ainsi que dans sa réponse aux ouvertures de l'Angleterre (août 1755) Frédéric II exprimait le regret de voir la paix de l'Europe en péril « pour des démêlés si légers, portant sur des possessions lointaines et presque incultes, et *dont le jeu ne valait pas la chandelle* ».

On pourrait dénommer ce sentiment : *le dédain des colonies*, et nous exposerons par des exemples qu'il était presque universellement répandu dans notre pays, sauf peut-être aux dernières années de la monarchie. Par un sentiment inverse, les Français sont aujourd'hui, à cet égard, dans un état de patriotisme surexcité qui préfère être trompé, ou se tromper soi-même, plutôt que d'entendre certaines vérités défavorables. Plus nous nous éloignerons de cette époque et des idées alors régnantes, plus l'abandon des territoires d'outre-mer

prendra d'importance si l'on continue à les comparer avec leur état actuel accru des progrès de chaque jour.

Au fond, il s'agit surtout d'une politique d'intérêts débattue presque exclusivement entre la France et l'Angleterre pendant toute la durée du XVIII[e] siècle, en addition ou comme corollaire à la prépondérance maritime. La question commerciale prime parfois les autres considérations, au moins chez nos adversaires ; il convient donc de l'étudier et de montrer comment la haine séculaire des deux nations, qui paraissait endormie, s'est réveillée et excitée après le rejet du traité d'Utrecht, sous la pression des intérêts, des jalousies et des querelles locales. Cette animosité était réciproque, mais fort atténuée en France par la courtoisie, par l'adoucissement général des mœurs, par un respect constant du droit international, ou par un aimable scepticisme.

Une erreur économique d'une grande portée, qui atteignait les esprits les plus sagaces des deux côtés du détroit, a toujours fait considérer comme prochaine la ruine de l'Angleterre (l'ogre qui dévorait nos colonies) sous la charge de ses emprunts accumulés. Il semblait qu'il n'y eût qu'à attendre l'épuisement fatal des ressources, à gagner du temps pour voir s'accuser le dénouement inévitable. C'est un élément du problème politique qu'il ne faut pas négliger, quoique l'expérience et les événements l'aient fait disparaître sans autre démonstration ; cet élément erroné explique partiellement l'indifférence et la longanimité du gouvernement français, qui apparaissent parfois comme inexplicables.

L'expérience, ce furent les événements de l'indépendance américaine qui la fournirent. Partout, et sans contradiction, on regardait comme un dommage immense, irréparable, la perte du continent d'Amérique pour l'Angleterre, perte aggravée par des dettes dont le total avec les intérêts semblaient s'additionner en des chiffres fantastiques. Quelques années suffirent à détruire ces prévisions si fermement assurées, même chez la plupart des patriotes anglais.

La Grande-Bretagne eut mieux fait de consentir plus tôt à l'indépendance, mais, malgré cette faute, son commerce et sa puissance ne subirent aucun arrêt, ils prirent même un nouvel essor, tandis que la déception fut grande en France, où l'on s'était leurré avec la perspective d'un vaste débouché américain et d'un appui généreux pour nos vieilles colonies.

L'examen des traités et de la correspondance diplomatique, l'étude des *Mémoires* laissés par les hommes mêlés aux délibérations préliminaires, révèle encore la médiocre place accordée aux établissements d'outre-mer ; les autres puissances contractantes se défendaient de prendre intérêt à ces objets perpétuels de discorde et de contestations. Quelques vagues formules suffisent à leur endroit, prêtes à s'interpréter de façons diverses.

Il semble (et le cas est certain pour le traité d'Aix-la-Chapelle) que les négociateurs s'entendent afin d'éviter ou de détourner les discussions que les contrées exotiques pourraient faire naître parmi eux ; ils préfèrent en estomper les revendications dans la brume des choses futures.

Il paraît prudent de s'abstenir d'hypothèses sur ce qui se serait produit si le gouvernement, si les négociateurs avaient agi différemment, ou si les destins nous avaient été plus propices ; le résultat d'une pareille recherche serait de peu d'utilité et l'on pourrait nous accuser, avec raison, de prétendre à corriger l'histoire de France.

L'Espagne n'a pas encore été nommée, l'Espagne dont l'alliance fut activement recherchée durant le siècle et jusque par l'Assemblée nationale dans les termes les plus flatteurs. Mais cette assistance mutuelle, qui aurait dû protéger les colonies des deux nations, se restreignit au profit de la France, au bénéfice de la force morale dont jouissait encore la vieille renommée castillane. En dehors de son poids dans l'équilibre européen, et de sa voix encore écoutée dans les chancelleries, l'Espagne n'était plus sur le terrain qu'une

alliée défiante, jalouse, incommode (1), toujours prête à se dérober au moment décisif. Sa faiblesse s'accentuait chaque année, et, durant la seconde moitié du siècle, elle n'est plus dissimulable ; nos ennemis communs, les Anglais, ne l'ignoraient pas :

« Nous n'avons pas à nous préoccuper des Espagnols (disaient-ils en 1758), car tout fait conjecturer que leur neutralité provient de la connaissance qu'ils ont de leur faiblesse (2). »

On voit que nous avons recherché le sentiment de nos adversaires et consulté leurs historiens (3), autant pour essayer d'atteindre à l'impartialité que pour recueillir des impressions différentes de celles qu'ont laissées parmi nous l'éducation, la tradition et l'atavisme, impressions dont il est si malaisé de s'affranchir. C'est dire que les citations abondent dans certains chapitres ; elles étaient nécessaires pour replacer les hommes et les choses dans leur milieu, pour tenter de ressaisir l'état de l'opinion, pour justifier certaines appréciations d'apparence hardie, enfin pour approcher au plus près de la vérité. Quelques lignes de conclusion résument, en terminant, l'enseignement qui ressort de cette étude.

(1) Expression du maréchal de Villars.

(2) *London Evening Post*, numéro du 14 février 1758.

(3) L'un d'eux, *Théodore Roosevelt*, est devenu président des États-Unis.

CHAPITRE PREMIER

VALEUR EXACTE DES COLONIES FRANÇAISES AU XVIII[e] SIÈCLE

C'est à tort que les Manuels d'histoire croient faire honneur à Colbert de l'établissement de la Louisiane, car c'est bien nettement contre son agrément et malgré ses ordres que les colons du Canada, soutenus ou stimulés par le gouverneur Frontenac, agrandirent leur champ d'action jusque dans la vallée du Mississipi. Le comte de Frontenac, qui avait entretenu le ministre de ces projets d'extension, recevait cette réponse, exempte d'ambiguïté : « Sa Majesté estime bien plus convenable au bien de son service de faire défricher et bien habiter les endroits les plus fertiles, à resserrer les habitants, à les assembler et à en composer des villes et villages que non pas de pousser au loin des découvertes au dedans des terres de pays si éloignés qu'ils ne pourront jamais être possédés par des Français (1). »

Quelques années après cet avis, Colbert refusait à Joliet, le bourgeois de Québec qui, le premier, avait pénétré jusqu'au Mississipi, la permission de s'établir avec vingt hommes dans le pays des Illinois. et adressait à l'intendant l'exhortation suivante : « Il faut multiplier les habitants du Canada avant que de penser à d'autres terres,

(1) *Lettre 17 mai 1674.*

et c'est ce que vous devez avoir pour maxime à l'égard des nouvelles découvertes qui sont faites (1). »

Le point vital pour une colonie, le débouché vers la mer, resta dissimulé jusqu'en 1699 ; c'est alors seulement que d'Iberville parvint à pénétrer dans l'embouchure du Mississipi. Les cartes manuscrites conservées au *Dépôt de la Marine*, sous les rubriques de 1699 et de 1701 (cette dernière donnée par d'Iberville), ne sont encore que des ébauches : on y voit une sorte de grand lac ou mer supposée d'où s'écoule une rivière dénommée *La Marne* (c'est la *rivière Rouge)* (2).

Aucun poste ne fut occupé avant les dates précitées, sinon du côté des Illinois, où quelques Canadiens avaient suivi Cavelier de la Salle. La possession restait nominale ; la Louisiane ne comptait pas pour le gouvernement de Louis XIV, car le *Règlement sur les attributions du secrétaire d'Etat de la Marine*, rédigé en 1699, énumère minutieusement les colonies qui relèvent de ce département sans mentionner encore la Louisiane.

Il restait donc, au début du XVIII[e] siècle, de grandes lacunes dans la cartographie de l'Amérique septentrionale, dont on ne connaissait bien que les côtes ; la presqu'île de Californie était encore représentée par une île ; d'énormes erreurs de longitude déformaient complètement la figure du continent. Le Père Laval, qui avait déterminé, en 1720, le méridien de l'île Dauphine (jusqu'alors unique établissement en Louisiane), trouvait une différence de 10°55' avec les cartes du géographe Delisle. Ce n'est qu'en 1731 que la longitude exacte fut fixée par un *Rapport de Cassini* à l'Académie des sciences : « Il résulte d'observations nouvelles que la différence est encore plus grande pour la longitude réelle, elle est de 1°56' avec

(1) *Lettre à Duchesneau*, 28 avril 1677.

(2) *Bibliothèque du Dépôt de la Marine* C 4040, n[os] 2, 3, 4.

celle de M. Delisle, et de 12°51 avec celle du Père Laval », c'est-à dire plus de 300 lieues marines (1).

L'ouest et le nord-ouest de la Louisiane constituaient une vaste région encore inexplorée lors de la cession par la France à l'Espagne (1763), et la source du Mississipi, quoique invoquée comme point de démarcation dans les conventions avec l'Angleterre, devait rester longtemps inconnue (2).

Sur la carte dressée pour M. de Pontchartrain par le géographe Franquelin, celui-ci expose dans un cartouche « que les limites des pays que possèdent les nations d'Europe ne sont pas indiquées, parce qu'elles n'ont pas encore été réglées » (3). Elles ne l'ont jamais été ; l'issue de la lutte, en plaçant toute l'Amérique septentrionale entre les mains des Anglais, mit fin aux contestations.

La question n'intéressait pas que les cartographes, mais encore la destinée de nos colonies, qui ne possédaient aucunes limites naturelles, et auxquelles les déplacements incessants des indigènes ne permettaient pas d'assigner des frontières politiques.

Les premiers occupants s'étaient bornés à prendre possession en plantant des pieux au nom de leur souverain, et les gouvernements ne firent aucune tentative pour fixer pacifiquement les bornes de leurs territoires et pour sortir de l'indécision. Les négociateurs ne prétendaient pas à la précision dans ces matières qu'ils ignoraient. Lors de la convention signée à Copenhague, entre la France et le Danemark, pour la cession de Sainte-Croix, le nom de l'île est simplement suivi de cette vague détermination géographique : « *située en Amérique* » (4).

(1) Séance du 9 mai 1731, *Mém. de l'Académie des Sciences*, page 63. Le rapport conclut à une différence de longitude avec Paris de 92° 16′. — Depuis la longitude a été rectifiée à 92° 27′ 27″.

(2) « La ligne frontière est supposée passer par la source inconnue du Mississipi. » *The late War*, London, 1770.

(3) Dépôt de la Marine, C 4044.

(4) 15 juin 1733, *Recueil De Clercq*, supplément.

Le duc de Broglie, rempli d'indulgence pour les diplomates, excuse là-dessus les plénipotentiaires réunis à Aix-la-Chapelle, qui laissèrent subsister les querelles de cette nature et n'eurent garde de se montrer plus explicites que leurs devanciers : « On ne voit pas trop, d'ailleurs, quelle eût été leur compétence pour trancher à de telles distances du lieu du conflit des questions auxquelles ils n'avaient probablement jamais songé de leur vie, et le temps manquait pour une étude prolongée (1). »

Au sujet des Antilles, on ne put jamais s'entendre sur les *Isles qualifiées neutres*, c'est-à-dire réservées aux naturels Caraïbes ; c'étaient tantôt Saint-Vincent et la Dominique, tantôt Tabago et Sainte-Lucie ou d'autres îles voisines. Leur nombre croissait ou diminuait suivant le cas, mais personne ne proposa jamais d'examiner les compétitions sur place et de résoudre un problème qui se représentait lors de la signature des instruments de paix.

Dans le langage du temps, quand on dit absolument : les *Colonies*, les *Isles*, ce sont nos Antilles dont on entend parler. Les *Indes orientales* comprennent sous leur dénomination : le *Japon*, la *Chine*, l'*archipel de la Sonde*, les *Moluques*, *Célèbes*, les *Philippines*, qui ne sont point encore rattachées par un lien fictif au continent australien.

Nous aurons à examiner plus loin le litige topographique qui s'éleva entre la France et l'Angleterre à propos de l'Acadie. Il n'était pas clair, et chacun des adversaires accusait l'autre de mauvaise foi ; l'affaire ne serait pas plus facile à juger de nos jours, nous joindrons donc l'aide d'une *carte rédigée avec les prétentions des Anglais*. Une contestation semblable s'était présentée entre l'Espagne et la Grande-Bretagne. Geraldino, agent de la Cour de Madrid à Londres, avait délivré un *Mémoire* réclamant aux limites de la Caroline et de la Géorgie, la partie de ces colonies contiguë à la Flo-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 sept. 1894, *Le Traité de 1756*.

ride (1737). La demande était formulée en termes si violents que les Anglais craignirent une attaque contre la Géorgie, mais le ministère, avec une décision qui faisait une partie de sa force, envoya un bataillon de troupes occuper les lieux sans délai, et le litige fut réglé par l'*uti possidetis* (1).

Un des éléments de l'hostilité qu'accusèrent entre elles les colonies du Nord-Amérique, et non des moindres, est l'ardeur religieuse qui les animait et les entraînait chacune dans un esprit opposé. La Nouvelle-France n'avait jamais été considérée (hormis par le seul Colbert) comme une colonie de commerce ou de produit pour la métropole ; les pièces officielles en témoignent nettement : voici la rédaction de Richelieu pour la concession de la Compagnie dite *des Cent Associés* :

« Le roy continuant le désir... de faire rechercher et découvrir ès terres et contrées de la Nouvelle-France quelque habitation capable pour y établir colonie, afin d'essayer d'amener les peuples qui y habitent à la connaissance du vrai Dieu, les faire policer et instruire à la foy et religion catholique, apostolique et romaine... » (2).

Et lorsqu'en 1645 la Compagnie ruinée rétrocéda ses droits, elle ne manqua pas d'observer qu' « *elle n'avait eu d'autre motif que l'avancement de la gloire de Dieu et l'honneur de cette Couronne en la conversion des sauvages* » (3).

La métropole était d'ailleurs parfaitement trompée par les rapports qui lui parvenaient. Quand le Père récollet Georges avait été député par les habitants, il était porteur d'une *Requête au roi* remplie d'exagération et de fausses données, quoique signée de tous les notables et officiers en charge : ils affirmaient « que leurs

(1) *Lettre du duc de Newcastle à Keene*, ambassadeur à Madrid, du 13 sept. 1737, et *Mém. de R. Walpole*, I, 561.

(2) *Articles accordés par le Roy*, 29 avril 1627.

(3) *Contrat du 14 janvier 1645.*

voyages et déplacements leur ont donné la connaissance de plus de 300,000 âmes désireuses de labourage et faciles d'attirer à la connaissance de Dieu, n'étant liées à aucun culte ».

Quoique le zèle religieux perdît une partie de sa puissance au XVIIIe siècle, il laissa une empreinte permanente sur les mœurs, la société et la politique de la colonie ; il était encore violent par contraste avec les idées régnantes dans les établissements voisins ; Pontchartrain écrit à l'ambassadeur à Madrid, le 23 septembre 1700 (en réponse aux prétentions émises par l'Espagne sur la vallée du Mississipi) : « Sa Majesté ne se résoudra pas à abandonner la Louisiane, d'autant plus qu'elle est bien assurée que les Anglais ne tarderaient pas de s'y mettre, ce qu'elle a encore plus d'intérêt à empêcher *pour la gloire de Dieu que pour les avantages qui en peuvent revenir à ses sujets*. Sa piété l'a engagée à répandre un grand nombre de missionnaires jésuites et de prêtres séculiers dans ces vastes pays, avec de grandes dépenses, et *le plus grand avantage qu'elle espère en tirer est celui de la conversion de ces peuples* (1). »

L'apostolat catholique que revendiquait Louis XIV ne trouva pas matière à s'exercer, « *les peuples* » à convertir se réduisaient à un nombre infime d'individus. On peut en croire les missionnaires eux-mêmes : « Notre vie, disent-ils, se passe à parcourir le pays pour atteindre un pauvre sauvage qui nous fuit... Il n'y a que trois villages, en comptant le nôtre, dont l'un est à plus de 100 lieues d'ici. Nous avons marché douze jours sans rencontrer une seule âme (2). »

La France possédait à ce moment un empire colonial déjà hors de proportion avec ses ressources maritimes, et plus encore avec les lentes facultés d'émigration de son peuple ; mais on retrouve dès le début la préoccupation constante de la rivalité anglaise. On écrit de

(1) *Lettre au duc d'Harcourt*, 23 sept. 1700, *Collection Margry*.

(2) *Lettre du P. Marest, de la Cie de Jésus*, 9 novembre 1712, dans les *Lettres édifiantes des Missions étrangères*, I, 716.

Versailles au célèbre Ducasse, qui s'était enquis de l'expédition envoyée à la recherche des bouches du Mississipi : « Le roi n'a point en vue, jusqu'à présent, de former un établissement sur le Mississipi, mais seulement d'y faire une découverte exacte et d'empêcher les Anglais de s'y placer (1). »

Ainsi on formait l'espoir de contenir l'expansion anglo-américaine par l'occupation de quelques points choisis, car avec qui aurait-on pu songer à coloniser cet immense territoire dépourvu de peuple indigène, quand le Canada, avec 12,000 habitants, accumulés à grand'peine en l'espace d'un siècle, ne parvenait plus à recruter aucun émigrant?

Les Canadiens venaient d'être appelés à seconder les troupes régulières (500 hommes) dans la défense de leur capitale (2) : c'est à partir de ce moment que la colonie prend le caractère militaire. Ses habitants, déjà quelque peu soldats, n'ont plus aucune considération pour leurs voisins anglais et hollandais, cultivateurs ou marchands habiles. Un grand nombre de ces miliciens perdirent dès lors le goût du labeur quotidien, délaissèrent leurs travaux et contractèrent l'habitude de vivre hors du foyer.

La meilleure et presque l'unique source du recrutement de la population provint, dorénavant, des *Trente-six mois* (3); il serait arrivé au Canada, dans le cours du XVIIIe siècle, un total de 4,300 immigrants (4), mais ce chiffre minime est encore discutable quant aux départs des ports de la métropole, car s'il est impossible d'estimer le nombre des Acadiens, des citoyens de Louisbourg ou de Terre-Neuve qui renforcèrent la population canadienne en fuyant la

(1) *Collection Margry*, IV, 295, 297. Réponse du ministre, 8 avril 1699.

(2) Voir la *Carte du Siège de Québec par les Anglois qui s'en allèrent après avoir esté bien battus*. Ms. par M. de Villeneuve, ingénieur du roi. *Archives Affaires étrangères*, Dépôt des Cartes 8674.

(3) On donnait ce nom à des engagés recrutés dans nos provinces de l'Ouest.

(4) Rameau de Saint-Père, *France aux colonies*, p. 105. *Une Colonie féodale*, I, 280.

domination anglaise, il n'est pas moins difficile de calculer les retours qui s'accomplirent vers la France durant soixante années, retours devenus moins malaisés qu'au temps de Louis XIV.

Tous les témoignages s'accordent pour attester la grande pauvreté des colons, dont l'état se releva vers le milieu du siècle, sans dépasser, pour les plus riches, une médiocre aisance. Il est nécessaire de constater ce fait pénible parce qu'il est l'une des causes majeures de la stagnation agricole et commerciale dans laquelle resta la colonie, ainsi que de la non-utilisation de ses ressources naturelles.

On lit, dans les *Lettres du Père T...*, sous les dates 28 octobre 1720 et 11 mars 1721 : « On ne voit point, en ce pays, de personnes riches et c'est bien dommage. On chasse beaucoup ; quantité de gentilshommes n'ont guère que cette ressource pour vivre à leur aise. Les habitants sont assez pauvres et seraient réduits à la dernière indigence si le commerce avec les sauvages, leurs voisins, ne les soutenait pas un peu (1). »

Un *Mémoire* rédigé à Québec, en 1736, par le gouverneur, M. de Beauharnais, renferme ce passage : « Tous les gentilshommes et les enfants d'officiers désirent entrer au service ; la plupart sont pauvres... et cherchent une petite ressource dans la solde du roi. Peut-être conviendrait-il d'en faire repasser quelques-uns en France (2). »

« Les colons, dit un de leurs compatriotes, vivaient assez largement sur leurs fermes, mais pauvres et sans industrie. Même quand la population fut nombreuse, elle produisait si peu au delà de ses besoins que la moindre surcharge de troupes amenait la rareté des subsistances (3). »

(1) *Recueil de lettres du Père T...* publié à Limoges, 1858.
(2) *Collection de Mémoires et documents des Archives.* Québec, 1840.
(3) *La France aux colonies*, p. 105.

Il est bien vrai que l'Etat devait transporter des vivres pour assurer la nourriture des troupes et le ravitaillement des habitants, de sorte que l'amélioration qui se produisait peu à peu dans la colonie était due surtout au progrès des sommes que le Trésor versait chaque année et qui rétablissaient la balance du commerce, car il n'y eut jamais qu'une exportation insuffisante pour compenser les envois d'Europe.

L'exportation des grains et des pois avait commencé vers 1730, mais presque uniquement à destination des Antilles. « Il sort, dans les bonnes années, 80,000 minots de blé en farine et biscuits. Il en sortira peu en 1737, la récolte ayant été mauvaise », dit le *Mémoire rédigé par M. de Beauharnais* pour le ministre de la Marine. Au prix moyen de 2 livres 10 sous, ces envois représentaient donc 200,000 livres. Ce n'est que peu d'années avant le traité de Paris qu'il parvint jusqu'à La Rochelle de petites quantités de grains parmi les cargaisons habituelles de pelleteries.

L'exploitation des mines ne donna jamais aucun bénéfice appréciable ; seules, les forges de Saint-Maurice réussirent un moment sous la direction d'un maître de forges venu de France (1739) ; mais le Trésor royal dut bientôt reprendre mines et forges à sa charge, sans plus de résultats ni de profits, comme l'atteste la correspondance échangée entre M. de Vezins, le directeur, et le ministre à la fin de l'année 1755 (1).

« La nature du climat, sévèrement froid, et l'absence de toute manufacture obligent à tirer d'Europe tous les objets nécessaires. Les navires qui vont à Québec y trouvent rarement de quoi remplir leur cargaison et relâchent d'ordinaire à Louisbourg, où ils chargent du bois, du charbon, du poisson qu'ils portent aux Antilles (2). »

(1) Archives, *Collection de l'Abbé Casgrain*, I, 130.
(2) Soame Jennings, *An Account of the European Settlements*, II, 36.

D'après le voyageur Isaac Weld, auquel il convient d'accorder une certaine autorité, car c'était un patriote irlandais venu pour juger des ressources qu'offrait le pays à l'émigration de ses camarades, « le Canada est encore dans l'enfance et n'a presque aucune manufacture des objets de première nécessité ; les articles d'importation y sont encore poterie, quincaillerie, meubles, draps, toiles, fer manufacturé et même les instruments de ce métal les plus grossiers (1). »

Jusqu'en 1720, les exportations ne dépassaient pas 300,000 livres; cette somme et 400,000 livres environ, que le gouvernement y dépensait chaque année, constituaient toutes les ressources pour solder les arrivages. Dans le court intervalle des deux dernières guerres, temps le plus florissant pour la colonie, le maximum des exportations s'éleva à 2,650,000 livres. M. Paul Leroy-Beaulieu donne un chiffre moindre : 1,700,000 francs pour les dernières années de la domination française (c'est probablement une moyenne), avec une importation de 5,200,000 francs à cause des envois du gouvernement (2) :

Cette somme s'accrut encore durant la guerre (et jusqu'à 8 millions), parce qu'alors il devenait nécessaire de pourvoir à la nourriture des habitants engagés dans les milices et dont les terres restaient en friche.

En temps de paix, l'administration royale des finances ne percevait pas plus de 260,000 livres, tant pour *droit de Quint* sur les fiefs, contributions des habitants de Québec et Montréal pour la défense, avec quelques droits d'entrée ou de sortie sur certaines denrées. Par contre, les sommes déboursées par la métropole, maintenues longtemps à un taux raisonnable, prirent un mouvement ascensionnel révélé par les chiffres suivants :

(1) Isaac Weld, *Voyage au Canada*, London, 1795, chap. 25.
(2) *De la Colonisation chez les peuples modernes*. Ed. 1882, p. 160.

Dépenses annuelles au Canada avant 1729..		400.000 livres.
et jusqu'à 1749..		1.700.000
elles s'élevèrent en	1750 à	2.100.000
—	1751	2.700.000
—	1752	4.090.000
—	1753	5.300.000
—	1754	4.450.000
—	1755	6.100.000
—	1756	11.300.000
—	1757	19.250.000
—	1758	27.900.000
—	1759	26.000.000
(les huit premiers mois)	1760	13.500.000

Quoiqu'il n'aie pas été possible de rencontrer la source de ce bordereau de dépenses, on peut conjecturer qu'il fut communiqué par le ministère Choiseul pour justifier la cession, car les mêmes chiffres figurent simultanément, et en termes semblables, dans de nombreux ouvrages du temps.

« La monnaie employée au Canada, disait un intendant, est le signe du signe ; aucune valeur représentative en argent (1). » Le roi payait non pas en espèces monnayées, mais en une monnaie de carte émise pour la valeur d'un million (montant par la suite à 5 millions), puis, la somme devenant insuffisante (2), l'intendant fut obligé de souscrire des billets appelés *Ordonnances*, qu'au mois d'octobre on pouvait échanger contre des lettres de change sur les fermiers généraux, payables en mars et avril suivant. « Mais les paiements ayant été bientôt reculés, la confiance diminua et les marchandises eurent alors plusieurs prix suivant que le paiement s'effectuait en monnaie ou en papier et suivant les échéances (3). »

Quant au commerce local, il ne pouvait s'élever au-dessus de la

(1) *Mémoire remis par M. de Bourart*, octobre 1758, Archives de la Marine.

(2) Une convention fut signée à Londres, 29 mars 1766, pour la liquidation du papier-monnaie. *Recueil Jenkinson*, III, 202.

(3) *Collection des archives de Québec, Mémoire sur le Commerce*, 1760.

médiocrité. Nous avons là-dessus l'avis du *Dictionnaire du Commerce,* de Savary, qui fait autorité au XVIIIe siècle : « Il n'est bon qu'à de petits marchands qui apportent ou font venir tous les ans des marchandises de France pour 7 à 8,000 livres ; quiconque en apporterait pour 20,000 aurait de la peine à en faire la vente la même année ; il y a cependant quelques marchands particuliers qui ne laissent pas de faire un grand débit (1). »

L'industrie et le commerce, toujours contrariés par une guerre intermittente et par le change qui s'élevait à 16 0/0 (2), manquaient donc de l'activité nécessaire pour attirer les capitaux et les émigrants français, et encore plus pour attirer les étrangers qui se seraient heurtés à des difficultés sans nombre, et qui semblent avoir redouté la contrainte morale sous laquelle vivaient les habitants.

« Ecoutez le commerce, dit l'*Ami des Hommes,* et apprenez d'après son estime l'importance de vos colonies, le Canada lui paraîtra la dernière de toutes. C'est la plus pauvre, dira le commerçant, on n'en peut tirer que quelques bois et des pelleteries de peu de rapport, et il ne la considérera que comme servant de barrière aux entreprises des Anglais. »

Voltaire, qui reflète à merveille l'opinion publique, si même il ne se guide sur elle, n'était point favorable aux établissements d'Amérique. « Si la dixième partie de l'argent englouti dans cette colonie avait été employée à défricher nos terres incultes en France, on aurait fait un gain considérable, mais on avait voulu soutenir le Canada et on a perdu cent années de peine avec tout l'argent prodigué sans retour (3). »

Dans son long *Mémoire au roi sur la guerre entre l'Angleterre et ses colonies,* Turgot n'émet aucun regret sur la perte que la

(1) Édition de 1765, tome V, p. 1478.

(2) On donnait *sept* livres pour *six* payables en Europe.

(3) *Précis du siècle de Louis XV*, page 35.

France avait subie en 1763 et repousse le projet de reprendre notre ancien établissement : « Le Canada nous a toujours été à charge, parce qu'il était trop faible pour se soutenir par lui-même... Il nous est aujourd'hui très avantageux que l'Angleterre le possède ; c'est parce que les Américains n'ont pas derrière eux d'ennemis qui puissent les inquiéter qu'ils ont senti leurs forces et la possibilité de se rendre indépendants (1). »

Après la signature du traité de Paris, le Trésor restait devoir 80 millions sur les dépenses canadiennes ; elles parurent d'autant plus pénibles à acquitter quand on connut en France à combien de malversations avaient donné lieu ces grosses sommes. Un ouvrage spécial pourrait seul exposer le détail des charges relevées contre l'intendant de la Nouvelle-France, Bigot, et ses 54 complices, officiers ou agents des finances, le munitionnaire Cadot, le major Péan, que l'on accusait d'avoir fait une fortune de 3 à 4 millions.

Le *Journal de Barbier* donne de l'affaire un résumé qui a l'avantage d'exprimer le sentiment public à la date même du procès ; nous y renvoyons pour plus de détails (2).

Cette aventure éclatante n'était pas le seul signe de la décomposition du personnel colonial ; il était constant et connu que les officiers prenaient presque tous part au trafic avec les Indiens, c'est-à-dire à l'échange de tafia ou d'eau-de-vie contre des pelleteries, afin d'améliorer leur solde. « La plupart d'entre eux ont un magasin dans leur maison, écrit un ingénieur arrivé en 1751 pour inspecter les fortifications, et, quand ils sont détachés aux postes, ils pensent plus à leur propre profit qu'à l'intérêt du service (3). »

Montcalm ne tarda pas aussi à s'apercevoir de la dilapidation des deniers destinés à la défense ; il écrivait à l'intendant des colo-

(1) *Œuvres de Turgot*, II, 551 ; 6 avril 1776.

(2) *Journal de Barbier*, IV, 477 ; 10 décembre 1763.

(3) *Journal de Franquet*, ingénieur, ms. à la Bibliothèque du Parlement à Ottawa dans *Kingsford*, *III*, *Appendice*.

nies, M. Le Normand, en lui signalant « *les voleries des officiers et des entrepreneurs* » dans les travaux des postes fortifiés : « Ils font des fortunes étonnantes (1). » Et, en effet, le procès Bigot et complices révéla que le roi avait payé 23 millions pour 11 seulement de prix d'achat.

Dans une autre lettre, Montcalm prononce ces graves paroles : « Je n'ai aucune confiance ni en M. de Vaudreuil (le gouverneur), ni en M. Bigot... L'envie de s'enrichir influe sur la guerre sans qu'on s'en doute ; tous se hâtent de faire leur fortune avant la perte de la colonie que plusieurs, peut-être, désirent comme un voile impénétrable pour leur conduite. »

Le Canada méritait-il le sacrifice de ce qu'il coûtait à la métropole ? « Non, répond résolument Raynal, mais c'était la faute de la puissance qui lui donnait des lois (2). » Voilà l'opinion du temps; voici maintenant celle de l'historien qui, le premier, a introduit l'esprit critique dans les choses de la Nouvelle-France : « Pas de commerce, pas d'industrie, une population clairsemée, pauvre et exploitée par de funestes monopoles, la propriété soumise au régime féodal... toutes ces causes réunies arrêtèrent le développement du Canada tant qu'il demeura sous la domination française. La France ne posséda jamais qu'une colonie hors d'état de se suffire à elle-même et de pouvoir résister aux formidables attaques de l'Angleterre (3). »

Depuis longtemps des publications avaient accoutumé les esprits à l'abandon des 60,000 Français qui vivaient sur cette terre ingrate. « Ces colonies ne sont pas situées de façon à nous permettre d'en jouir longtemps... Il n'y aura bientôt plus pour elles que l'alternative ou d'arborer le pavillon d'Angleterre ou d'avoir été (4). »

(1) *Lettre 12 avril 1759*, Dussieux, p. 173.

(2) *Histoire philosophique des Deux-Indes*, IV, 150.

(3) Dussieux, *Le Canada sous la domination française*, 1855, page 63.

(4) *L'Ami des Hommes*, du marquis de Mirabeau 1756, tome III, 6.

Ceux d'entre les Français, peu nombreux, qui avaient séjourné aux bords du Saint-Laurent eurent seuls le cœur serré. Quelques intérêts maritimes réclamèrent. La chambre de commerce de La Rochelle, sur l'avis des préliminaires de paix, protesta dans l'isolement contre la cession de la Nouvelle-France (la cession de la Louisiane restait encore secrète), mais, à ce moment, le sacrifice ne pouvait plus être différé (1).

L'émotion avait été plus vive lors de la perte de *Louisbourg*, quoique Mirabeau assure qu'un grand nombre de politiciens cherchèrent alors sur la carte, le long du Rhin ou en Alsace, sans pouvoir rencontrer cette ville nouvelle pour eux.

On avait compris dès ce jour quelle destinée était échue à la domination française en Amérique. C'était le seul port, dans ces parages, où notre marine trouvait à s'abriter et à se ravitailler avec sécurité, en un mot c'était un point stratégique commandant les bancs de Terre-Neuve et l'entrée du Saint-Laurent.

Nos ennemis ne s'y trompaient pas. Le géographe du roi d'Angleterre, Soame Jennings, dans un ouvrage remarquable, disait : « Le fleuve Saint-Laurent est le seul endroit où les Français aient des établissements dignes de ce nom, malgré les soins que se donne la Couronne de France pour peupler cette colonie. Les Français ont encore un établissement qui, bien que petit, est infiniment plus important que les autres, c'est l'île du *Cap-Breton* (2). »

L'article du *traité d'Utrecht*, qui nous avait enlevé Terre-Neuve et le port de Plaisance, reconnaissait à la France la possession de Cap-Breton « et de toutes les autres isles quelconques situées dans l'embouchure et dans le golfe de Saint-Laurent, avec l'entière faculté au Roi Très Chrétien d'y fortifier une ou plusieurs places ».

Comme colonie de commerce ou de culture, elle était trop nouvelle pour produire des bénéfices matériels ; commencée en 1714

(1) *Chambre de Commerce de La Rochelle*, séance du 12 décembre 1762.
(2) *An Account of the European Settlements in America*, 1757, II, 29, 35.

pour remédier à la perte de Terre-Neuve, c'est seulement à partir de 1720 que fut construite et fortifiée la ville de Louisbourg (en bois) ; prise par les Anglais en 1745, restituée en 1748, et perdue définitivement en 1757. Ce sont donc deux courtes périodes françaises, l'une de vingt-cinq ans, l'autre de neuf, suffisantes pour créer un excellent port de relâche et protéger nos pêcheurs, mais sans colonie proprement dite.

L'établissement renfermait 4,000 habitants lors du changement de nationalité, presque tous venus, non de la métropole, mais de Terre-Neuve et de l'Acadie, pour fuir le joug anglais sous lequel ils retombaient de nouveau. Là aussi se retrouve l'anarchie parmi les représentants du pouvoir royal, auxquels on reprochait de ne songer qu'à s'enrichir et qui se lançaient mutuellement et publiquement le même reproche. Les sommes dépensées pour fortifier Louisbourg dépassaient 30 millions et les travaux n'étaient point achevés lors de l'attaque des Anglo-Américains (1).

Il y eut procès contre la gouvernante du commandant, accusée de servir d'intermédiaire pour la vente des charges et privilèges au plus offrant (2). Si l'*Ile du Cap-Breton* a perdu de nos jours sa valeur stratégique, elle a vu s'ouvrir dans ses flancs d'importantes mines de houille qui contribuent à lui conserver un certain rang économique et à la préserver de l'oubli.

La *Louisiane* est assurément la colonie qui, par son développement ultérieur, laissera toujours subsister le plus d'illusions sur la période de domination française. Peut-être les habiles publications répandues par Law ont-elles contribué à créer ce courant admiratif et à l'entretenir ; c'était de la plus adroite réclame déguisée (3).

(1) Garneau, *Histoire du Canada*, II, 68.

(2) *Lettres et Mémoires pour servir à l'histoire du Cap Breton*. La Haye, 1760.

(3) V. notamment divers ouvrages parus en 1720. : *Voyage en un pays plus grand que l'Europe*, par le Père Hennepin. *Lettres d'un officier de marine*, anonyme. *Relation de la Louisiane et du Mississipi, où l'on voit l'état de ce grand*

Nous allons démontrer par des textes indiscutables que la colonie ne compte que nominalement jusqu'en 1720 ; il lui reste une durée de quarante-cinq ans environ. C'est en mars 1702, que d'Iberville annonce enfin la construction du fort de Mobile : « Quatre familles (canadiennes) que j'ai amenées sont logées et travaillent à défricher (1). » Voilà le début de la colonisation, mais ce début dura près de vingt années.

Le petit établissement mena une existence incohérente, promené du Biloxi et de la Mobile à l'île Dauphine (1707 à 1717), où le sable vint combler la passe de la rade, puis au Nouveau-Biloxi (1717 à 1721). Le seul bon port, sur ces côtes basses, Pensacola, appartenait à l'Espagne. On aurait fort embarrassé les gouverneurs en les questionnant sur ce qu'ils venaient faire au fond du golfe du Mexique : lutte contre les Anglais ? On ne les vit jamais ; — lutte contre les Espagnols ? nous étions en bons termes avec eux ; — propagande religieuse ? aucun habitant ne paraissait ; — recherche des mines ou culture du sol ? Cela explique l'incertitude de leurs mouvements.

Quant au commerce local, les indigènes étaient trop rares et trop dispersés pour lui donner un aliment : « Je n'ai pas remarqué, expose d'Iberville au ministre, que le pays fournisse aucun commerce sans être cultivé, je n'y vois que des pelleteries qui sont peu de choses. »

Le dénombrement de la colonie, en août 1708, envoyé au ministre par le commissaire ordonnateur Lasalle, comprend :

3 prêtres ;
119 soldats, matelots, mousses, officiers ;
24 habitants, 28 femmes, 25 enfants ;
80 esclaves, tant sauvages que sauvagesses.

pays et les avantages qu'il peut produire, par le chevalier de Tonti, en deux volumes in-12. *Description du Mississipi, le nombre de villes et Colonies établies par les Français*, par le chevalier de Bonrepos.

(1) *Collection Margry*, tome IV.

A ce monde il était délivré de la nourriture, pain, viande, vin, etc., tous les cinq jours (1), et pendant cette première période la disette fut l'état normal. C'était un combat perpétuel contre la famine ou la perspective de la faim, car le pays ne fournissait absolument que des coquillages. Lors des arrivages providentiels de navires, on entonnait un *Te Deum* à l'église ; à défaut, les gouverneurs étaient souvent contraints d'avoir recours aux autorités espagnoles de Vera-Cruz et de Pensacola (2). Il en était encore de même en 1720 : Valette de Loudun, qui commandait la petite flottille (deux bâtiments) envoyée pour protéger la colonie et maintenir l'ordre, raconte que, dès son arrivée devant l'île Dauphine, le gouverneur lui demanda de débarquer ses vivres. « Ses raisons pour me déterminer à les donner m'ont paru très bonnes, il m'a fait entendre que la colonie était dans une extrême disette (3). »

Dans la même année, un passager de marque, le Père Laval, professeur d'hydrographie à Toulon, venu pour fixer le méridien, écrit le 1er juillet (1720) : « Il ne nous reste plus qu'à faire œuvre de miséricorde, donner à manger à ceux qui ont faim, c'est-à-dire cinq mois de vivres que nous avons de trop (4). »

La population s'élevait alors à 380 personnes, la plupart agents, ouvriers, matelots, à la solde de l'Etat ou de la Compagnie, et en majeure partie Canadiens (5) ; elle subsistait plutôt mal que bien sur les vivres venus de la métropole et voyait d'un mauvais œil l'arrivée de nouvelles bouches.

(1) *Journal historique de Dumont*, II, 29.

(2) Voir le *Journal de B. de la Harpe* qui note les envois des gouverneurs espagnols, avec les dates. New-Orléans, 1831.

(3) *Journal d'un voyage à la Louisiane*, par Valette de Loudun, capitaine de la marine royale.

(4) *Journal du Père Laval*, à la date du 1er juillet 1720.

(5) Voir le *Mémoire de M. Diron d'Artaguette*, directeur, au Ministre, *au moment de rentrer en France :* « Il s'y trouve 28 familles dont 10 ou 12 s'adonnent à l'agriculture. La plupart ont fui le Canada pour s'adonner au libertinage et à l'oisiveté. »

Dans les dernières années, ce fut bien pis. Le gouverneur, M. de Kerlerec, fut contraint d'ouvrir aux Anglais du voisinage l'accès de la Louisiane afin de ravitailler la colonie (1) : circonstance bizarre, car la France était en guerre avec l'Angleterre et l'on se battait au nord du Mississipi. « J'avais ordonné, dit-il dans le *Mémoire* qu'il produisit pour sa défense, de recevoir leurs bâtiments pour procurer de la subsistance et autres objets de première nécessité. La colonie était alors aux abois, elle manquait de tout, et il fallait ou consentir à sa ruine, ou recevoir des secours de l'étranger (2). »

La fondation de la Nouvelle-Orléans ne peut être raisonnablement fixée avant l'année 1720. On avait, il est vrai, transporté en février 1718, cinquante hommes, charpentiers et forçats, pour essarter le terrain (3); mais, une année après, quand l'architecte Lepage-Dupratz y passa, « la capitale n'était encore marquée que par une baraque couverte de feuilles de latanier, que le commandant avait fait bâtir pour se loger » (4).

La ville, dessinée sur un plan régulier, contenait 816 lots ou concessions; l'église ne fut construite qu'en 1724 (5), la digue pour protéger la cité contre les inondations du fleuve en 1729 (6). La Compagnie commença par élever des magasins sur la rive opposée,

(1) La Louisiane resta plusieurs années sans aucun secours matériel; la farine fit défaut durant six mois.

(2) *Mémoire de M. Kerlerec*, 1768, pièce 4e de 14 pages.

(3) Rectangle de 1,000 toises de long sur 600 de large, divisé en 68 ilots, comprenant chacun 12 concessions, au total 816.

(4) Lepage-Dupratz, *Histoire de la Louisiane*, I, 83.

(5) Voir les *Plans manuscrits ayant appartenu au maréchal de Belle-Isle*. Dépôt de la Guerre, div. 7, subdivision C., nos 210 et 216.

(6) L'altitude ne dépasse pas 3 mètres. De puissantes machines sont encore nécessaires pour pomper les eaux du sous-sol, les infiltrations, et les rejeter par un canal dans le lac Pontchartrain. Le lieu était mal choisi, on avait d'abord songé à *Bâton-Rouge*, capitale actuelle.

ce qui explique pourquoi certaines cartes placent la Nouvelle-Orléans sur la droite du Mississipi. Ce n'est que vers 1730 que des constructions en briques commencèrent à se mêler aux primitives maisons en charpentes à peine équarries (1).

Voici quelle population était dispersée dans les immenses vallées du Mississipi et de ses affluents, Ohio, Missouri, Illinois, rivière Rouge, etc., d'après un recensement opéré en 1745 dans un temps calme et normal :

Blancs, mâles	1,700
— femmes et enfants	1,500
Troupes	800
Noirs des deux sexes	2,020

Le total de la population blanche oscilla donc entre 3,000 et 4,000 individus, compris les enfants ; l'accroissement de la colonie se manifestait par la progression du nombre des esclaves noirs (maximum de 5,000 à 6,000). En 1768, un recensement opéré par ordre du gouverneur espagnol accusa 5,552 blancs (2). Ces colons n'avaient qu'un trafic restreint. Parmi les objets d'échange qui ont fait depuis la fortune de la contrée, le *coton* ne sortait pas encore du pays (la production de la *soie* avait été une déception), la culture de la *canne,* introduite seulement en 1745 (par des Français de Saint-Domingue), ne prit d'importance qu'au moment de la cession à l'Espagne, sous le gouvernement de laquelle le sucre devint une branche active de transactions.

Les ouvrages de la fin du XVIII[e] siècle reproduisent la statistique

(1) En 1801, les premiers rangs d'îlots le long du fleuve étaient seuls bâtis en briques avec terrasses à l'italienne. Quelques maisons avaient deux étages; le reste de la ville était construit en bois. *Mémoire sur la Nouvelle-Orléans,* page 82, Paris; l'an XII.

(2) Savoir : 1,893 hommes; 1,044 femmes; 2,615 enfants des deux sexes.

suivante, dont il est permis de mettre en doute la parfaite exactitude des chiffres, mais qui ne peut être suspectée quant à la nature des produits :

38 indigoteries fabriquant 100 milliers à 5 livres...	500,000
200,000 peaux de chevreuils à 40 sols..................	400,000
300 milliers de tabac en manoc à 4 sols..................	80,000
Bois de charpente..	250,000
Riz, pois, fèves..	50,000
Cuirs, peaux d'ours, brai, goudron, suif..............	100,000
Commerce des piastres et gourdes........................	300,000
Total livres..............	1,680,000
Dépenses du roi en lettres de change.....................	1,800,000
Total.........	3,480,000

Il faut ajouter que la colonie, sollicitée à la contrebande par le voisinage du Mexique et des autres possessions espagnoles, usait largement de la facilité que lui valait sa position géographique ; c'est par cette voie commerciale que se créaient et s'alimentaient quelques grosses fortunes.

Les débours de la métropole étaient restés modestes en regard de l'étendue du territoire. De 110,000 livres en 1704 (1), les dépenses s'élevaient, en 1721, à 450,000 environ (2), pour monter dans les dernières années à environ 1,800,000 ; en sus, trois ou quatre compagnies y avaient semé l'argent de leurs actionnaires. Les administrateurs n'avaient pas eu au début, comme il advint pour le Canada,

(1) D'après le Commissaire ordonnateur Lasalle, *Collection Margry*, tome V.
(2) 474, 274 livres d'après *Bénard de la Harpe* et *Gayarré*

l'impulsion et l'exemple de Colbert, ni la bonne fortune de révéler des agents intègres et intelligents. Sur soixante années d'administration française, la direction médiocre et querelleuse de Bienville resta quarante ans à la tête des affaires (1702-1742) (1).

Ici encore se répètent ces attaques personnelles, ces accusations que nous avons déjà vu surgir à Québec et à Louisbourg. Une lettre typique du commissaire ordonnateur au ministre de la Marine donnera l'idée de ce que pouvait produire une semblable administration à 3,000 lieues de la métropole : « Iberville, Bienville et Chateaugué, les trois frères, sont capables de toutes sortes de méfaits et sont des voleurs et des fripons qui dilapident les effets de Sa Majesté (2). »

Un ordre du 23 juillet 1707 enjoignit à Bienville de quitter aussitôt son poste : « Sa Majesté ayant été instruite que le sieur de Bienville a prévariqué dans ses fonctions... » Bienville parvint à se disculper et la lutte recommença (3). Le feu était attisé par le curé du Biloxi, alors l'unique paroisse de la Louisiane, et il faut lire les longs *Mémoires* que ce prêtre envoyait au ministère pour juger des dissentiments qui régnaient dans ce petit groupe. Bienville répondait que le curé « tenait boutique ouverte et vendait comme un juif arabe ».

De 1742 à 1752, il y eut une période de progrès sous le gouvernement de M. de Vaudreuil. Ce sont dix années en tout. Elles prirent fin par la difficulté et même la suppression des relations maritimes avec l'Europe et par l'arrivée de M. de Kerlerec, avec lequel recommencèrent les querelles, les accusations, au point que la colonie se divisa en deux camps (les choses allèrent jusqu'à la sédition), l'un tenant pour le gouverneur, l'autre pour l'ordonnateur.

(1) Sauf un intervalle 1726-32 rempli par un officier de marine, M. Périer.

(2) Lettre du 7 septembre 1706, *Collection Margry*.

(3) Une ordonnance préventive du 7 novembre 1719 défendit aux gouverneurs de posséder des *habitations* dans leur colonie.

Ce dernier fut appelé à Paris avec quelques officiers ou agents. et tous enfermés à la Bastille. Mais quelques années après la cession à l'Espagne, quand, malheureusement, l'exemple devenait inutile, Kerlerec fut condamné au bannissement et déclaré incapable de tous services militaires ou civils (1). Il était accusé d'avoir vendu des terrains non concédés à la Nouvelle-Orléans, d'avoir trafiqué pour son compte avec les Anglais des colonies voisines et, par conséquent, de les favoriser, de s'être approprié les présents annuels qu'il était d'usage d'offrir aux chefs de tribus, d'accaparer les marchandises du roi pour les vendre au double, etc.

Les documents abondent pour montrer sous quelle déplorable administration finissait cette colonie, car les agents subalternes n'abusaient pas moins que le gouverneur (2).

A ces obstacles au progrès s'ajoutaient, comme en Canada, les difficultés créées par le papier-monnaie, qui remplaçait le numéraire et sur lequel la perte variait chaque jour, s'élevant parfois jusqu'à 25 0/0, pour atteindre même 75 0/0 quand fut révélée la cession à l'Espagne (3).

Il ne faut donc pas juger la Louisiane sur ce qu'elle promettait de devenir, ni sur les progrès réalisés depuis sa réunion à la République américaine. Les contemporains, en France et à l'étranger, ne varient guère dans leurs appréciations. S'ils sont d'accord pour faire l'éloge de la fécondité du sol, ils le sont aussi sur le résultat obtenu. « Nonosbtant toutes ces bonnes choses, dit le géographe hollandais

(1) Le jugement ne fut rendu que le 11 août 1769. « Dans nos colonies, le gouverneur et les intendants ne s'accordent que pour exercer les monopoles les plus scandaleux. » Duclos, *Mémoires secrets*, II, 392.

(2) Sur la dernière administration de la Louisiane, consulter les ouvrages du *capitaine Bossu*, du *colonel de Champigny*, de *M. de Kerlerec*, de *Baudry des Lozières* et du *capitaine Grondel*.

(3) Voir la *Lettre du ministre Rouillé* à M. de Vaudreuil, qui débute ainsi « Le désordre qui règne dans les finances et dans le commerce de la Louisiane vient principalement... » 30 novembre 1749.

Palairet, on ne s'empresse guère d'aller habiter la Louisiane... La plupart de ceux qui l'habitent sont fort pauvres (1). »

« La souveraineté de la Louisiane, un des plus beaux pays du monde, ne fut d'aucune utilité à la métropole et même lui fut toujours à charge (2). » « L'insuffisance de ceux qui ont été choisis pour administrateurs de ce vaste pays, dit M. de Vergennes dans son *Mémoire au roi*, le désir de faire promptement fortune ont sans doute été les causes de l'inutilité des tentatives qui ont été faites dans cette partie du monde... »

Un Louisianais d'origine française, Gayarré, qui a compulsé des documents rares et qui pouvait encore recueillir les souvenirs oraux, a été obligé de conclure : « L'histoire de la colonie, depuis sa fondation, peut se résumer en quelques mots : mésintelligence continuelle entre les chefs, dépenses énormes sans résultat proportionnel, système abusif de privilèges et monopoles, manque de suite dans les idées et les efforts... Le résultat fut une absence totale de progrès dans la colonisation (3). »

Il y a loin de cette triste réalité aux dithyrambes que l'on entonne de nos jours ; nous en donnons un modèle et non des moindres : « Au commencement du XVIII[e] siècle, la France était la première des puissances coloniales. Maîtresse en Amérique de toute la région du nord et de l'entier bassin du Mississipi, elle effaçait la race anglaise cantonnée dans la Nouvelle-Angleterre et la Virginie et contrebalançait l'Espagne, souveraine du Mexique et de vastes pays dans l'Amérique du sud. Dans le golfe du Mexique, ses possessions dépassaient, en nombre et en richesses, celles de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Hollande (4). »

(1) *Description des possessions anglaises et françaises du Continent septentrional de l'Amérique*, par J. Palairet, 1756.

(2) *Histoire de la Louisiane et de sa cession*, par Barbé-Marbois, page 143.

(3) *Histoire de la Louisiane*, II, 81. Nouvelle-Orléans, 1846.

(4) Jules Duval, *Les Colonies et la Politique coloniale*, 1864, en partie publié dans la *Revue des Deux-Mondes*. — Voir aussi Pauliat, *La Politique coloniale de l'ancien régime*, ouvrage laudatif sans recherche d'aucun document.

Il paraît superflu de discuter ces appréciations après ce qui vient d'être exposé de l'état de nos colonies américaines ; il suffira de rappeler qu'elles renfermaient environ 13,000 âmes, compris les troupes (11,000 à 12,000 au Canada, 800 à 1,000 en Acadie, 200 en Louisiane). Les Anglo-Américains étaient déjà 250,000 et devaient atteindre 1 million avant le milieu du siècle, puis 2 millions 1/2 en 1783. Leur mouvement commercial, avec l'Angleterre seule, montait, en 1715, à environ 18 millions ; en 1764 à 70 millions (42 à l'importation et 28 à l'exportation), sommes auxquelles il faut ajouter un trafic considérable, impossible à fixer par des chiffres, avec les Antilles, le Mexique et toute l'Amérique espagnole.

Dans le golfe du Mexique, la France possédait la *Martinique*, très prospère, et *Saint-Domingue*, dont le progrès s'accusa surtout dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. En 1747, on avait été réduit à former un grand convoi pour ravitailler les colonies d'Amérique, afin de pouvoir l'escorter de 10 frégates, tout ce qui subsistait de la marine française. 253 navires marchands vinrent se rassembler à l'île d'Aix, sous le commandement de M. de Lestauduère (1). La liste des pays destinataires constitue un document certain pour apprécier l'importance commerciale relative des diverses colonies (2) :

154	navires	chargés pour	Saint-Domingue
4	—	—	Guadeloupe
1	—	—	Cayenne
90	—	—	Martinique
4	—	—	Louisiane.

Voici maintenant des données précises sur la population et le

(1) Un grand nombre furent pris par les Anglais, dont 28 parmi ceux qui faisaient voile pour la Martinique.

(2) *Documents de la Chambre de commerce de La Rochelle*, tome III.

négoce de la Martinique, « la plus belle, la plus riche et la plus florissante de toutes les colonies françaises », d'après le *Dictionnaire du Commerce*, de Savary, édition de 1741 : On compte présentement, dans l'île, plus de 10,000 blancs et près de 20,000 nègres (de nos jours 189,600 habitants avant la dernière catastrophe). On estime que, année commune, il sort de France, pour les Iles françaises, environ pour 4 millions de livres de toutes les denrées, manufactures et marchandises, et qu'on en rapporte pour près de 7 millions (de nos jours 50 à 60 millions, importation et exportation réunies).

Il faut dire que, jusqu'en 1763, Saint-Pierre était le seul port par lequel toutes les autres Antilles françaises pouvaient s'approvisionner et exporter leurs denrées à destination de la métropole, expression la plus accomplie de ce qu'on nomme le *système colonial* ; aussi, la ville jouissait d'une renommée commerciale telle qu'un véritable enthousiasme éclata à Londres lorsqu'elle tomba pour la première fois aux mains des Anglais.

Si l'on veut comparer avec *la Barbade*, la plus forte colonie anglaise du golfe, la population y était de 100,000 habitants, dont plus de 30,000 blancs (de nos jours 200,000) manipulant 40 millions d'affaires pour toutes les îles anglaises.

Aux chiffres totaux du commerce de la Martinique doivent être ajoutés celui du trafic avec le Canada, montant à une somme modeste, et celui de la vente des nègres, qui paraît avoir été une source considérable de profits. L'*Almanach du Commerce* (de Gournay), pour l'an 1787, rédigé avec soin, et prototype de l'*Almanach Bottin*, dit de Saint-Domingue et de nos Antilles : « Leur commerce d'importation, quoique très bon, n'approche cependant pas de celui qu'y font les vaisseaux français qui font la traite des nègres et qui y font leur déchargement. »

Un nègre *pièce d'Inde* (c'est-à-dire de 15 à 35 ans, ayant 30 dents, et de bonne santé) valait, suivant l'époque et le lieu, de 600 à 1,000 livres. Le tarif de la Compagnie d'Occident (de Law) le

cotait, en 1721, à 660 livres (1). Il apparaît par de nombreux détails sur les cargaisons de traite expédiées par les armateurs que le débours pour le troc d'un nègre ne s'élevait pas à plus de 40 à 50 livres en marchandises (2). On comprend alors l'importance du contrat dit de l'*Assiente* que la mollesse espagnole laissait se disputer aux autres nations et pour lequel l'Angleterre risquait une guerre.

Les doléances contre les fonctionnaires envoyés par la métropole se retrouvent aussi dans les Iles. Saint-Simon raconte qu'en 1717 les habitants de la Martinique, poussés à bout par la tyrannie et les pillages du gouverneur (Varennes) et de l'intendant (Ricouart), s'étant plaints à diverses reprises inutilement, résolurent de se faire justice eux-mêmes. Ils les surprirent un matin, les embarquèrent sur un navire en partance avec leurs effets et leurs papiers mis sous scellés, et les renvoyèrent en France avec une demande de pardon ; l'affaire fut ensuite étouffée (3).

Autre aventure en 1748, qui n'est point à l'éloge des autorités : elles s'effacèrent un jour, gouverneur en tête, devant un imposteur qui se faisait passer pour le prince de Modène, auquel la France aurait cédé la souveraineté de l'île (4).

Toujours en lutte, soit avec les agents du pouvoir, soit avec les Chambres de commerce de nos ports, les Martiniquais acquirent un esprit d'indépendance vis-à-vis de la métropole ; ils recherchaient et favorisaient le commerce interlope des Anglais, qui leur était plus avantageux que le système colonial français avec toutes ses restrictions. C'est ainsi qu'en juin 1790, M. de Damas, gouverneur de l'île,

(1) Article premier du *Règlement en douze articles*, du 2 septembre 1721.

(2) Tarif à Gorée au milieu du XVIIIe siècle : En espèces 30 patacs ou pièces de 28 sous ; en marchandises : 4 fusils de traite, ou 2 tambours, ou 4 aunes de drap écarlate, ou 15 rames de papier.

(3) *Mémoires de Saint-Simon*, XIV, 83.

(4) *Mémoires de d'Argenson*, V, 262.

vint avec des troupes et des navires mettre la ville de Saint-Pierre en état de blocus, parce que les habitants prétendaient se soustraire à son autorité (1).

Quand les Anglais vinrent, peu après, dans le but de proclamer l'indépendance des Antilles, une partie de la population les accueillit volontiers. Alors on put entendre, à la Chambre des Communes, un orateur (M. Dundee) annoncer que l'assemblée des planteurs de la Martinique, au lieu de se plaindre de sir Charles Grey, l'envoyé britannique, venait de lui offrir une épée et un service de vaisselle en témoignage de sa reconnaissance et de sa satisfaction pour sa conduite dans les Iles (2).

Les autres possessions dans les Antilles représentaient la monnaie de billon que les belligérants prenaient ou abandonnaient sans aucune émotion. Certaines passèrent sous un autre drapeau pour une somme convenue (3), comme Sainte-Croix, cédée moyennant 750.000 livres, moitié comptant, moitié à dix-huit mois ; et ce qui montre le peu de cas qu'en faisaient les puissances, c'est qu'elles n'opèrent que par des intermédiaires, le directeur de la Compagnie danoise des Indes occidentales signe seul la convention et s'engage seul aux paiements stipulés (15 juin 1733).

Les intéressés n'étaient point consultés, parfois même pas prévenus lors de ces changements de nationalité ; les îles neutres, par exemple, Dominique, Saint-Vincent, Tabago, Sainte-Lucie, etc., ne savaient par moments quels étaient leurs maîtres (4). *Tabago* est le

(1) Voir *la Gazette nationale*, numéro du 5 août 1790.

(2) *Chambre des Communes*, séance du 4 mai 1795.

(3) L'Ile du *Massacre* (côte de Saint-Domingue) est donnée en mai 1751 à MM. de Noailles. *Saint-Barthélemy* est cédée à la Suède en 1784.

L'*Ile de la Tortue* avait été donnée en souveraineté à Ogeron de la Boëre, le fondateur de la colonie de Saint-Domingue.

(4) Le 11 février 1751 les commissaires français communiquèrent à ceux d'Angleterre un *Mémoire* pour établir les droits de la France sur Sainte-Lucie ; ils répon-

type achevé de ces possessions changeantes : Charles Ier l'avait octroyée par une charte à un Montgommery (1628), mais les Hollandais vinrent s'y établir avant l'arrivée des Anglais. Chassés par les Espagnols en 1644, ils revinrent en 1664 ; l'île appartenait, en réalité, à un unique propriétaire, les Lampsins frères, riches négociants de Flessingue.

Puis les Français s'en emparèrent pendant la guerre de 1672, et l'abandonnèrent après un court espace de temps pour être remplacés à nouveau par les Hollandais. Quatre nations pouvaient donc prétendre à cette petite colonie qui passa alternativement aux Anglais, aux Hollandais ou aux Français durant le XVIIIe siècle, sans que sa situation fût jamais bien définie. C'est ainsi qu'en 1749 le roi Louis XV crut pouvoir en faire don au maréchal de Saxe pour la posséder en souverain, mais la Hollande et l'Angleterre s'opposèrent à aucun établissement sur les lieux (1)

Il y a plus étonnant encore ; sans que le ministère fût bien certain que Tabago, Sainte-Lucie ou Saint-Vincent étaient à ce moment entre nos mains et qu'il pouvait en disposer à son gré, il chargea le duc de Nivernais, en mission près de Frédéric II, d'offrir au roi de Prusse ces îles en toute propriété.

Par le traité de 1783, *Tabago* redevint français, encore cette fois pour une courte période de dix années ; de sorte que l'île n'a jamais constitué une colonie pour personne, mais un appoint commode dont le nom revient souvent dans les conventions. Il n'est jamais question de *Saint-Domingue*, qui devenait silencieusement la plus commerçante et la plus peuplée de nos colonies : elle passe comme inaperçue.

dirent le 15 novembre, mais la réfutation de leurs arguments ne fut transmise que le 24 octobre 1754. Tant de lenteur, l'inutilité des recherches, l'insuffisance notoire des moyens sur lesquels chacun s'appuyait ne faisaient qu'aigrir les esprits.

(1) Cette affaire fit indirectement quelque bruit parce que les vagabonds et les filles enlevés en ce moment dans Paris passèrent dans la croyance populaire pour servir de recrues au nouveau peuple du Maréchal.

Voir le *Journal de Barbier*, III, 110. *Mémoires de d'Argenson*, VI, 22 déc. 1749.

En somme, la Couronne n'apparut aux îles qu'au second plan avec une puissance d'apparat, mais avec une médiocre influence réelle.

En Afrique, le plus ancien établissement français, *le Sénégal*, qu'il fallut céder en 1763, n'avait pas un commerce étendu (400,000 livres d'importation annuelle), mais c'était le fournisseur négrier des autres colonies, dont les besoins de bras s'accroissaient chaque année. Ce trafic de chair humaine décuplait les capitaux apportés.

Madagascar continuait à figurer comme nombre, mais sans occupation effective et sans échanges commerciaux. La nation ne s'y intéressait aucunement et la Compagnie des Indes fort peu ; c'est à elle qu'en 1750, la reine Betsi, céda l'île de *Sainte-Marie*, en réalité, à un sieur Gosse, petit officier au service de la Compagnie (1). Il en était de même des îles *Bourbon* et *Maurice*, encore sans notoriété au milieu du siècle ; le premier établissement ne remontait qu'à 1721 (2), et le *Dictionnaire du Commerce* dit de l'Ile de France (édition 1741) : « Les Français ont commencé d'y établir un entrepôt pour la commodité de la Compagnie ; le sol est très bon et très fertile, mais sa principale utilité et ce qui l'a fait choisir consiste dans ses deux ports. »

La renommée de *Bourbon* n'était pas encore établie, le trafic était presque nul. « L'île fait partie de la concession de la Compagnie ; les fèves de caffé qu'on y cultive peuvent, dans la suite, être pour elle un grand objet de commerce. » Nous savons ce que Labourdonnais, et ensuite Poivre, firent de ces deux îles, mais comme elles eurent le bonheur de rester en dehors des négociations, nous n'aurons plus à les nommer.

Pour le public, elles faisaient corps avec la Compagnie des

(1) *Recueil De Clerq*, supplément, 30 juillet 1750.

(2) Durée de possession par la France : 89 ans. L'île s'enrichit surtout durant la période révolutionnaire et impériale par les prises de ses corsaires sur le commerce britannique.

Indes, et c'est ici que se présente le plus grand contraste entre les jugements suivant que les faits sont examinés au point de vue colonial du XVIIIe siècle, celui qui nous intéresse, ou avec le sentiment rétrospectif de la gloire et de l'amour-propre national.

Henri Martin (et il n'est point le seul) a perdu le calme indispensable à l'historien lorsqu'il a proclamé, au sujet de *l'Inde* et de Dupleix, « qu'il n'y a pas d'exemple dans l'histoire moderne d'une nation trahie à ce point par son gouvernement. C'est l'idéal de l'ignominie. Il faut, pour trouver quelque chose de semblable, remonter jusqu'à ces lâches rois d'Orient qui se précipitaient à bas de leur trône sur un geste des proconsuls romains. La France comprit trop tard ce qu'elle avait perdu » (1).

Personne ne le comprit, en effet ; il convient d'abord d'observer le court espace de temps écoulé, insuffisant pour donner un autre nom que celui de *conquête passagère* aux territoires soumis par Labourdonnais et Dupleix. Ils débutent en 1746 par la prise de Madras, restituée à la paix de 1748. Les exploits recommencent en 1750, et, en 1754, tout était terminé ; la suite seule a fait connaître l'importance du traité dans lequel la France, par amour de la paix et par nécessité du moment, renonçait à toutes ses acquisitions.

La nation ne s'en était nullement émue. Le duc de Broglie, qui, dans ses divers travaux, a minutieusement fouillé les documents de cette époque, reste surpris « du peu d'attention que ces événements attirèrent en Europe ; ils ne paraissent tenir aucune place dans les préoccupations des divers cabinets. Parmi les points discutés entre eux pour le rétablissement de la paix, on trouve partout la prise et la restitution de Louisbourg et du Cap-Breton, jamais le nom de Madras ou de Pondichéry. Dans l'acte final qui termine la guerre, il est dit simplement que toutes les conquêtes faites soit en

(1) *Histoire de France*, tome XV, 464.

Europe, soit dans *les deux Indes*, seront restituées, sans aucune mention spéciale des lieux occupés dans les Indes orientales » (1).

Si maintenant on juge les choses en économiste pratique, uniquement en vue de la colonisation et des échanges commerciaux qui en découlent, c'est-à-dire au profit permanent de la nation, il faut entendre le langage de M. Paul Leroy-Beaulieu : « On voulait supplanter les Anglais ; on était dirigé non par les vues pratiques du colon et du commerçant, mais par des visées de conquérant et d'aventurier... ce n'était pas le développement pacifique du trafic qui était recherché, c'était la gloire. L'admiration que leur ont attirée (à Dupleix et à Labourdonnais) les hautes qualités de leur esprit et de leur caractère a donné à beaucoup d'écrivains le change sur l'utilité réelle et la portée pratique de leurs projets (2). »

Nous approchons de la vérité, mais tout n'est point encore dit sur cet objet de controverses. Il faut observer qu'antérieurement aux événements qui décidèrent de la suprématie, les Anglais avaient déjà pour eux la durée : « Ils possèdent de grands établissements aux Indes et ne le cèdent guère par l'étendue et la richesse de leur commerce aux Hollandais (îles de la Sonde, îles aux Epices, Chine et Japon, compris alors sous la dénomination d'*Indes orientales)*, tandis que les Français ont peine à s'y soutenir et se seraient peut-être vus obligés d'y renoncer entièrement si une compagnie nouvelle, établie en 1719, n'y continuait encore le commerce avec quelque réputation (3). »

Outre ces raisons générales, des raisons particulières expliquent encore l'indifférence du public. Le sentiment patriotique désintéressé, tel que nous l'entendons aujourd'hui, était encore un sentiment rare, et la Compagnie des Indes était honnie dans le pays, elle s'était fait de nombreux ennemis : d'abord tous ses actionnaires,

(1) *Revue des Deux Mondes*, 15 fév. 1892.

(2) *La Colonisation chez les peuples modernes*, page 187.

(3) *Dictionnaire du Commerce*, édition 1741.

passés ou présents, qui ne connurent guère que les pertes d'argent ; puis les négociants, dont beaucoup avaient eu à subir de son fait des poursuites ou des saisies, et dont les autres haïssaient le monopole quel qu'il fût.

L'Inde avait réduit à la misère tous les petits fabricants et les marchands des lourdes et sombres étoffes de jadis, dont les pièces dépérissaient dans les casiers des boutiques ; la vogue les avait vite remplacées par les *Indiennes* ou *Toiles peintes*. Ces étoffes claires et pimpantes s'étaient répandues dans toutes les classes sous leurs noms asiatiques, dont un bon nombre sont ainsi demeurés dans notre langage (1).

L'autorité et la police entrèrent bien en lutte avec la mode, dans le but louable de protéger l'industrie nationale, jusqu'à brûler en place publique les marchandises défendues, mais sans aucun succès efficace (2). En 1758, un *Mémoire* des marchands coalisés contre les diverses étoffes de l'Inde ne révèle pas moins de 71 arrêts, édits ou déclarations contre la vente et l'usage de ces nouveautés envahissantes (3) ; leur multiplicité prouve qu'on n'avait jamais pu les faire observer.

Ces défenses atteignaient même le port ou l'emploi des étoffes de l'Inde par les particuliers ; les archives des intendances sont remplies de procès-verbaux de saisies opérées sur la personne même, en pleine voie publique (4).

(1) *Calicot, madapolam, jaconas, perse, organdi, guingan* ; ensuite *foulard cachemire, mousseline.*

(2) Voir notamment *Correspondance des Contrôleurs généraux*, lettres 1er octobre 1701, 24 octobre 1705, et l'Edit du 15 décembre 1717.

(3) Morellet, *Réflexions sur les avantages de la libre fabrication et de l'usage des toiles peintes*, p. 31.

(4) Voir un curieux jugement du 22 septembre 1742, *Archives Charente-Inférieure*, C. 209, contre la fille du sieur Vieulle, avocat, « rencontrée vêtue d'un casaquin d'indienne. » Condamnation à 300 livres d'amende en sus de la confiscation du casaquin au profit du Roi.

C'étaient autant de détracteurs et d'ennemis qu'amassaient l'Inde et la Compagnie englobées dans une même aversion ; elles devaient accroître encore leur nombre par le monopole d'introduction des *mousselines* (de Mossoul).

Les potiers d'étain et les orfèvres accusaient l'une et l'autre d'avoir ruiné leurs métiers par l'apport des porcelaines, qui commençaient à remplacer l'ancienne vaisselle de métal sur les tables de la noblesse et de la bourgeoisie.

En réalité, la Compagnie des Indes n'a jamais pu faire produire les bénéfices ordinaires du commerce à ses capitaux et, loin d'affranchir la France d'aucun tribut, elle en percevait un énorme sur les contribuables et les consommateurs par tous les privilèges dont elle était investie.

Le manque d'attention que la France entière apportait aux événements de l'Inde et l'inaction de son gouvernement seront peut-être effacés dans l'avenir par l'inaction et l'indifférence avec lesquelles auront été délaissés, au XIX[e] siècle, l'influence nationale en Egypte ou des protectorats éventuels sur les isthmes de Suez et de Panama. Il est impossible de préjuger le sentiment des générations futures, surtout si les conditions internationales se modifient autant qu'elles ont été modifiées entre les deux derniers siècles.

En résumé, et en continuant à rechercher exclusivement quelle pouvait être l'opinion saine d'un homme politique sous le règne de Louis XV, la France possédait alors :

Le Canada, inhabité en comparaison de son étendue, sans aucune valeur commerciale, source de tracas, de conflits et de dépenses pour le gouvernement.

L'*île du Cap-Breton*, point stratégique important occupé durant deux périodes de vingt-cinq et de neuf années.

La Louisiane, colonie ruineuse encore à ses débuts, presque sans habitants et sans valeur commerciale, occupée durant quarante-cinq années environ (1718-1763).

Saint-Domingue, qui devint peu à peu la plus belle et la plus riche colonie, passe longtemps inaperçue.

Madagascar, alors abandonnée, *Bourbon* et *Maurice*, appartiennent à la Compagnie des Indes, dont elles suivent le sort, sans que personne s'y intéresse plus qu'au sort de la Compagnie.

Les territoires de *l'Inde* doivent être considérés non comme une colonie, mais comme une conquête inachevée.

La *Martinique* est estimée la principale possession tant par son importance stratégique que parce qu'elle concentre le trafic des *Antilles*. Ces îles se passeraient volontiers d'une protection coûteuse et surtout gênante pour leur commerce ; elles attirent les étrangers, elles favorisent le trafic interlope des Anglais ; elles ont souvent changé de maître, on les échange, on les troque ou on les donne sans vergogne ; elles aspirent à l'indépendance, et Louis XV, qui n'est pas prodigue d'appréciations sur les colonies de sa Couronne, écrivait en 1769 : « Prenons garde qu'en voulant faire trop fleurir nos Isles nous ne leur donnions les moyens un jour, et, peut-être promptement, de se soustraire à la France, car cela arrivera sûrement un jour de toute cette partie du monde (1). »

(1) *Lettre au comte de Broglie*, 16 mai 1769. *Correspondance secrète*, Boutaric.

CHAPITRE II

LE DÉDAIN DES COLONIES AU XVIIIe SIÈCLE

« J'ai ouï plusieurs fois déplorer l'aveuglement du conseil de François Ier qui rebuta Christophe Colomb qui lui proposait les Indes ; en vérité on fit peut-être par imprudence une chose bien sage (1). » Le dédain à l'égard des colonies et le peu de souci de la précision historique au XVIIIe siècle s'accusent dans ces lignes de Montesquieu. Si l'on consulte les hommes qui ont marqué plus profondément leur empreinte sur l'esprit public, ou se sont acquis la plus grande suite de disciples, ce n'est pas seulement l'indifférence que l'on constate, mais plutôt un sentiment d'opposition : « L'effet ordinaire des colonies est d'affaiblir les pays d'où on les tire sans peupler ceux où on les envoie. Il faut que les hommes restent où ils sont (2). »

La colonisation proprement dite, les résultats économiques à prévoir pour la métropole, sont traités en quelques mots et plus souvent passés sous silence.

Le problème de la population et de l'émigration n'est jamais soulevé, sinon quand se produisent par violence des enlèvements

(1) *Esprit des Lois*, XXI, 22. Colomb était mort en 1506. François Ier monte sur le trône en 1515.

(2) *Lettres persanes*, CXXII.

de filles et de vagabonds, mais le bruit s'apaise bientôt. On ne rencontre aucune recherche, aucune hypothèse (serait-elle même fausse) sur la prospérité future, sur l'avenir de telle ou telle colonie (1). Les fameux éducateurs du duc de Bourgogne, Fénelon, l'abbé Fleury, le duc de Beauvilliers et Saint-Simon (2), qui agitent toutes les matières d'Etat, n'ont point l'air de se souvenir que la France est une puissance coloniale, au moins par l'étendue des territoires. Ils ne consacrent ni une ligne ni une pensée à nos possessions extérieures ou à leur administration ; ils ne les nomment pas, ils ne les considèrent pas comme des membres du domaine national.

Condillac et Condorcet, dans la partie économique de leurs travaux, s'ils proposent quelques exemples, les recherchent chez les Anglais ou les Hollandais, et semblent compter les colonies françaises pour des quantités négligeables (3). Forbonnais le financier et Savary le négociant, agissent de même ; ils ne tirent leurs renseignements que des colonies étrangères, surtout les hollandaises (4). Si l'on en juge par l'*Histoire de France* du Président Hénault, qui eut tant de succès parmi ses contemporains, la colonisation tiendrait peu de place dans nos Annales ; elle y figure en une seule ligne : « 1604. Etablissement des Français dans le Canada » parmi deux in-4° de 800 pages.

Les quelques écrivains qui s'exercent aux théories penchent tous pour la colonie-déversoir. L'idée remonte assez loin : elle est déjà dans un *Mémoire de Mathieu Molé* destiné à Richelieu (5).

(1) Vauban avait écrit un *Mémoire sur les Colonies*, mais l'œuvre est restée inconnue jusqu'à sa publication en 1841 par le général Haxo.

(2) Fénelon, *Plan de gouvernement* — Fleury, *Avis à Louis* — St-Simon, *Projets de gouvernement.*

(3) *Le Commerce et le gouvernement*, 1776.

(4) *Recherches des Finances.* — *Histoire et Commerce des Colonies Anglaises.* — *Parfait négociant.*

(5) *Mémoires de Mathieu Molé*, I, 223 : « Sa M. enjoindra à tous les gens sans aveu, sans vocation, ni autre exercice que de la gueuserie, qui seront valides... »

Par un procédé de civilisation élémentaire, il s'agissait de débarrasser la mère-patrie de ses mendiants, filles, vagabonds, faux-saulniers, etc.; beaucoup d'hommes politiques, beaucoup de bons esprits furent séduits par cette forme simple de colonisation, d'où semblait devoir surgir un double profit, et l'on sait combien de tentatives de ce genre s'opérèrent jusqu'en 1750 (1). « Si cela eut été exécuté avec sagesse, dit Saint-Simon, avec discernement, avec les mesures et les précautions nécessaires, cela aurait rempli l'objet que l'on se proposait et soulagé Paris et la province d'un lourd fardeau (2). »

Dans *Le Prince ou Système d'un sage gouvernement*, Morelly recommande les colonies « comme le meilleur moyen de purger le pays d'une quantité de mauvais sujets » (3).

A la fin du siècle quand la phraséologie s'est modifiée, et que le discours devient volontiers lyrique, Talleyrand, dans un *Mémoire sur les avantages à retirer des colonies*, fait valoir cet argument « que l'art de trouver la place des mécontents est à coup sûr le plus difficile » et signale parmi les bienfaits des possessions lointaines « la douceur de pouvoir attacher à ces entreprises tant d'hommes agités qui ont besoin de projets, tant d'hommes malheureux qui ont besoin d'espérances » (4) ! Sous cette forme académique, la colonie est encore chargée de purger le pays.

L'opinion de Voltaire est bien connue ; il ne s'est pas fait faute de la répandre dans ses œuvres et dans sa correspondance ; on pourrait en extraire dix exemples dans le ton du suivant, car c'est surtout le Canada, « dont les trois quarts sont des déserts glacés » qui reçoit les plus durs coups de plume. « Si j'osais, écrit-il à Chauvelin, je vous conjurerais à genoux de débarrasser pour jamais du

(1) V. *Dargenson*, VI, 101, 202 ; VII, 254. — *Journal de Barbier* à la date. — *Mémoires secrets de Duclos*, II, 166 — *Mémoires de Luynes* à la date.

(2) *Mémoires*, XVII, p. 61.

(3) Amsterdam, 1751, tome II, 135.

(4) *Académie des Sciences Morales et politiques*, 15 Messidor an V.

Canada le ministère de France. Si vous le perdez vous ne perdrez presque rien ; si vous voulez qu'on vous le rende, on ne vous rend qu'une cause éternelle de guerre et d'humiliations (1). »

Voltaire conseille donc nettement l'abandon de l'Amérique septentrionale ; à ce moment, il ne vit pas isolé, il connaît et soupèse les sentiments de ceux qui l'entourent, et qui n'ont point le verbe aussi audacieux. Son ami, Frédéric II, dont nous avons rapporté la formule : *Le jeu n'en vaut pas la chandelle*, avait juré de ne plus se mêler des querelles coloniales entre Français et Anglais. Son opinion s'affirme encore après la guerre de Sept-Ans : « Il n'y a qu'à ne se point allier à ces peuples et à les laisser faire. Que nous importent la merluche et le Cap-Breton (2) ! »

Et c'est le même homme que l'on prétendait choisir comme médiateur pour régler entre la France et l'Angleterre les contestations sur les limites de l'Acadie. Il s'était empressé de se dérober à cet honneur par des arguments qu'on n'attendrait pas sous sa plume. Peut-être n'avait-il nullement examiné les cartes et le factum envoyés par les Anglais pour démontrer leur bon droit (3), mais il répond en se désintéressant du conflit : « C'est une cause très compliquée et qu'il semble que le hasard ait pris plaisir à embrouiller. C'est à Dieu le seul juge des rois de décider du sort des nations (4). » Puis, quittant le ton compassé qui ne lui est pas naturel, il trouve aussitôt une de ces phrases typiques : « On dirait que toute la terre, aux dépens des intérêts propres de chacun, est obligée d'embrasser la défense de ce fichu pays. »

Si nous recherchons la pensée de gens plus pondérés, comme le vieux maréchal de Noailles, ce contemporain de Louis XIV dont

(1) *Lettre à Chauvelin*, 3 octobre 1760.

(2) *Lettre 24 février* 1763, *Œuvres*, tome XXVI.

(3) Par un lapsus qu'on peut croire intentionnel chez un pareil personnage, il accuse réception de Cartes de Cayenne.

(4) *Lettre au duc de Brunswick*, 13 octobre 1755.

les courtisans raillaient le chauvinisme, les colonies sont toujours estimées à une mince valeur : « Il était affreux, dit-il, que pour des disputes sur quelques cantons de l'Amérique, on vît le feu de la guerre prêt à recommencer ses ravages (1). »

On sait combien de fois a été reprochée à Louis XV l'expression : *quelques arpents de neige*, elle paraît moins excessive au milieu de ses pareilles les *déserts glacés* de Voltaire, les *quelques cantons* du maréchal de Noailles, et *les déserts, les pays inutiles* que nous allons trouver chez Mably :

« Avant que de perdre notre temps à chercher des limites qui n'existent pas, avant que de vouloir étendre nos possessions et de *nous égorger pour des déserts*, voyons quel est le véritable intérêt de la nation, et si nous retirons de ces domaines tout l'avantage qu'une sage industrie doit en attendre... Il n'est pas douteux que le royaume ne puisse être heureux et puissant sans colonies. Il n'est donc pas de l'intérêt de la France... de reprendre sur les Anglais *des pays inutiles* (2). »

L'économiste Melon, homme d'un grand bon sens, est du même avis ; il préférerait voir défricher et coloniser les landes de Gascogne, « le législateur qui les peuplerait rendrait un plus grand service à l'Etat que celui qui s'emparerait d'une semblable étendue de terrain » (3).

Parlant spécialement de la Louisiane, M. de Vergennes, dans un *Mémoire* à Louis XVI, rappelle que la France « a cédé aux Espagnols cette vaste contrée sans que cet abandon ait pour ainsi dire produit la moindre sensation (4) ». S'adressant de même à Louis XVI, Turgot lui expose que nos colonies sont loin d'être pour

(1) *Mémoires* (1755) page 378.

(2) *Droit public de l'Europe*, III, 214, 401.

(3) *Essai politique sur le Commerce*, Chap. X.

(4) *Mémoires sur cette question : Est-il plus avantageux à la France de prendre possession de la Louisiane.* — Introduction.

nous un moyen d'attaque, et que, au contraire, nous aurions beaucoup de peine à les défendre « contre les invasions de la puissance anglaise ». Quant aux ressources de finance, l'imposition qu'on lève dans nos colonies ne suffit pas à beaucoup près aux dépenses de sûreté et d'administration qu'elles entraînent « et si l'on y ajoute l'énormité des dépenses qu'elles ont occasionné pendant nos guerres, quelquefois sans pouvoir les conserver, on sera tenté de douter s'il n'eut pas été plus avantageux pour nous de les abandonner à leurs propres forces avec une entière indépendance » (1).

Cette opposition, ce dédain, ces doutes, cette indifférence à l'égard des colonies, le ministère les fit condenser en un certain nombre d'opuscules, sous le couvert de noms étrangers : l'*Observateur hollandais, le Politique danois, le Patriote anglais, l'Observateur américain*, etc. (2), afin de mettre l'opinion de son côté en France et à l'extérieur, de justifier sa conduite et de préparer les esprits à accepter non seulement les conquêtes anglaises, mais encore le don à l'Espagne, tenu soigneusement secret.

Quelques-uns de ces ouvrages de politique et de polémique ont été rédigés sous l'anonymat par Genest, premier commis aux Affaires étrangères, dont la personnalité est bien connue de tous ceux qui s'occupent de notre diplomatie au XVIII[e] siècle. Il les composait évidemment par ordre, parfois sous le couvert d'une traduction supposée. Celui qui présente le plus habilement les choses est l'œuvre de Maillet-Duclairon, consul général en Hollande, « honoré de l'estime et de la bienveillance du roi Louis XV et de ses ministres » (3).

(1) *Mémoire au Roi*, 6 avril 1776. — *Œuvres*, II, 563.

(2) *Le Politique Danois ou l'ambition des Anglais démasquée*, 1756, Copenhague, 1 vol. in-12 (par Martin Hubner, dit-on). Ces publications semi-officielles sont nombreuses. Le Ministère prenait aussi le soin de traduire et de publier en France les pamphlets anglais qu'il lui paraissait utile de faire connaître.

(3) D'après la *Biographie Michaud*. — Voltaire, dans une *lettre du 8 octobre 1766* le qualifie de « protégé de M. de Praslin. »

L'auteur se donne comme *Américain des Isles neutres*, probablement pour faire admettre son impartialité, et nous croyons que la pensée du ministre Choiseul doit se lire entre les lignes :

« En supposant que le succès réponde à l'ambition de l'Angleterre, que tous les établissements français soient en son pouvoir, le royaume de France en sera-t-il moins puissant, moins riche et moins peuplé ? A-t-il perdu quelque chose de sa véritable grandeur ? N'a-t-il pas toujours pour limites l'Océan et la Méditerranée ? Ses ports sont-ils détruits ou sans défenses, ses frontières ne sont-elles pas hérissées de forteresses ? On a toujours mis en problème si les possessions de la France aux Indes ne lui étaient pas plus onéreuses que profitables, la nature de la question décide sur l'importance de ses pertes... Son seul intérêt dans la réclamation de ses colonies est celui de la balance de l'Europe, il se trouve lié avec celui de toutes les puissances maritimes, sa cause leur devient commune (1). » Ce dernier trait à l'adresse des voisins est souvent répété durant le cours du débat, d'ailleurs sans aucun succès.

Adam Smith, le célèbre économiste, qui juge toujours les choses de haut et reste volontiers dans les généralités, a développé une pensée originale qui pourrait servir à atténuer les reproches adressés à l'inertie française. Il expose que les colonies n'ont pas été créées par un effet de la nécessité, et quoique leur utilité ait été très grande, cependant elle n'est pas claire et évidente. « Cette utilité ne fut le motif ni des établissements, ni des découvertes qui y donnèrent naissance, et encore même aujourd'hui la nature de cette utilité, son étendue et ses bornes ne sont peut-être pas parfaitement comprises (2). »

Il était survenu contre les colonies un ennemi indirect, pratiquement peu dangereux, mais d'une certaine puissance pour détour-

(1) *Observations d'un Américain des Isles neutres au sujet des négociations de la France et de l'Angleterre*, Genève, 1761, in-12.

(2) *Richesse des Nations* (1776), tome II, 167.

ner les hommes et encore plus les capitaux des voies commerciales : c'est l'école économique à laquelle on a donné le nom de *Physiocratie*, et dont le chef fut le fameux Quesnay.

Cette école soutenait :

« Que toute richesse dérive uniquement de l'agriculture »,

« Que la terre seule a une valeur productive »,

« Que le travail de l'industrie est absolument stérile ».

« Que les grandes navigations commerçantes qui enrichissent les commerçants, n'enrichissent pas les nations »,

« Que le trafic doit rester le lot des petits Etats maritimes », et que

« Un grand commerce extérieur n'est pas toujours une preuve de prospérité, il est même difficile qu'il ne soit pas une preuve de désordre et de misère. »

En conséquence de cette raison « qu'un grand commerce à l'extérieur indique que la nation n'a pas dans son sein un nombre suffisant de consommateurs capables d'acheter à bon prix, ce qui oblige d'y suppléer, et d'aller en chercher au loin » (1). Le marquis de Mirabeau avait adopté ces doctrines, et il dit en son langage : « Pour ce qui est des expéditions commerciales éloignées, personne n'ignore qu'elles sont ruineuses, et plus pour les Français que pour tous autres (2). »

Ce sera le plus fervent disciple de Quesnay, Dupont de Nemours, qui inspirera et élaborera le traité de commerce de 1786 conclu avec la Grande-Bretagne ; Dupont le qualifiait *d'opération chirurgicale* (3) ; opération douloureuse dont le commerce français se serait bien passé, il eut préféré la thérapeutique.

(1) Quesnay, *Maximes de Gouvernement*, VIII. — *Dialogue sur le Commerce*, page 155. — Le Trosne, *De l'Intérêt social*, chap. VII.

(2) *Ami des Hommes*, II, 2.

(3) L'expression est de Gérard de Rayneval, le négociateur officiel, mais elle a été répétée par Dupont de Nemours.

Après de semblables oracles, il fallait des gens bien déterminés pour consentir à s'expatrier ou pour engager leurs capitaux aux colonies. Le colon n'était pas plus prisé que les territoires qu'il habitait. « En France, disait-on à l'étranger, on regarde un homme qui va s'établir en Amérique comme un enfant perdu qui hasarde sa vie, qui subit une sorte d'exil et qui travaille pour le bien de sa patrie (1). »

Les Américains qui de nos jours (et ils sont très nombreux) se livrent aux recherches sur les commencements de leur histoire, accollent tous au colon d'origine gauloise les épithètes de *léger*, *bavard*, *inconstant*, *indolent* (2). Il circule même cette légende que, lorsqu'un groupe arrivait pour fonder un village, les nouveaux habitants commençaient avant toute chose par construire une salle de danse (3). L'un des bons historiens modernes, Théodore Roosewelt, et des mieux documentés (devenu *Président des Etats-Unis*, ce qui donne plus d'intérêt à l'opinion qu'il s'est formée), s'exprime ainsi : « Ces colons n'étaient pas industrieux, leur culture était primitive ; ils étaient paresseux et imprévoyants, laissant souvent leurs champs en friche... Leur éducation était très mince ; souvent même les femmes de *la gentry* ne pouvaient que faire une marque pour signer leur nom (4). Tous ces habitants étaient extravagamment amateurs de musique et de danse ; baptêmes et mariages étaient l'occasion de divertissements ; alors les violons marchaient

(1) Soame Jennings, *An account*, I, 47. — Conférez le *Mémoire envoyé par M. de Meules*, intendant de la Nouvelle-France, reproduit dans *Annales des Voyages*, 1844, tome I, 273 : « On a toujours regardé le Canada comme un pays qui était au bout du monde et comme un exil... et aussi comme une retraite que plusieurs misérables ont cherchée... »

(2) L'un d'eux, au XVIII[e] siècle, fait ces remarques intéressantes : « Les Français sont vifs, entreprenants, inconstants, légers ; les difficultés aiguisent leur industrie et leur obéissance au gouvernement leur tient lieu de sagesse personnelle. »

(3) J.-J. Ampère. *Relation de Voyage, Revue Deux-Mondes*, 15 juin 1853.

(4) Cette assertion est appuyée sur le relevé des signatures opéré dans les *Registres des Paroisses*.

toute la nuit... Sur les côtes du golfe, la race était indolente..., etc. (1). »

Volney, qu'on peut supposer assez bon juge puisqu'il avait été consul à Philadelphie, consacre un chapitre spécial aux *Causes de non-réussite du colon français* : « Il arrive souvent qu'après avoir commencé et défait, corrigé et changé, le Français finit par se dégoûter et par tout abandonner. Il faut la patience et la persévérance du bœuf pour défricher et mettre en valeur une terre nouvelle... Le colon français ne peut se dispenser de voir ses pareils ; on ne saurait citer un colon de la Louisiane ou du Canada établi hors de la portée ou de la vue d'un autre (2).

L'*Encyclopédie méthodique* (de Pankoucke), vaste recueil des plus modérés (1784), raconte avec un calme serein la perte de nos colonies d'Amérique, « où les Français, plutôt aventuriers et coureurs, songèrent moins à cultiver le pays qu'à le parcourir et à s'étendre, aussi leurs établissements ne parvinrent pas à un grand point de prospérité » (3).

Les causes d'insuccès des entreprises françaises avaient été énumérées dès le temps de Colbert, et avec beaucoup de sagacité, par le *Parfait Négociant ;* les voici en un court résumé, car le passage est fort étendu :

1° Manque de protection aux négociants, qui ont la charge de se défendre eux-mêmes ;

2° Les négociants et colons manquent d'un capital suffisant ;

3° Défaut de personnalités pour administrer et diriger de grandes entreprises, « chaque négociant n'étant accoutumé qu'à faire les choses suivant sa puissance qui est très petite » ;

4° « L'inconstance des Français qui ont une ardeur incroyable

(1) Th. Roosewelt, *The Winning of the West*, New-York, 1889, tome I, 42, 46.
(2) *Des Colonies françaises sur le Mississipi et le lac Erié*, 1796, II, 413.
(3) Tome LIX article *Colonies*.

pour entreprendre, mais dès le moment qu'ils possèdent ils se rebutent et cette ardeur s'éteint facilement » ;

5° « La cinquième raison pourquoi les Français ne réussissent pas, est que si un ministre fait ses efforts pour établir le commerce par les voyages au long cours, il en vient un autre après qui, bien loin de continuer ce dessein, renverse tout ce que l'autre a fait » ;

6° L'habileté, la capacité des étrangers, surtout des Hollandais (1).

On peut admettre pour concilier cette inaptitude du colon français de jadis avec ce qui s'est produit au XIXe siècle (et surtout avec ce qui s'est imprimé) que le caractère national a été modifié par les secousses de la Révolution, par les épreuves, les invasions que le pays a subies, par le développement de l'instruction, par l'émulation industrielle et commerciale. Mais la modification du caractère national provient surtout d'une cause organique : le Français est devenu moins léger par le mélange et la pénétration lente des générations originaires des nouvelles provinces : *Alsace, Lorraine, Flandre, Franche-Comté*, tous gens d'humeur réfléchie et persévérante.

Il s'agit là du colon bénévole, mais l'historique de nos établissements démontre que l'émigration volontaire a contribué seulement pour une part à la population de nos colonies. Les envois de filles, de vagabonds, d'engagés (ou trente-six mois), de soldats réformés ou cassés du service forment un groupe important par le nombre, surtout celui des filles qui représente plus de la moitié de l'émigration féminine.

Choisies parmi les trois mille pensionnaires de l'*Hôpital général* (Salpêtrière), avec beaucoup de soin tant que vécut Colbert, ces émigrations eurent lieu ensuite sans régularité et sans surveil-

(1) *Le Parfait Négociant*, tome II, 122.

lance (1). Quand on tenta de peupler le Mississipi, *la qualité* des envois s'abaissa de plus en plus. En 1721, par exemple, arrivait en Louisiane le transport *la Mutine* « portant des vivres et une troupe de filles de la Force excepté une qu'on appelait la *Demoiselle de Bonne Volonté* » (2).

L'opinion ne paraît pas avoir été équitable à l'égard de ces pauvres femmes, rebut de la capitale, d'une moralité assurément douteuse, mais sur lesquelles on ne rencontre aucune plainte quand une fois elles sont casées dans les colonies. Ce n'étaient pas moins des filles de la Salpêtrière ou de la Force, il ne sert à rien de le dissimuler, comme on s'efforce de le faire dans les pays intéressés à cet atavisme. La fleur en était déjà enlevée pour entrer en service à Paris comme domestiques, ou pour être mariées à des artisans, lorsque des relations hors des murailles leur ménageaient cette bonne fortune.

Les registres qui contenaient les détails de ces expéditions, avec les noms, prénoms, âges, etc., ont été brûlés en 1871 dans les incendies allumés par la Commune, avant que personne ait songé à les compulser, mais l'un d'eux a été retrouvé récemment à la Salpêtrière dans de vieux casiers (3). C'est le *Registre des délibérations du bureau de l'hôpital général*, années 1679 à 1686. On y peut constater qu'à ce moment ce sont les Isles qui reçoivent leur contingent de filles. Nous avons relevé dans les procès-verbaux des séances l'avis de trois départs pour la Martinique : 24 juin 1680, de 150 filles; 14 septembre 1682, de 50 filles ; 26 novembre 1685 pour un nombre indéterminé, sans compter tous ceux qui échappent aux recherches.

(1) Mille départs pour Québec de 1662 à 1673, opérés avec un zèle remarquable par M. de Bellinzani, le factotum du Ministre. — Dans les années suivantes, les envois sont dirigés sur les Antilles.

(2) *Mémoires historiques de Dumont*, officier aux Natchez, tome II, 30, 36.

(3) Par le directeur M. Lebas, avec cinq cartons de pièces sans valeur. Déposé maintenant aux *Archives de l'Assistance publique.*

Les engagés ou trente-six mois qui jusque vers 1720 formaient le meilleur lot de l'émigration aux Antilles, baissèrent peu à peu de qualité, plutôt par la faute des armateurs que par celle de ces pauvres gens qui songeaient à chercher fortune. En vertu du *Règlement du 16 novembre 1716*, modifié en 1721, les armateurs ou négociants étaient tenus d'embarquer sur chaque navire un certain nombre d'engagés à proportion du tonnage, accordant néanmoins que si les engagés professaient quelque métier utile dans les colonies, maçon, charpentier, forgeron, etc., chacun d'eux compterait pour deux engagés.

Il fallut rédiger en 1724 un règlement plus sévère dont le *Préambule* servira à expliquer les fraudes commises et le déchet qui se produisait sur la plus saine portion des émigrants :

« Sa Majesté ayant été informée qu'il se commettait de fréquents abus, la plupart des armateurs présentant des particuliers qu'ils faisaient passer pour engagés et qu'ils renvoyaient après les avoir fait passer en revue, se contentant de rapporter ensuite pour leur décharge des certificats de désertion, de sorte qu'en l'année 1723 il n'était pas réellement passé aux colonies un tiers des engagés présentés pour être embarqués, outre que ces armateurs présentaient comme gens de métiers des personnes qui n'en savaient aucun... »

Un mauvais renom s'était donc répandu en France (plutôt exagéré comme toujours en pareil cas) sur la population coloniale qu'on accusait de donner asile à tous les gueux (1). Le recrutement des troupes à la solde des Compagnies d'Occident ou des Indes orientales s'opérait surtout parmi les hommes et les officiers cassés ou réformés. A la Louisiane, par exemple, le commandant de l'Ile aux Chats employait « une garnison de gens sans aveu » à dévaliser les navires de concert avec les habitants qui parta-

(1) V. *l'Ami des Hommes*, III, 6.

geaient le butin ; ils cachaient leurs marchandises dans les dunes du voisinage (1). Le 21 août 1686, un ordre de Seignelay envoyait à la Grenade, dans les Antilles, un convoi de 134 forçats invalides (2).

On arrivait même à oublier les colons laborieux et méritants, après que toutes ces aventures et ces malversations eurent grossi en passant les mers, de sorte que M. de Vergennes, dans son *Mémoire au roi* (Louis XVI) se croit autorisé à dire : « Nous avons émigré la plus vile classe de citoyens et des femmes perdues ; voilà les gens avec lesquels on a voulu fonder un empire... Tandis qu'il n'est jamais venu en France dans l'idée des hommes riches et connus d'aller s'établir dans les colonies, d'aller y porter leurs ressources et leurs talents, les colonies anglaises, au contraire, en sont remplies. »

Il faut donc s'abstenir de mettre en comparaison l'enthousiasme colonial qui s'est emparé récemment des grandes puissances (Italie, Allemagne, Union américaine comprises) avec ce qui se passait au XVIII[e] siècle. Ainsi les Anglais, quoique les plus ardents, après avoir débattu à Utrecht pour la possession de l'Acadie, qu'ils assuraient leur être indispensable, laissèrent la presqu'île inoccupée et livrée à elle-même durant plus de trente années (3).

De même l'Espagne ne s'empressa nullement d'établir sa domination en Louisiane, contrée qui apparaît cependant aujourd'hui comme un don si magnifique. C'est seulement le 29 octobre 1768 que le gouverneur Ulloa se présenta à la Nouvelle-Orléans pour la prise de possession au nom du roi catholique (4), mais les habi-

(1) *Voyage aux Indes Occidentales*, par M. Bossu, capitaine de marine, 10 janvier 1760.

(2) *Correspondance administrative sous Louis XIV*, tome III.

(3) Jusqu'à la fondation d'Halifax, 1747 ou 49.

(4) *L'acte de cession* est daté du 3 novembre 1762. Il ne fut connu du public et des intéressés que par la lettre de Louis XV au gouverneur, M. d'Abbadie, 21 avril 1764.

tants qui avaient goûté de l'indépendance le forcèrent à se réembarquer, quoiqu'il fût venu avec les meilleures intentions. Et presque en même temps, le roi d'Espagne songeait à l'abandon des Philippines, sans y attacher aucune importance et pour s'éviter d'avoir à défendre l'archipel contre les Anglais. Choiseul, prévenu par notre ambassadeur à Madrid (1), s'empressait de mettre la France sur les rangs pour recueillir cette succession, et c'est le cas d'employer la métaphore, cette aubaine inattendue.

(1) *Correspondance de M. d'Ossun*, 11 août 1766, et suivantes.

CHAPITRE III

MARINE ET COMMERCE AU XVIIIe SIÈCLE

Quoique ce chapitre paraisse s'écarter du sujet principal de l'ouvrage, il y est aussitôt ramené par cette observation : que c'est l'état de la marine qui influe le plus sur le sort de nos colonies, et qui dirige souvent négociateurs et négociations. On a souvent répété à ce propos que la marine ne s'improvise pas ; il faut un homme comme Colbert, doué d'une prévoyance à long terme et portant au delà de la durée d'un ministère, pour constituer une force maritime permanente.

La construction des navires s'opérait à cette époque avec assez de rapidité, souvent en moins d'une année (1) ; mais l'équipement, les agrès et apparaux, les munitions, l'artillerie et les vivres exigent des arsenaux, des magasins soigneusement approvisionnés, des ateliers, des quais et des défenses fixes bien entretenues.

Ce sont là des causes de dépenses régulières importantes, et qui ne produisent rien aux yeux ; elles ne convenaient guère au gouvernement d'apparat de Louis XIV que les gouvernements suivants ont longtemps imité. La négligence et l'abandon de nos forces de

(1) Suivant le rang du navire, la construction coûtait de 100.000 à 300.000 livres ; l'entretien annuel de 6.000 à 14.500 livres pour une durée de service d'environ vingt ans. On trouvera plus loin la valeur des navires de commerce.

mer, dont on accuse surtout le ministre Fleury, depuis Voltaire (1), remontent donc à une date antérieure, jusque vers la fin de l'administration de Seignelay. La meilleure volonté ne pouvait remplacer un budget insuffisant, d'ailleurs le roi Louis XIV prenait un intérêt des plus médiocres aux choses de la marine ; il n'avait jamais vu la mer qu'au hasard des campagnes de Flandre, à Calais et à Dunkerque.

L'étude de la correspondance de Colbert ne laisse aucun doute sur l'éloignement du roi, qui ramenait volontiers tout succès à son individualité, et auquel la marine n'apportait aucune gloire personnelle. Dès 1662, on voit Colbert se réjouir d'une prise faite par les galères de Toulon, dans l'espoir « que le roi pourrait, par un petit succès, prendre plus de goût aux affaires de la marine » (2).

Et toujours il presse les capitaines, même des hommes comme Duquesne, et avec sa tenacité habituelle, « de faire quelque entreprise extraordinaire pour plaire au roi ».

Même en son meilleur temps, et malgré des efforts persévérants, le ministre ne put décider le souverain à visiter Rochefort, création du règne, non plus que Toulon, malgré des promesses données, et que Colbert s'était empressé de faire parvenir. Il écrit presque simultanément à Toulon, à Marseille et à Rochefort :

« Prenez bien garde d'établir notre arsenal en sorte que lorsque le roi ira le voir, qui sera assurément dans l'année où nous sommes, vous puissiez faire commencer et achever un vaisseau en sa présence pendant les dix ou douze jours qu'il y sera (3). »

« Surtout ayez une galère tout entière en botte pour la bâtir en présence de Sa Majesté en vingt-quatre heures s'il est possible (4). »

(1) « On connut dans toute son étendue la faute du Cardinal Fleury d'avoir négligé la mer; cette faute est difficile à réparer. » *Siècle de Louis XV*, ch. 28.

(2) *Lettre du 8 septembre 1662.*

(3) *Lettre à Matharel*, intendant de marine à Toulon, 2 janvier 1671.

(4) Lettre à Arnoul, *Intendant des Galères à Marseille*, 16 janvier 1671.

Avec Colbert de Terron, il est plus affirmatif encore : « Il est certain que le roi ira dans le cours de cet été à Rochefort. Il faut de quelque façon que ce soit, en travaillant jour et nuit, que vous fassiez bâtir un vaisseau dans les dix à douze jours de temps qu'il y demeurera (1). »

En 1679, fut annoncé un nouveau projet de voyage à Brest, Rochefort, Toulon, après une visite des côtes de Normandie et Bretagne, mais encore cette fois sans exécution (2). L'application des divers collaborateurs était cependant parvenue à un résultat surprenant : ils avaient pu construire en sept heures, avec 700 ouvriers, un vaisseau portant 40 canons et de 100 pieds de long (3).

Faute de mieux, Colbert avait tenté d'intéresser le roi, de l'initier malgré lui aux choses de la navigation, en le divertissant avec son entourage sur le canal du parc de Versailles.

En 1669, il fait amener du Havre six chaloupes avec les matelots qu'on loge dans le parc même ; ensuite eut lieu la construction d'un vaisseau en miniature, pour laquelle avait été appelé le plus habile maître charpentier du port. Puis en 1672-75 deux *yachts* (4) sont commandés au meilleur constructeur anglais (Deane) qui les conduisit lui-même au Havre et par la Seine jusqu'au canal de Versailles (5).

Quand avec ce monarque commença la néfaste dynastie des Pontchartrain en 1690 (celle que Saint-Simon appelle *le fléau de la marine)*, les navires en construction furent peu à peu délaissés, et un grand nombre demeurèrent sur les chantiers. Voici les rares chiffres authentiques que puisse fournir le ministère ; les recherches

(1) *Lettre à Colbert de Terron*, 2 janvier 1671.

(2) *Lettres à Brest*, 16 janvier et 11 mars 1679. *Lettres à Toulon et Marseille*, 26 août 1678.

(3) V. la *Gazette de France*, du 29 juillet 1679.

(4) Première apparition du mot dans la langue.

(5) Colbert fit offrir sans succès à Deane de rester en France avec de beaux avantages.

des spécialistes n'ont abouti qu'à des conjectures. Nous donnons les nombres d'après Chassériau, archiviste de la marine ; ils suffisent pour placer à bonne date le déclin rapide de la puissance maritime française. « Sous Pontchartrain, dit le secrétaire de la marine Valincourt, les commis gouvernaient la marine, et elle commença peu à peu à tomber dans l'état où elle est aujourd'hui (1). »

Nous rappelons encore que le mal le plus grave n'était pas l'arrêt dans la construction, mais l'indigence des arsenaux et des magasins, et, comme tout s'enchaîne, la faiblesse du contingent et de l'état-major.

Tableau numérique des bâtiments de la marine royale

ANNÉES	VAISSEAUX	FRÉGATES	AUTRES BATIMENTS
1671	119	22	55
sur lesquels douze en construction.			
1694	131	33	101
sur lesquels cent-quatre sont dits *interrompus* c'est-à-dire inachevés sur chantier.			
1712	96	18	40
sur lesquels quinze sont dits *interrompus*.			

En 1715, à la mort de Louis XIV, restaient 80 vaisseaux dont 40 seulement en état de prendre la mer, mais ce renseignement n'est pas authentique, et d'après Henri Rivière, la marine que Louis XIV avait laissée au Régent se composait de quelques vaisseaux que la guerre de course n'avait pas employés, d'un matériel assez considérable, mais vieilli dans les ports, et de cadres presque entièrement vides, la plupart des officiers ayant quitté le service de mer pour passer au service de terre (2).

(1) *Mémoire sur la Marine*, en appendice aux *Mémoires du Marquis de Villette.*

(2) H. Rivière, lieutenant de vaisseau, *La Marine royale au XVIIIe siècle*, 1855, tome II, 105.

Ensuite, on ne possède de données certaines que pour les années suivantes :

ANNÉES	VAISSEAUX	FRÉGATES	AUTRES BATIMENTS
—	—	—	—
1741	51	15	101
1756	63 dont 45 en état de prendre la mer.		
1765	62	23	73
1773	66	36	48
1779	78	69	117

L'ennemi connaissait cette faiblesse de nos arsenaux. En 1735, à la suite du passage sur nos côtes des 25 bâtiments anglais qui se rendaient au Portugal, M. de Maurepas ayant été questionné au conseil sur le nombre de vaisseaux que pourraient équiper nos ports de l'Océan, l'ambassadeur anglais à Paris écrit à Walpole : « Je sais positivement qu'à Brest et à Rochefort ils ne peuvent mettre en état de prendre la mer plus de quinze vaisseaux d'ici à six semaines, et encore il faudra qu'on y travaille nuit et jour (1). »

Au début de la guerre en 1756, le ministère comptait sur 63 vaisseaux, mais 3 étaient déjà pris, 3 étaient hors de service, 8 avaient besoin de refonte, 4 étaient encore sur les chantiers. Les 45 autres ne pouvaient prendre la mer sans un radoub. Les arsenaux n'avaient ni mâtures ni agrès, l'artillerie manquait et il y avait disette absolue de bois de construction. Sur 914 officiers que comptait alors la marine, environ 700 étaient à terre (2).

La population maritime soumise à l'inscription ne varie presque pas durant le siècle, mais son temps de présence et son instruction

(1) *Lettre de Waldegrave* à Sir Robert Walpole, 18 juin 1735.

(2) *Revue de la Marine française par un ancien commis de Marine*, p. 45, l'an IX. *Recherches historiques sur l'administration de la Marine de 1629 à 1815.* Paris, 1849.

question d'argent.
ne sont plus les mêmes, et cette instruction est une perpétuelle

1683	....	77.852
1690	(non compris mousses)	53.441
1710	....	72.056
1776	(non compris mousses) et novices de Toulon.	67.521
1786	....	72.136
1789	....	79.748

D'après le *Rapport au roi* de M. de Maurepas, les dépenses de la marine étaient réduites, en 1728, à 9 millions. Et dans le détail des sommes déboursées rien n'apparaît ni pour les arsenaux, ni pour les approvisionnements, ni pour les travaux des ports ou leur défense. Le ministre n'essaie pas de dissimuler cet état : « Il n'est pas possible qu'avec les 9 millions que Votre Majesté veut bien accorder... Ils suffiront seulement et ils sont employés pour les dépenses ordinaires et indispensables (1). »

Dans ce budget, la flotte se compose de 51 bâtiments, plus 15 flûtes et galiotes. Quinze ans plus tard, un ministre moins léger, M. de Machault, estimait à 60 millions la somme nécessaire aux dépenses annuelles de la marine ; ils lui furent refusés par le conseil.

A la même date de 1730, l'Angleterre possédait 238 bâtiments dont 178 du premier au sixième rang, portant 10,089 bouches à feu, et environ 64,000 hommes (2).

Ce n'est ni le conseil de marine installé durant la Régence, ni le ministère Maurepas qui auraient pu reprendre la suprématie maritime ; ils n'y songeaient pas ; ils continuaient à imiter ce qui se faisait aux dernières années de Louis XIV, et, suprême raison, ils n'avaient point d'argent.

(1) *Rapport du 3 oct. 1730*, appendice aux *Mémoires de Maurepas*.
(2) Lediard, *Histoire navale d'Angleterre*, III, 686.

Le président Hénault explique très bien la mentalité de ce pouvoir qui s'incarne en la personne du vieux précepteur Fleury : « Quand il était entré dans le monde il n'était plus question de ports de mer, de colonies, c'étaient des ouï-dire, on méprisait ce qui n'était plus à la mode. Aussi aurait-il voulu supprimer les dépenses de la marine et n'avoir point de vaisseaux. Il n'avait aucune idée du commerce ni de la marine (1). »

Quant au roi Louis XV on aurait pu lui appliquer ce qu'on disait de M. de Maurepas : *Il ne sait pas de quelle couleur est la mer, ni comment est fait un vaisseau* (2). Le comte de Toulouse, grand amiral de France, signale le raisonnement suivant qu'on lui tenait à la Cour sur l'inutilité d'une armée navale : « La France peut-elle avoir assez de vaisseaux, peut-elle devenir maîtresse de la mer ? Si cela ne se peut, à quoi bon faire une grande dépense pour une armée qui n'aura jamais à se montrer (3). » Et l'amiral fait entendre qu'il suffit que la France soit en état de tenir contre d'autres avec l'aide d'une puissance maritime, Espagne ou Hollande. C'est là toute l'histoire de la marine jusqu'à la fin de la monarchie.

A la mort du cardinal Dubois, la marine et ses dépendances étaient dans le plus piteux état. Saint-Simon qui est bien renseigné par ses familiers, Valincourt et Fagon, le fils du chirurgien, alors intendant du commerce, homme des plus intelligents, présente le tableau suivant : « La marine de France se trouve radicalement détruite, son commerce par conséquent, tous les magasins épuisés, les constructions impossibles... et ce qui lui reste de colonies très menacé et à la merci des Anglais (4). »

Quant à nos colonies, Valincourt va nous instruire sur leurs

(1) *Mémoires du Président Hénault.*

(2) *Mémoires de Valincourt.*

(3) *Mémoires du Comte de Toulouse*, 1725, en tête des *Mémoires de Villette.*

(4) *Mémoires de Saint-Simon*, XV, 328.

moyens de défense : « Les Anglais n'épargnent rien pour soutenir les colonies qu'ils ont en Amérique, leurs Isles sont en meilleur état que nos places frontières. Il n'y a qu'à comparer cela à nos colonies qui manquent de tout, qui n'ont ni forts en état de défense, ni soldats... et qui sont hors d'état de résister à un coup de main (1). »

Le même fonctionnaire avait rédigé pour le cardinal Fleury un *Mémoire sur l'état de l'Europe* qui ne paraît avoir fait aucune impression sur le destinataire : « Si les Anglais viennent à se tourner contre nous, où en serons-nous ? Notre marine détruite, pas un vaisseau à mettre à la mer, la plupart des officiers hors d'état de servir, les côtes exposées, les ports ruinés faute de réparations, nos colonies d'Amérique n'ayant pas de quoi faire la moindre résistance... »

Il ne reste donc aucun doute sur la décadence de la marine antérieurement à l'arrivée de Fleury aux affaires ; elle remonte jusqu'à Louis XIV et aux deux ministères Pontchartrain. Les efforts passagers qui furent ensuite entrepris ne pouvaient porter que sur la construction des vaisseaux ; ils ne constituèrent jamais une force solidement appuyée et n'améliorèrent la situation que momentanément.

Par exemple quand se produisit la fâcheuse reddition de Louisbourg devant une troupe de colons américains, la surprise en France eût été moins grande si l'on avait su que la place manquait complètement de munitions (2). L'effort le plus important du règne de Louis XV pour la protection des colonies fut l'expédition de d'Anville organisée en 1746 : 11 vaisseaux, 30 transports avec 3,000 hommes de troupes, dans le but de reprendre Louisbourg, et par représailles détruire Boston, ravager les côtes de la Nouvelle-

(1) *Mémoires sur la Marine en 1725.*

(2) *Précis historique de la Marine royale*, rédigé par ordre de M. de Sartine, 178), tome II, 226.

Angleterre ; mais la flotte fut dispersée par la tempête, décimée par le scorbut et les épidémies.

Pendant ce temps la confiance des Anglais en leur force croissait au point de répandre dans le public européen l'assurance « que leur marine est en état de faire des diversions puissantes sur les côtes françaises, dans l'état pitoyable où la marine ennemie est tombée depuis longtemps, et de l'impossibilité ou l'incapacité pour la France de la rétablir jamais sur un pied où cette marine puisse nous nuire (1) ». Dans le pamphlet cité, la France est qualifiée de nation épuisée par ses pertes, dénuée de conseil, de généraux et de ressources, uniquement occupée à parer par la paix le coup mortel qu'il est si aisé de porter à son ambition de façon à lui ôter l'envie de jamais plus bouger.

Dans le royaume la majorité reconnaissait et acceptait passivement la supériorité écrasante de la marine anglaise ; les annalistes connus en parlent comme d'une fatalité irrémissible : « A quoi nous serviront, demande Barbier, beaucoup de troupes et beaucoup d'argent, si nous n'avons de guerre qu'avec les Anglais sur mer ? Ils prendront tous nos vaisseaux les uns après les autres, s'empareront de tous nos établissements en Amérique et feront tout le commerce (2). »

« L'on travaille à force dans nos ports pour préparer deux malheureuses escadres dont la destination est ignorée, mais dont le sort sera indubitablement d'être la proie des Anglais et Hollandais (3). »

On dit même que Berryer (mais le fait n'est pas authentique) désespérant de la marine dont il fut l'administrateur durant la plus triste période (1758-61) fit vendre les agrès et apparaux qui

(1) *Lettre d'un lord anglais sur les motifs qui doivent engager à pousser avec vigueur la guerre contre la Couronne de France*, Cambridge, 1747.

(2) *Journal de Barbier*, IV, 99.

(3) D'Argenson, *Mémoires*, V, 188.

restaient en magasin (1). Mais le juge le plus sévère, en raison de sa situation et de son caractère, est assurément le maréchal de Noailles, car il avait conservé de l'ancien temps un profond respect pour le roi et pour son gouvernement. Il écrit en 1755 à M. de Duras : « Le succès ne serait pas douteux, si nous ne nous étions pas négligés sur notre marine et que nous fussions en état de mettre une quarantaine de vaisseaux en mer. Mais nous n'avons point pensé à prendre les mesures nécessaires pour combattre nos ennemis à armes égales, *j'ignore même si l'on a un projet fixe et bien médité. On ne pense à rien, on désapprouve même ceux qui se donnent la peine de penser à quelque chose* (2). »

Malgré les efforts entrepris depuis Richelieu, aucune des grandes compagnies de commerce n'avait pu réussir dans le royaume, et le négoce ordinaire manquait de capitaux suffisants pour les entreprises maritimes et coloniales. « Tandis que les compagnies hollandaises et anglaises avaient reçu de l'initiative privée un large appui, soutenues par une partie de la population, les compagnies françaises ont eu pour caractère saillant de naître d'un désir d'imitation, d'être des créations artificielles et, par suite, sans chances sérieuses de succès et de vie (3). »

Les fortunes importantes demeuraient rares ; celles que l'on cite s'étaient amplifiées dans les fermes et les adjudications ; c'est le chemin que prenait le capital dès qu'il s'était constitué ; le profit était plus rémunérateur, la peine moins forte, et la considération plus élevée que dans le négoce. Les gens qui ne possédaient qu'un modeste avoir se réfugiaient dans les offices et les charges royales, qui conféraient un certain rang dans la société, et procuraient quelques immunités.

(1) *Recherches historiques sur l'administration de la Marine*, page 55.

(2) *Lettre du 24 avril 1755 à M. de Duras*, ambassadeur à Madrid.

(3) Courcelle-Seneuil, *Rapport sur le Prix Bordin*, 1884 ; ***Les Grandes Compagnies de Commerce.***

La France, en retard sur les autres puissances maritimes, Hollande et Angleterre, n'était servie encore par aucune banque capable d'avancer des fonds, d'escompter le papier long (1), ou de grouper les petites bourses. Quelques armateurs seuls arrivaient à posséder de grosses sommes comme le financier Crozat, dont la fortune, citée partout comme exceptionnelle, se peut estimer à une dizaine de millions (2); il n'y en a point d'approchant dans le cours du siècle.

Le trafic subissait la répercussion des menaces constantes des Anglais, en sus du tort direct causé par les prises nombreuses, opérées même en temps de paix dans les parages de l'Amérique. De nombreuses pertes de cargaisons, et les craintes qui s'ensuivaient, avaient peu à peu augmenté le coût des armements dans nos ports. L'expéditeur était obligé de renforcer l'équipage du moindre bâtiment et de l'armer de canons ; l'usage en devint constant, recommandé même par l'amirauté. La prime réclamée par les assureurs variait aussi suivant la force défensive du navire, ou d'après les qualités de marche pour la fuite.

En 1744, dès que la guerre fut déclarée les assurances dépassèrent le taux de 25 0/0, et le fret pour les colonies d'Amérique déjà d'un prix très élevé (50 à 80 livres) en temps normal, monta jusqu'à 200 livres (3). Devant le conseil du commerce, en août de la même année, les armateurs de Bordeaux présentaient une demande afin de faire atténuer l'engagement qu'ils avaient pris dans leurs polices d'assurances de payer une prime supplémentaire de 16 à 18 0/0 pour les vaisseaux envoyés en Amérique, au cas où la guerre serait déclarée à l'Angleterre (4).

(1) En 1757 la Banque d'Angleterre réduisit le taux de l'escompte á 3 0/0, au lieu de 3 1/2, taux déjà fort avantageux.

(2) Moyenne de diverses appréciations contemporaines.

(3) *Mémoires sur le Commerce*, 1760, *Collection des archives de Québec.*

(4) *Procès-Verbal des séances du Conseil du Commerce*, 13 août 1744, *Archives Nationales.*

Nous possédons pour l'année 1758 le tableau des neuf navires armés à La Rochelle pour les colonies d'Amérique de 83, 120, 120, 150, 230, 250, 250, 300, 300 tonneaux ; ils payent alors le maximum 45 à 60 0/0 d'assurance contre la perte ou la prise, suivant la force du bâtiment et son pouvoir de défense (1). Ces navires sont tous armés d'artillerie, deux à 24 canons. L'équipage, renforcé en conséquence, se trouve alors entassé dans ces coques d'un faible tonnage, qui devaient encore charger proportionnellement plus de vivres pour subvenir au personnel.

C'étaient autant de causes de frais et de dépenses supplémentaires que s'évitaient nos concurrents. Chaque année reparaissaient les plaintes des Chambres de commerce sur l'insuffisance des escortes fournies par la marine royale, si bien que le ministre impuissant proposa aux négociants de contribuer aux dépenses d'armement des vaisseaux de guerre nécessaires pour convoyer leurs transports (2).

Pour excuser leur refus, la Chambre de commerce de la Rochelle, alors la première place d'échange avec nos colonies, présente l'état des navires appartenant au port pris par les Anglais en 1744-45 ; l'ensemble est de 30 bâtiments qui, avec leurs cargaisons, formaient une somme totale de 8,632,807 livres (3).

La flotte du port comprenait une cinquantaine de navires, depuis 42 et 60 tonneaux jusqu'à 350, et encore n'y en a-t-il qu'un seul de ce tonnage. La nomenclature des bâtiments appartenant au port de Bordeaux en 1715 accuse une capacité moyenne encore plus faible : la flotte bordelaise comprend 37 unités dont les deux

(1) V. aussi une *Lettre de Peirenne de Mauras*, ministre de la marine, du 27 janvier 1758, pour convier les négociants à une expédition de navires vers Québec; expédition qui ne fut pas effectuée, les armateurs refusant de mettre à la voile sans l'escorte annoncée, qui n'arrivait pas.

(2) *Lettre de M. de Maurepas*, 25 janvier 1745.

(3) La valeur d'un navire avec ses agrès, apparaux, etc., n'est estimée que de 16.000 à 50.000 livres, suivant tonnage.

plus fortes sont de 250 tonneaux, montées par 22 hommes d'équipage. Le plus grand nombre compte 100 tonneaux de jauge avec 12 à 16 hommes de bord.

Une pareille faiblesse de tonnage pour les voyages au long cours n'est que la conséquence de la médiocrité des moyens du négociant, qui préférait d'ailleurs sagement diviser sa fortune et ses risques ; mais la marine nationale se ressentait de cet état de choses, elle ne pouvait trouver aucune aide ni secours hors de ses arsenaux.

Les faits qui viennent d'être énumérés expliquent et excusent les majorations sur les prix des marchandises, de 100 0/0 et jusqu'à 200 0/0, à l'arrivée dans la colonie de destination ; de semblables bénéfices permettaient seuls de supporter les frais, les désastres et les pertes anormales. Mais, par contre, ils expliquent aussi l'intérêt que les colonies avaient à attirer la contrebande étrangère, surtout anglaise, qui vendait à moitié prix.

Au XVIIe siècle, et jusque dans les vingt premières années du XVIIIe, le royaume espagnol constituait notre meilleure clientèle, par l'écoulement de nos marchandises vers ses colonies. Quoique la statistique de cette époque soit sujette à caution, il est certain que c'était là le marché le plus recherché par les bénéfices qu'il comportait.

A la fin de la monarchie, en 1789, l'Espagne n'occupe plus que le troisième ou quatrième rang dans nos exportations (après l'Allemagne, la Russie et la Hollande) (1). C'est que le commerce français avait été lésé par tout ce qui portait atteinte aux possessions espagnoles, presque autant que si elles eussent été des possessions nationales.

(1) Avec 42 millions. La moyenne des échanges avec l'Angleterre ne dépasse pas 25 millions.

Le *vaisseau de permission*, accordé aux Anglais, et le passage de l'*Assiente* entre leurs mains, portaient un plus grand préjudice matériel à nos ports qu'aux ports de la péninsule : nouvelles raisons qui auraient suffi à déterminer la recherche constante de l'amitié espagnole.

Notre rival, le commerce britannique, avait pour lui l'aide d'un gouvernement qui le suivait et le protégeait sur tous les points du globe, et dans les pays lointains sans aucune distinction entre le commerce régulier et le trafic interlope. Le fond de la politique de Walpole, qui traça la voie suivie par l'Angleterre, consiste à s'emparer par tous les moyens, avec ou sans pudeur, des principaux marchés et à créer à la nation des débouchés de plus en plus larges.

A la faveur de leurs capitaux et du mécanisme de leur crédit, les Anglais avaient toujours un stock de marchandises fabriquées et si une occasion se présentait, ils étaient en mesure de les faire affluer sur un point donné sans perte de temps, tandis que les manufacturiers français ne pouvaient travailler que sur un débit assuré, et que le négociant en gros possédait dans ses rayons juste de quoi satisfaire à ce qu'il appelait *le petit courant*.

La contrebande anglaise était parfaitement organisée, et non pas par de pauvres aventuriers (1). Dans les échanges avec la France, les calculs modérés l'évaluent à 30 0/0 (2). Aux colonies, une estimation, même approximative, n'est guère possible; la fraude y prenait le nom moins vulgaire de *commerce interlope*, vocable emprunté à la langue anglaise. De véritables entrepôts

(1) « Les entraves réciproques ont à peu près anéanti tout commerce loyal entre les deux nations, et c'est maintenant par les contrebandiers que se fait principalement l'importation des marchandises. » Adam SMITH, *Richesse des Nations*, IV, chap. 3.

(2) *La Balance du Commerce*, 1791, p. 141, par Arnould, ancien chef du Bureau

fonctionnaient aux îles de Jersey (1) et de Man (2) avec la tolérance de l'administration.

Cette puissante organisation permettra aux marchands anglais, sous le règne de Louis XVI, quand la surveillance se relâchera aux premiers indices de négociations commerciales, de vendre journellement leurs marchandises *livrables à Paris* moyennant une prime modique.

Nos ports du littoral de la Manche accueillaient à bras ouverts les *smugglers* ou fraudeurs qui venaient notamment y charger la moitié du thé nécessaire à la consommation anglaise. Notre Compagnie des Indes n'avait pas d'autre moyen d'écouler ses thés, dont le débit en France restait toujours minime (3).

Sûrs de leur force et de la connivence de la Marine royale, les *interlopes* anglais déjouèrent longtemps l'arrêt prohibitif de 1701. S'apercevant que la vente et l'usage des marchandises provenant des prises restaient autorisés, ils les firent entrer en France sous le couvert de feintes captures en mer, que les marchands prévenus reprenaient aux adjudications. L'artifice ne fut que plus tard dévoilé (4).

Aux Antilles, particulièrement, la complicité des habitants était assurée ; en voici la raison exposée par Colbert, car le débat durait depuis les premiers temps de la colonisation :

(1) Voir le *Traité du Commerce*, de Ricard : « Les habitants de Jersey mettent toute leur industrie à faire la contrebande dont ils font leur principale ressource. — Voir aussi la *révocation de Recellois*, inspecteur des manufactures en Bretagne pour sa connivence avec les gens de Jersey. — Voir aussi *Calendar of State Papers*, page 647.

(2) Sur l'île de Man, ou 30.000 âmes vivaient de l'*illicit trade*, et sur son étonnante contrebande, Voir dans *Calendar of Home Office Papers*, les lettres 1 7 21 août 1764, 8 février et 5 avril 1769 ; 11 avril 1770.

(3) Voir les *Archives communales de Boulogne-sur-Mer*, liasses 1019, 1063, sur les rapports des smugglers avec l'Amirauté et la Municipalité ; et les *Cahiers du Tiers* (1789) présentés par la ville *de Calais*, dans lesquels il est demandé sans ambages que les smugglers « soient affranchis de tous droits de port et d'amirauté ».

(4) Voir *les Arrêts* des 8 juillet et 5 décembre 1716.

« Les étrangers (des Isles voisines) ont un appeau continuel par le bon marché qu'ils font aux habitants, car le baril de bœuf d'Irlande leur est donné pour 80 livres de sucre, au lieu de 300 qu'ils l'achètent des marchands français, et ainsi des autres choses (1). »

Dès que les grandes villes eurent des députés au Conseil de commerce, celui de Nantes avisa le ministre du tort subi par ses mandants : « Nous apprenons de plus en plus que les Anglais y font furtivement et par tolérance un grand commerce nonobstant les défenses réitérées qui en ont été faites, parce que ce sont ceux-là qui le devraient empêcher qui commettent les premiers des personnes pour le faire. Comme les Anglais apportent des nègres dont les habitants manquent, ils les trouvent très disposés à les recevoir... Ils donnent tout à meilleur compte que les sujets du Roi (2). »

Les procès-verbaux des séances du Conseil de commerce mentionnent ensuite fréquemment et à toutes dates, le dépôt des *Plaintes* ou *Requêtes pour détruire complètement le commerce étranger dans les Isles françaises d'Amérique*, ou des *Mémoires* des gouverneurs *sur les moyens d'empêcher le commerce des denrées et marchandises étrangères* dans la colonie (3).

« Ces introductions de nègres et de marchandises se font même par les vaisseaux de guerre anglais, qui, suivis de plusieurs petits bâtiments vont mouiller dans tous les quartiers de l'île où ils sont reçus sous prétexte de faire de l'eau ou du bois ; ils mettent à terre leurs marchandises pendant la nuit ; ils les établissent à des prix

(1) *Lettre à M. de Baas*, gouverneur des Isles d'Amérique, 10 novembre 1670. — Voir aussi Lettre au même du 5 septembre 1673.

(2) *Lettre de M. Des Cazeaux au Contrôleur général*, 1er novembre 1701.

(3) *Collection des Procès-verbaux*, aux Archives Nationales.

bien au-dessous de ceux auxquels nous pouvons établir les nôtres (1). »

Les officiers anglais ne rougissaient pas d'avouer que de semblables croisières leur rapportaient environ 3,000 livres sterling par les présents qu'ils recevaient (2).

Les moyens étaient variés : des négociants des Antilles, peu scrupuleux (3), arrivaient comme passagers à bord d'un bâtiment anglais ; après quelque temps de séjour dans le port, et quand toutes les marchandises permises étaient vendues, ils demandaient l'autorisation d'acheter le navire avec sa cargaison qui n'était plus que de marchandise prohibée. Puis ils repartaient sous pavillon français et allaient les vendre dans les autres lieux de nos colonies, « car on ne vérifie guère, et ceux qui sont chargés de vérifier sont faciles à gagner (4) ».

Lorsque, en 1756, il fut devenu impossible de conserver les communications avec les établissements d'outre-mer et de les ravitailler, le gouvernement se heurta contre une violente opposition pour avoir accordé aux puissances neutres l'autorisation de trafiquer aux colonies, tant que durerait la guerre. Le ministère comptait surtout sur les Hollandais, « jugeant que c'était le seul moyen de sauver nos colonies, les autres puissances ayant dorénavant un intérêt à leur conservation (5) ».

(1) *Lettre de la Chambre de Commerce de La Rochelle*, à M. Rouillé, sur le commerce clandestin des Anglais, 22 juillet 1749.

(2) *Révolutions du Commerce et des Forces de l'Angleterre*, par un membre du Parlement, Londres, 1789.

(3) Forbonnais dit que certains armateurs de Nantes vendaient leurs passeports aux étrangers pour aller aux colonies d'où ils rapportaient chez eux les retours en droiture. *Recherches des Finances*, I, 434.

(4) *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire du Cap Breton*, Lettre XIV.

(5) *Lettre d'un citoyen sur la permission de commercer dans les colonies, annoncée pour les puissances neutres*, 1756, LK 9, 17.

Aussitôt arrivèrent des *Remontrances des Chambres de commerce du Royaume contre la permission... ;* les Chambres de La Rochelle et de Bordeaux en tête comme les plus intéressées. Les négociants bordelais soutenaient qu'ils pouvaient envoyer en Amerique leurs vaisseaux armés, et se défendre. Ils préféraient les risques des combats à la perspective d'une concurrence ruineuse, et à la crainte d'une éviction probable dans l'avenir.

Le commerce de la métropole était donc en lutte constante avec les colonies ; il s'efforçait de conserver et d'étendre ses privilèges, de faire interdire telle ou telle manufacture, par exemple la raffinerie du sucre dans les Isles. Suivant le ministère, ou suivant la vigueur des réclamations, cette transformation du sucre fut tour à tour permise ou interdite.

Il ne faudrait pas croire que l'expérience de la perte de nos colonies en 1763, et l'occupation momentanée des Isles par l'ennemi, modifièrent ces sentiments intéressés ou arriérés ; ils étaient trop profondément ancrés chez les individus, à tel point que l'*Encyclopédie* de Diderot (1765) qui représente la note libérale au XVIIIe siècle, traite les colonies en pays conquis.

Que devaient alors penser les hommes qui n'avaient point goûté cette éducation philosophique ?

« 1° C'est une loi prise dans la nature des choses que l'on doit restreindre les arts et la culture dans une colonie à tels et tels objets suivant les convenances du pays de la domination ;

« 2° Si la colonie entretient un commerce avec les étrangers, ou si l'on y consomme les marchandises étrangères, le montant de ce commerce et de ces marchandises *est un vol fait à la métropole*. Ce n'est donc pas attenter à la liberté de ce commerce que de le restreindre dans ce cas. Toute police qui le tolère par son indifférence est une police destructive du commerce ou de la richesse de la nation (1). »

(1) *Encyclopédie*, article « Colonies. »

Le texte est net et précis. De sorte qu'il n'y eut pas de cesse aux querelles entre les colons et les nationaux : encore en 1789, M. du Chilleau, gouverneur de Saint-Dominique, ayant par nécessité rendu une *Ordonnance* afin d'ouvrir certains ports aux bâtiments étrangers qui apportaient des nègres, des farines et des morues, son *Ordonnance* souleva des tempêtes. Les Chambres de commerce des ports s'empressèrent d'envoyer des députés spéciaux à Versailles, quoique l'ordonnance fût déjà annulée par arrêt du conseil (23 juillet 1789).

Le député de La Rochelle portait dans ses instructions : « Solliciter les ordres les plus prompts afin d'arrêter les funestes effets de l'Ordonnance ; elle tend à renverser la fortune des négociants, et elle ferait insensiblement tomber la navigation française. Insister surtout sur le rétablissement du régime prohibitif pour les colonies (1). »

A Bordeaux, on s'en prenait, faute de mieux, à la mauvaise administration sous laquelle avaient vécu les colonies, « d'où résulte cet état de guerre où elles sont continuellement avec les négociants de la métropole, ces plaintes réciproques et qui, de part et d'autre, annoncent des griefs peut-être trop fondés (2) ».

On sera donc moins surpris de l'accueil que recevaient les trafiquants anglais, et de la faiblesse du lien qui retenait les colonies à la mère-patrie.

(1) *Instructions à J.-B. Nairac*, député. *Documents publiés par la Chambre de Commerce*. III, 333.

(2) *Lettre de M. Hache*, de la Chambre de Commerce de Bordeaux, 1789.

APPENDICE

Liste des ministres de la Marine
(d'après Chasseriau, bibliothécaire-archiviste du Ministère.)

Pontchartrain (Louis-Phélipeaux	1690 à	1699
Pontchartrain fils (Jérôme)........................	1699	1715
Un Conseil de Marine remplace le Ministre pendant la minorité de Louis XV jusqu'au		16 mars 1723
Fleuriau de Morville	17 mars 1723 au	10 août »
de Maurepas (Phélipeaux) petit-fils de Pontchartrain	11 août 1723	10 mai 1749
Rouillé..	11 mai 1749	28 juil. 1754
de Machault..	29 juil. 1754	9 févr. 1757
Peirenne de Mauras................................	10 févr. 1757	30 mai 1758
de Massiac..	1 juin 1758	30 oct. »
Berryer	1 nov. »	13 » 1761
de Choiseul	15 oct. 1761	6 avril 1766
de Choiseul-Praslin	7 avril 1766	23 déc. 1770
abbé Terray (par intérim)	24 déc. 1770	9 avril 1771
Bourgeois de Boyne................................	10 avril 1771	18 juil. 1774
Turgot...	19 juil. 1774	23 août »
De Sartine	24 août 1774	13 oct. 1780
Delacroix, maréchal de Castries..................	14 oct. 1780	23 août 1787
De Saint-Hérem....................................	24 août 1787	22 déc. »
De la Luzerne......................................	23 déc. »	24 oct. 1790

CHAPITRE IV

SITUATION POLITIQUE ET COMMERCIALE AMENÉE PAR LE REJET DU TRAITÉ D'UTRECHT AU PARLEMENT D'ANGLETERRE. ANIMOSITÉ ENTRE LES DEUX PEUPLES ANGLAIS ET FRANÇAIS.

La dernière période du règne de Louis XIV, si triste en politique, si embarrassée en finances, présente parallèlement le maximum de la prohibition. L'arrêt du Conseil, du 6 septembre 1701, motivé sur les vexations imposées aux négociants français, interdit et prohibe l'entrée dans le royaume des marchandises du cru et fabrique de la Grande-Bretagne, à peine de confiscation des marchandises et vaisseaux, et de 3,000 livres d'amende contre ceux qui recevront les marchandises, avec interdiction du commerce en cas de récidive. Un article stipule que nul Anglais ne pourra dorénavant trafiquer sans l'entremise d'un représentant ou courtier français; c'est l'essai d'une réciprocité avec la vieille obligation du *Freidneyson* (1), usitée en Angleterre et que nos négociateurs ne purent jamais déraciner. D'un côté de la Manche comme de l'autre chacun légifère et ordonne dans l'isolement sans s'inquiéter des actes du voisin. C'est ainsi que le gouvernement français ins-

(1) Corruption de *Free denizen*, « aubain naturalisé

crit des droits à l'entrée sur la laine et les chevaux d'Angleterre, sévèrement prohibés à la sortie dans leur pays d'origine.

A l'époque où commencent les négociations des *Préliminaires d'Utrecht*, l'état officiel des relations comprend une prohibition absolue de la part de la Grande-Bretagne pour toute provenance française ; en France, une interdiction du plus grand nombre des produits anglais, mitigée par une tolérance générale, et par la connivence des commis de la Ferme, qui y trouvent leur profit.

Alors armateurs et négociants ne savent plus au juste sous quel régime ils sont placés vis-à-vis de cette puissance réfractaire aux accommodements. Ceux de Dieppe, déroutés, adressent une requête au contrôleur général Desmarets pour lui exposer inutilement que, « dans la paix même, ils n'ont pu commercer avec l'Angleterre, parce qu'il n'y avait pas de traité qui réglât le tarif des droits, et que les Anglais en prenaient de violents sur les marchandises de France (1) ».

Il n'y avait plus de traité, il est vrai, et malgré l'hostilité entre les deux peuples, on reconnaissait l'utilité qu'aurait une charte commerciale. Cette fois encore, la France se fit solliciteuse, au milieu des revers de l'armée, avant que la bataille de Denain eût suffisamment rétabli son vieux prestige. Elle eut la bonne fortune d'être représentée par un homme compétent, Mesnager, un ancien négociant devenu diplomate.

L'article 3 des *Préliminaires* proposés par la France était des plus gracieux à l'égard de nos adversaires : « L'intention du roi est que... le commerce soit rétabli et maintenu à l'avenir à l'avantage de la Grande-Bretagne, de la Hollande et des autres nations qui ont accoutumé de trafiquer... »

On aboutit enfin le 11 avril 1713 à l'adoption des articles 8 et 9

1 *Requête transmise par l'intendant De Courson*, 20 mai 1708

du traité, qui réglaient à nouveau les relations commerciales, et dont la substance se résume ainsi :

« Il sera pourvu à ce qu'il ne soit exigé sur les effets et marchandises qui seront portés de France en Grande-Bretagne aucuns impôts et droits plus grands que ceux qui se lèvent sur les effets et marchandises de la même nature qui y sont apportés de quelque pays que ce soit, et toutes les lois faites dans la Grande-Bretagne depuis 1664 pour interdire le transport et l'entrée des marchandises venant de France seront abrogées. »

En compensation, la France s'obligeait à revenir au tarif de 1664 à l'égard des produits anglais, c'est-à-dire à une protection modérée de 10 à 15 0/0, sur les objets où la concurrence était à craindre.

Un mois après les signatures, un bill était présenté aux Chambres pour rendre efficaces les articles 8 et 9 ; la motion passa sans peine avec 252 voix contre 130 (1). Mais aussitôt que le bill fut rendu public une explosion de clameurs s'éleva de toutes les bourgades ; *Pétitions*, *Mémoires*, *Libelles*, *Remontrances*, s'échappèrent des presses des imprimeurs : leurs titres seuls annoncent la passion qui animait ces adversaires d'un commerce libre et réciproque avec la France (2).

« L'exécution des articles 8 et 9 du traité, s'écriait un des fougueux publicistes, serait plus funeste à l'Angleterre qu'un nouvel incendie de Londres. Si le traité est ratifié, les trésors de la nation seront bientôt épuisés, les manufactures tomberont en décadence, les ouvriers seront réduits à la dernière misère (3). »

L'ambassadeur de Portugal fit sa partie dans ce concert ; il déclara au nom de son maître que si le Parlement confirmait les

(1) 14 mai 1713. *Journal of the House of Commons*, tome XVII, 352.

(2) Daniel de Foe, l'auteur de *Robinson*, fut un des rares lutteurs contre la gallophobie de ses compatriotes. Ses articles sont réunis sous le titre : *An Essay on the Treaty of Commerce with France*, London, 1713.

(3) *The British Merchant*, par Ch. King, II.

articles, et si les droits sur les vins étaient réduits au même taux pour les provenances françaises que pour celles du Portugal, toutes les marchandises anglaises seraient immédiatement prohibées dans son pays (1).

Après des débats animés, les députés, sur lesquels l'opinion avait pesé de tout son poids, se déjugèrent et rejetèrent cette fois le *bill* par 194 voix contre 185 (18 juin 1713) (2).

L'hostilité latente, le réveil des vieilles rancunes, attisées sans cesse par des blessures d'amour-propre, avaient eu autant de part au rejet du traité, que le souci étudié d'un régime commercial plus favorable aux intérêts de la nation. En France, les gouvernants demeuraient fort embarrassés devant cette situation imprévue et sans précédents ; on n'y comprenait guère ce jeu des institutions parlementaires qui permettait à une assemblée de se déjuger, de repousser les articles d'une convention revêtue de signatures autorisées.

M. de Torcy s'en explique avec le sens le plus droit dans une dépêche à l'ambassadeur : « Si les Anglais persistent à rejeter l'article 9, il n'est pas juste qu'ils aient seuls l'avantage d'un traité dont ils prétendent n'observer que les articles qui leur sont favorables, et ne pas exécuter ceux qui peuvent faciliter le commerce des Français. — Les conditions d'un traité ne se peuvent diviser, il faut les observer également ; ainsi le roi ne serait obligé à l'exécution qu'autant que tous les articles en seraient exécutés sans exception par la Grande-Bretagne (3). »

Encore cette fois il fallut céder. Le gouvernement français, à ce moment très prudent et désireux de la paix, accepta de ratifier

(1) *A History and Defence of the late Parliament*, London, 1713, p. 233.

(2) On écrivait de Coventry à un journal : « Nous prenons toutes les mesures pour savoir comment nos deux membres du Parlement ont voté dans cette importante occasion. » *Flyng Post*, N° du 30 juin 1713.

(3) *Instructions à Horville*.

le traité avec la suppression des articles 8 et 9, laissant les choses du commerce dans l'état de doute antérieur. La question était malheureusement entrée par une mauvaise porte dans la politique internationale de l'Angleterre, et parmi les accusations bientôt formulées contre le ministère Bolingbroke, la convention commerciale avec la France tenait le premier rang. Le *Rapport du comité secret* nommé par la Chambre fut précisément rédigé par Robert Walpole, qui devait tenir si longtemps le pouvoir.

Il affirmait que les *Préliminaires* offraient un traité de commerce « en termes si équivoques qu'il n'y avait que la France qui pût en tirer avantage ». « Nos ministres auraient dû insister pour qu'il ne fût permis en aucune manière à la France de négocier aux Indes occidentales, chose qu'ils n'auraient pas omise s'ils avaient eu le moindre égard au commerce de la Grande-Bretagne (1). »

L'*acte d'accusation* dressé contre Bolingbroke reproduit les mêmes griefs en les accentuant : le traité y est qualifié de *déshonorable, destructif* et *fatal* (2).

De sorte qu'en Angleterre toute transaction avec la France reste légalement interdite et considérée comme une infraction à la loi. Des relations de fait n'en sont pas moins pratiquées, mais aucun ministère n'ose reprendre les négociations commerciales ; les divers traités conclus au cours du siècle les passent sous silence, jusqu'à celui de 1783 qui conduit au traité de commerce de 1786 (3).

(1) *Rapport du Comité secret pour l'examen des négociations de la dernière paix et du Traité de Commerce*, 9 juin 1715

(2) *Acte d'accusation de Haute trahison contre Henry, vicomte Bolingbroke*, 10 septembre 1715.

(3) Il s'était cependant présenté plusieurs occasions d'améliorer les relations commerciales notamment en 1744, lors de la *Convention pour l'exécution des articles du Traité d'Utrecht relatifs au cas de rupture*. Cet instrument diplomatique marquait un grand progrès dans les rapports internationaux; il réglait les relations postales qui ne devaient par être interrompues, non plus que le passage des voyageurs par les paquebots de Calais.

Le cardinal Fleury ne chercha pas à profiter de ses bons rapports avec les Walpole pour sortir de cette situation équivoque qui était des plus nuisibles à l'entente entre les deux nations. L'antagonisme des intérêts était trop violent et s'étendait sur un trop grand nombre de sujets ; c'est pourquoi il faut insister sur ces causes d'apparence secondaire qui influèrent sur le sort de nos colonies. Tandis que la cordialité régnait entre les deux cabinets, des incidents minuscules et presque inaperçus entretenaient et accroissaient la rivalité, la jalousie, l'animosité entre les deux peuples ; il se créait une opinion gallophobe que suivait le Parlement.

Peut-être Fleury savait-il que ses tentatives seraient vaines près du ministère Walpole ; il faut dire que les Anglais venaient d'être gâtés par le *traité de Methuen,* véritable mainmise sur le commerce et l'industrie du Portugal, et par le traité plus récemment conclu avec l'Espagne. Dans la péninsule on ne doutait point, assure Saint-Simon, qu'Alberoni « eût tiré de grandes sommes des Anglais pour sa complaisance à leur passer l'*Assiento* des nègres, et un traité de commerce aussi avantageux pour eux que celui dont il avait procuré la signature (1) ».

A côté de la paix militaire et des politesses échangées au temps de la Régence et du ministère Fleury, domine une guerre âpre, ardente, incessante, entre le commerce britannique et le commerce français ; elle est avivée chez nous par les exploits des contrebandiers et des pirates, par les avanies subies par nos négociants, par les imitations et les contrefaçons que parviennent à introduire les fabricants anglais.

Les archives des chambres de commerce sont remplies de dossiers qui dévoilent l'abus que les insulaires faisaient de leurs forces maritimes, l'insolence de leurs capitaines qui s'arrogeaient le droit

(1) *Mémoires de St-Simon*, XIII, 60. — Voir aussi XIII, 9.

de visiter les navires marchands, quelquefois les conduisant dans une rade prochaine, et les y gardant sans motif plausible.

Notre diplomatie eut donc toujours à s'employer, faute de pouvoir mieux faire, à mettre des bornes aux empiétements des négociants anglais dont l'action s'étendait chaque jour sur le globe. Mais ces dissentiments ne suffiraient pas seuls à justifier ou à expliquer la haine soutenue que témoignait le peuple anglais ; il faut chercher parmi d'autres causes qui, en France, restaient indifférentes ou ignorées, savoir :

1° *La différence des religions* ou *la haine du papisme ;*

2° *Les aventures du prétendant Stuart ;*

3° *La crainte des invasions.*

Ces causes indépendantes agissaient tantôt seules, tantôt en bloc, s'ajoutant aux causes primordiales. Il n'y a pas jusqu'à la clause relative aux deux otages (les lords Sussex et Cathcart) livrés en garantie de la remise du Cap-Breton (par le traité d'Aix-la-Chapelle) qui ne soulevât une vive émotion, une indignation patriotique en Angleterre, tandis qu'en France on la regardait comme une mesure d'apparat sans conséquence, comme une imitation surannée de vieilles coutumes et même comme une cause d'embarras et de dépenses inutiles.

Qu'aurait-on fait si la Grande-Bretagne n'avait pas exécuté de bonne foi les restitutions dont elle était convenue ?

Le prétendant avait profité du mécontentement populaire pour faire montre d'un patriotisme zélé, et pour le proclamer parmi ses futurs sujets : « Si jamais je remonte sur le trône de mes ancêtres, l'Europe me verra user mes plus grands efforts pour forcer la France à son tour à envoyer des otages en Angleterre (1). »

Déjà le séjour du descendant des Stuart indisposait la nation

(1) Lord Stanhope, *History of England*, tome III, début, et *Lockart Papers*, II, 578.

anglaise contre nous ; c'était un constant sujet de polémique de l'autre côté du détroit ; les partis se servaient tour à tour de cette arme, mais c'était toujours la France qui endossait les mécontentements.

Les aventures du prince Charles Stuart en 1744-1745, l'aide qu'il reçut dans le but de reconquérir le trône, en réalité et pour un bon Anglais sa tentative de fomenter la guerre civile, estimées à Paris ou à Versailles comme incidents d'une mince portée, prenaient à travers le Pas-de-Calais une importance capitale.

« Il ne tient certainement qu'à la France de me rétablir, j'oserais quasi dire sans coup férir (1) », avait écrit le Prétendant dans une missive remise par Chauvelin, avec d'autres papiers, par suite d'une méprise *(mistake)*, à l'ambassadeur anglais Waldegrave, qui s'empressa de l'envoyer à Robert Walpole.

Il faut lire la copieuse correspondance échangée entre le premier ministre et l'ambassadeur, pour juger des alarmes du cabinet britannique, pendant qu'à Versailles on n'y accordait aucune attention. Chauvelin, questionné par M. de Waldegrave, avait tranquillement répondu :

« *S'il attend que nous le rétablissions, il attendra longtemps* (2). »

A propos de cette lettre tombée accidentellement entre ses mains, Walpole expose dans ses *Mémoires* qu'à ce moment « le jacobitisme produisait un tremblement *(a tremor)* sur chaque nerf du gouvernement, et l'incident découvert par hasard occasionna les plus graves appréhensions (3) ».

La menace d'un débarquement des Stuart servit aussi plus d'une

(1) *Lettre du 28 août 1736;* le texte en français.

(2) En français dans le texte anglais de la lettre. *Original Correspondance of Sir R. Walpole*, III, 397 à 504.

(3) *Mémoires de R. Walpole*, I, 638.

fois d'épouvantail à la Couronne et au ministère pour agir sur le Parlement ou manœuvrer les élections (1).

Puis s'ajoutait la crainte des invasions. Notamment durant l'hiver 1755-1756, l'Angleterre fut agitée de constantes alarmes sur l'arrivée des troupes françaises. « Quand des voiles paraissaient dans le canal, la rumeur populaire les transformait aussitôt en flottes hostiles. » « *I want*, disait Pitt, *to call this country out of that enervate state, that 20,000 men from France could shake it* (2) ! »

Cette frayeur permit au ministère (et au roi surtout) de se faire autoriser par les Chambres à introduire dans Londres les mercenaires hessois et les troupes hanovriennes. « *An ignominious vote* », mais qui passa avec une forte majorité.

Des craintes semblables se reproduisirent en 1759. En Amérique, elles étaient constantes depuis le temps où M. de Callières, gouverneur de Montréal, était venu à Versailles (1687) pour offrir de s'emparer de *Manhatte* (New-York) et de toute la *Nouvelle-Angleterre* avec *1,600 hommes.*

« Cette conquête, disait le *Mémoire* soumis à Louis XIV, rendrait le roi maître d'un des plus beaux ports de l'Amérique, où l'on peut aborder en tout temps... » La conquête en était possible à cette époque ; elle était indiquée par la configuration du Canada (3), et par le besoin d'un débouché en mer libre, remplaçant le Saint-Laurent impraticable durant six mois.

Aussi les colons de la Nouvelle-Angleterre se tinrent-ils toujours sur leurs gardes contre des voisins aussi agressifs et aussi

(1) Voir la *Harangue du Roi à son Parlement*, 28 janvier 1727.

(2) Stanhope, *History of England*, IV, 92.

« J'aurais besoin pour tirer ce pays de son état nerveux que 20.000 Français viennent le menacer. »

(3) Une tentative qui faillit réussir eut lieu en 1697, sous les ordres du gouvernur Frontenac et de M. de Nesmond. La paix de Ryswick coupa court au projet.

dangereux. Une *Histoire de la Nouvelle-York*, publiée en 1732, résume bien les craintes et les espoirs des Néo-Américains :

« Il ne reste plus aux Français pour former un vaste empire avec la Nouvelle-France que de se frayer une communication avec l'Océan par la conquête de la Nouvelle-York. Si les premiers gouverneurs de nos colonies avaient eu le zèle et la capacité nécessaires, il y a longtemps qu'avec les secours de la Grande-Bretagne nous aurions supplanté notre ennemi commun, ou du moins fait échouer ses projets (1). »

Entre ces puritains d'Amérique, *bataillon de Gédéon*, comme les appelaient leurs pasteurs, et la population canadienne élevée dans le catholicisme intransigeant, la question religieuse prenait une forme aiguë. Nous aurons à relater plus loin des rapts d'enfants opérés en vue de la conversion forcée de ces innocents. Ces détails, parvenus dans la métropole, excitaient la foule et rendaient populaire une conquête du pays.

« Si les Canadiens, dit le savant B. de Bourbourg, n'avaient pas eu contre l'Angleterre le sentiment de haine que leur inspirait son hérésie et un état d'hostilité presque continuel, peut-être auraient-ils éprouvé moins d'aversion à passer sous le gouvernement britannique (2). »

Pour former leur jugement les historiens américains se placent dans une optique toute différente ; l'érudit et impartial Francis Parkmann a longuement étudié la question religieuse qui divisait les deux colonies voisines, et il conclut ainsi :

« La population canadienne (si la France avait triomphé de l'Angleterre), élevée dans les idées et les habitudes d'une monarchie féodale, profondément hostile à la liberté de penser, serait restée un obstacle à la majestueuse expérience dont l'Amérique a

(1) Smith, *History of New-York*, 1732, Préface.

(2) *Histoire du Canada, de ses Eglises, de ses Missions*, 1852, Montréal, I, 318 L'abbé B. de Bourbourg avait appartenu au clergé canadien.

été le champ. La liberté aurait été aux prises, non avec un antagoniste affaibli, mais avec un solide *(athletic)* champion des principes de Loyola et de Richelieu (1). »

La paix d'Utrecht venait à peine d'être promulguée que commençaient en Angleterre de nouvelles excitations, que paraissaient de nombreux ouvrages qui respirent la passion et la jalousie contre la France et décèlent l'envie d'anéantir sa marine et de s'emparer de ses colonies.

Les premiers parus font la critique du nouveau traité ; tous sans exception s'élèvent contre le droit de pêche à Terre-Neuve consenti aux bateaux français.

Quelques titres suffiront à indiquer le diapason du débat :

Reasons for a War with France.

London, 1715.

Lettre d'un lord anglais sur les motifs qui doivent engager à profiter de plusieurs conjonctures favorables pour pousser avec vigueur la guerre contre la France.

Cambridge, 1747.

Reasons for an immediate War against France.

London, 1755.

The necessity of a War and of confining it to a naval War.

London, 1755.

Le premier démontre qu'il ne faut pas attendre plus longtemps pour enlever à la France ce qui lui a été laissé par le traité

(1) *French and England in North-America*, Boston, 1867-77, tome II, 416

d'Utrecht : « Par l'abandon du Cap-Breton aux Français la vraie clef de nos possessions d'Amérique est entre leurs mains. En cas de rupture avec eux tous les navires allant à Boston seraient à leur merci. Ils connaissent si bien l'importance de cette île qu'ils se hâtent de la fortifier à tout prix *(at any rate)* (1). »

Un autre demande qu'une flotte de 40 vaisseaux ferme complètement la Manche « en se renouvelant chaque six semaines par navires frais ». Avec une escadre dans la Méditerranée et une aux Indes occidentales, les bâtiments français ne pourraient plus s'exposer à sortir de leurs ports. « Enfin le commerce entier de nos ennemis serait à notre merci, nous pourrions affamer la Louisiane, réduire la Martinique ; nous ne pouvons prétendre donner à l'ennemi une plus efficace atteinte (2). »

La jalousie anglaise avait trouvé pour se justifier et se satisfaire un argument topique, auquel les Français n'ont jamais répondu ; il se retrouve sous diverses formes et l'on peut conjecturer qu'il était de conversation courante : il consiste à énumérer les territoires acquis par la France depuis un siècle, Artois, Roussillon, Franche-Comté, Flandres, Alsace, etc., et à mettre en parallèle l'Angleterre, à laquelle la situation insulaire ne permet pas de s'accroître et à qui doit revenir logiquement le droit de s'étendre aux colonies.

D'autres politiciens prétendaient à l'empire des mers qui environnent les trois royaumes, et cela jusqu'aux côtes et aux rivages des Etats voisins ; « c'est en conséquence de cette prétention que les enfants nés sur les mers de leur dépendance sont déclarés natifs d'Angleterre comme s'ils étaient nés dans cette île même (3) ».

En temps de paix ces sentiments jaloux et haineux étaient exploités par l'opposition parlementaire. Lors de la conclusion du

(1) 1715, *Reasons for a war with France.*
(2) *The Necessity of a War*, London, 1755.
(3) *Encyclopédie de Diderot* au mot MER.

traité de commerce de 1786, Fox, continuant la tradition, disait à la tribune : « Non seulement je doute des bons sentiments de la France à notre égard pour le moment, mais je n'y crois pas. La France est l'ennemie politique de la Grande-Bretagne... Je répète que la France est naturellement l'ennemie politique de la Grande-Bretagne et qu'en faisant avec nous un traité de commerce elle veut nous lier les mains pour nous empêcher de contracter alliance avec une autre puissance (1). » Et lord Grey ajoutait : « La France veut suppléer aux moyens de conquêtes par un traité plein d'embûches (2). »

Les deux sujets britanniques les plus impartiaux, les plus internationaux de cette époque, Adam Smith et David Hume, ne pouvaient se méprendre sur le différend initial : « La France est pour nous un objet perpétuel de jalousie et de haine ; le premier de ces sentiments n'est fondé que sur de trop bonnes raisons, mais l'un et l'autre ont donné lieu aux barrières sans nombre que les deux nations ont opposé à leur commerce réciproque (3). »

Dans le texte d'Adam Smith, on voit se presser sous sa plume les mots : *rivalité, violences, préjugés, jalousie, animosité mutuelle, haine nationale.* « Parce qu'ils sont voisins, ils sont nécessairement ennemis... et ce qu'il devrait servir à multiplier les avantages d'une bonne intelligence entre les deux nations ne sert qu'à enflammer la violence de leur animosité mutuelle. La jalousie mercantile est excitée par l'animosité nationale et ces deux passions s'enflamment réciproquement (4). »

Il est vrai qu'on s'essayait en France à répondre à nos voisins,

(1) Extrait du W. *Pitt* de Stanhope, trad. Guizot, I, 332.

(2) Janvier 1787, *Parliamentary debates*, page 402.

(3) David Hume, *Essai sur la Balance du Commerce*, p. 91.

(4) Adam Smith, *Richesse des Nations*, tome II, 93.

mais sans atteindre à leur virulence. Nous avions l'*Anti-Anglais* (1) publié en 1762 : « Les Anglais nous font l'honneur de nous haïr avec toute la cordialité possible ; leur aversion pour nous est un sentiment qu'on leur inculque dès le berceau... les premières paroles qu'ils bégayent ce sont des imprécations contre les Français, le Prétendant et le Pape. A Londres, nous sommes toujours les *french dogs* (2). » Assurément cette injure n'était pas nouvelle, Eustache Deschamps la rapporte dans une de ses ballades (3). L'historiographe de Louis XIV, Samuel Sorbière, la signale dans une curieuse *Relation d'un voyage en Angleterre,* il se scandalise de la différence entre les soins obligeants avec lesquels on reçoit les Anglais en France, et le mépris et les injures dont on accompagne les Français qui débarquent à Douvres ou à Londres ; « les enfants courent après en criant : *Mounser* et *french dog,* c'est-à-dire *chien de Français,* qui est l'honorable épithète qu'on nous donne en Angleterre (4). »

Dans un de ses discours au Régent, Saint-Simon, en 1721, qualifiait déjà la Grande-Bretagne de « nation si avide, si avantageuse, si puissante par mer, si fort née pour les colonies et pour le commerce, si jalouse d'y dominer, si suivie, si pénétrée de son intérêt (5) ».

Son contemporain le maréchal de Villars ne dissimule pas non plus son hostilité contre les Anglais, son désir de voir rabaisser leur puissance, mais il ne songe qu'à l'Europe, aucunement à nos colonies, à l'égard desquelles n'apparaît aucun souci, aucun signe de

(1) A Londres il s'était fondé une *Société d'Anti-Gallicans,* dont le premier vœu était de ne se servir d'aucun objet de fabrication française. *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne.* Leyde, 1754, par le Chevalier John Nickolls.

(2) Par M. de Monbron sous la fausse rubrique de Glascow, page 52.

(3) *French dog,* dist un Anglois (XIVe siècle).

(4) Paris, 1664, page 14.

(5) *Mémoires,* XVII, 193.

préoccupation. En 1733, au beau temps de l'amitié avec les Walpole, il se déclarait partisan décidé d'une invasion par Dieppe, Calais et Dunkerque ; il en parle devant le Conseil : « Sire, combien le Roi votre bisaïeul aurait acheté une pareille occasion ! J'espère que vous en profiterez. » Mais Louis XV s'empressa de se lever et sortit ; Villars ne put en recueillir qu'un sourire (1).

Le marquis de Mirabeau était plus expéditif et professait une stratégie plus élémentaire. Répondant à William Petty qui avait avancé que les Anglais pouvaient faire le commerce de tout le monde et devaient poursuivre ce but, il s'écrie bravement : « Les Français peuvent boire toute l'eau qui est dans la Manche, et vous aller combattre de pied ferme. »

Dans un *Mémoire rédigé pour la campagne de 1748*, le maréchal de Noailles répète lui aussi que l'objet de l'Angleterre est de « s'assurer pour toujours de la supériorité sur mer et de s'emparer de tout le commerce » ; mais il est plus prudent sur les moyens de la réduire, « car dans la situation où est l'Angleterre, ayant une marine nombreuse et supérieure, elle n'a rien à craindre de toute entreprise du dehors qui n'est point soutenue et appuyée par des forces maritimes. Une pareille entreprise ne pourrait qu'opérer une diversion, utile à la vérité, tant qu'elle durerait, mais qui finirait par de fâcheuses catastrophes (2) ».

Nous avons précédemment annoncé que le ministère fit publier un certain nombre d'opuscules pour influer sur l'opinion européenne (3), tels que *Le Politique danois* ou l'ambition des Anglais démasquée par leurs pirateries ; ouvrage dans lequel on recherche laquelle des deux nations, de la France ou de l'Angleterre, a dérangé par ses hostilités l'harmonie de l'Europe (Copenhague, 1756, in-12).

1) *Mémoire de Villars*, séance du Conseil d'Etat, 6 mai 1733.

(2) *Mémoires de Noailles*, Pièces justificatives à la suite.

(3) Plusieurs de ces publications sont signalées par *Grimm* à ses correspondants couronnés.

Il y eut aussi les *Observations d'un Américain* rédigées par un agent des Affaires étrangères, qui font remarquer que « le système de la Grande-Bretagne est trop visible pour ne pas frapper tous les politiques : elle en veut au commerce de l'univers. La guerre qu'elle soutient en Allemagne n'est qu'un appât dont elle se sert pour occuper les souverains et pour mieux assurer ses projets (1) ».

Sous la forme humoristique on fit composer par Genest, le premier commis aux Affaires étrangères, un *Catéchisme politique des Anglais, traduit de leur langue* (2), dans lequel se rencontrent certaines réponses originales :

D. — Qu'est-ce que des limites?

R. — C'est ce que nous n'avons point envie de savoir.

D. — Où sont nos possessions dans l'Amérique?

R. — Partout.

D. — Que consentons-nous d'y laisser aux autres?

R. — Rien.

On ne saurait donc dire s'il y eut un moment de pacification véritable et sincère depuis le Traité d'Utrecht jusqu'à celui de 1783 même sous le doux ministère Fleury.

En pleine paix avec la Grande-Bretagne le roi Louis XV, assurément sobre d'exclamations, ne peut s'empêcher de s'écrier, ce que chacun pensait en France : « Quels cruels voisins nous avons là (3) ! »

(1) Genève, 1761, in-12.

(2) Anonyme, sans lieu ni date — (Par Genest, imprimé à Compiègne, 1756, en deux feuillets 8°).

(3) *Correspondance secrète*, 21 mars 1770, Boutaric.

CHAPITRE V

LA POLITIQUE DU MINISTÈRE FLEURY — L'ALLIANCE ESPAGNOLE

Sous le long ministère Fleury aucun mouvement ne se produisit dans le nombre ou dans l'étendue de nos possessions, et nulle convention diplomatique ne vint modifier la situation coloniale (1). La dernière acquisition, celle de l'Ile Maurice, avait été opérée en 1721 par la Compagnie des Indes, sous sa responsabilité, et sans que l'Etat intervînt aucunement.

Le cardinal n'aurait donc pas à figurer dans ce Mémoire s'il n'avait continué la politique du *joug anglais*, indirectement funeste à notre commerce, à notre autorité et à notre prestige dans les contrées d'outre-mer. Plus tard, trop tard, il rechercha l'alliance espagnole dont on croyait pouvoir espérer, par l'union des forces maritimes, une protection efficace des colonies de l'une et l'autre puissances.

Quant au délaissement de la marine nationale, il a été précédemment exposé ; ce malheureux abandon est souvent attribué à l'avarice du cardinal, mais il convient pour en juger, de se reporter à l'état des finances : son économie, comme sa sagesse, sont toutes relatives. A la faveur de la paix, des plus-values entrèrent au

(1) Sauf la cession de la petite île de Ste-Croix au Danemark (1733) ; déjà mentionnée.

Trésor, et les dépenses furent réduites ; le budget se rapprocha de l'équilibre, mais malgré ce zèle louable joint à la force expansive du pays, l'équilibre ne fut même pas atteint.

Les meilleures années, les exercices financiers de 1736 à 1740, finissent sur un excédent de dépenses de 6 à 8 millions d'après les *Etats vrais,* et le plus beau résultat économique obtenu sous le règne de Louis XV, celui de 1738, laisse encore un million de déficit (1).

Pour exprimer courtoisement que les arsenaux, les magasins et les chantiers de la Marine avaient été négligés, un *Précis historique de la Marine royale,* rédigé en 1780 par ordre de M. de Sartine, a rencontré cette adroite appréciation : « M. de Fleury traita l'Etat comme un corps robuste qui se rétablit de lui-même (2). » Pendant que nos forces maritimes s'affaiblissaient lentement, sans « se rétablir d'elles-mêmes », et peut-être sans que le mal fût exactement connu, les Anglais se renforçaient chaque jour, soit sur leurs côtes, soit dans leurs établissements lointains.

La Grande-Bretagne n'avait pas encore la suprématie coloniale, mais il était visible et notoire qu'elle y tendait Les concessions qui lui avaient été accordées à Utrecht semblaient des degrés ou des titres pour en obtenir davantage. Son ambition ne restait pas masquée, elle s'étalait et s'épanouissait partout. L'Espagne tenait toujours le premier rang pour l'étendue, la population et la richesse des possessions d'outre-mer, mais le jour où elle laissa Gibraltar, portion vive du territoire national, entre les mains d'un pareil adversaire, il devenait évident que sa puissance défaillait ; c'était un pronostic facile à prononcer.

Quelques historiens modernes ont pensé qu'à ce moment, sous la Régence ou aux débuts du règne, la France aurait dû chercher des

(1) Résultat dû à Orry, ministre des Finances de mars 1730 à décembre 1745. V. Stourm, *Les Finances de l'Ancien Régime,* I, 17.

(2) Par Poncet de la Grave, tome I, page 203.

colonies nouvelles, par analogie entre les désastres cicatrisés par la paix d'Utrecht et ceux de la guerre de 1870 qui furent suivis d'une expansion coloniale. Nous croyons avoir démontré que la France possédait encore, après 1713, un empire extérieur plutôt trop vaste pour ses facultés commerciales, pour sa population réduite (1), et encore plus pour sa marine, incapable, avant de longues années d'efforts persistants, non seulement de défendre cet empire, mais d'en assurer le ravitaillement et les relations régulières en temps normal.

Durant le règne de Louis XV, le système du cabinet français varie beaucoup, les combinaisons politiques se multiplient depuis Dubois jusqu'au duc d'Aiguillon, mais malgré cet ensemble touffu, on distingue dans la politique extérieure la période de l'accord avec l'Angleterre. La brouille officielle entre les deux Cours commence vers 1740 pour amener la guerre en 1744.

Dubois avait inauguré cet accord avec Stairs, l'ambassadeur anglais, qui plaisait au Régent sur lequel il avait acquis une certaine influence. « Le Régent ne peut être dépris de l'Angleterre, dit Saint-Simon qui le connaît bien; j'eus souvent des prises là-dessus avec lui (2). » On accuse Dubois et son maître d'avoir été guidés par l'intérêt personnel; ce qui est certain, c'est que la France subit plutôt qu'elle n'imposa les conditions tant que dura l'alliance.

A l'instigation de l'Angleterre, la guerre fut déclarée à l'Espagne en 1719 pour un motif futile; elle a été qualifiée de *guerre civile* (Voltaire), de *guerre absurde* (Victor Duruy); elle était certainement en opposition avec l'intérêt national bien compris. Berwick entra en Guipuzcoa pour détruire l'arsenal, les magasins et les chantiers de Passages (à 9 kilomètres de Saint-Sébastien) ; c'était le jeu de nos alliés, ils s'étaient empressés de mettre leurs navires à la

(1) Vers 1715, la population française, dix-neuf millions environ, n'a fait aucun progrès depuis un siècle et demi, depuis le temps de Charles IX.

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, XIII, 28.

disposition des troupes pour les transporter sur tout le littoral espagnol. Un détachement français débarqué à Santona par les Anglais y brûla trois vaisseaux. Semblable travail de destruction fut opéré à Vigo où nos soldats incendièrent 7 vaisseaux de guerre et 30 bâtiments marchands, afin, comme l'écrivait Berwick au Régent, « que le gouvernement de l'Angleterre puisse faire voir au Parlement qu'on n'a rien négligé pour diminuer la marine d'Espagne (1) ». « Cette ruine de l'Espagne ne sera pas de sitôt réparée, les Espagnols sont encore aujourd'hui aux prises avec les Anglais pour le commerce des Indes, et par l'affaiblissement que leur a causé l'abbé Dubois ils ont vainement acheté quelques intervalles de paix par les plus avantageuses concessions de commerce et d'établissement aux Anglais (2). »

Les principales de ces concessions sont un traité de commerce, naturellement tout à l'avantage de l'Angleterre, car le Parlement n'en eût pas accepté d'autre, et l'extension du privilège de l'*Assiente* et du *Vaisseau de permission*. Ces deux objets méritent d'être examinés parce qu'ils portaient à la France, à sa marine, à son commerce, à ses colonies, autant de préjudice qu'à la nation contractante et qu'ils l'ont en outre entraînée à la guerre contre l'Angleterre (1744).

La jouissance de l'*Assiente* (bail pour la fourniture de nègres aux possessions espagnoles) avait appartenu de 1701 à 1711 à la Compagnie française des Côtes de Guinée, calculée pour une fourniture totale de 48,000 noirs.

A Utrecht, les Anglais obtinrent le contrat pour trente années s'engageant à faire passer 144,000 nègres aux Indes occidentales. A l'aide des prix de revient et de vente qui ont été détaillés dans un précédent chapitre, il est aisé de calculer l'importance du bénéfice. Aussi la Compagnie des Mers du Sud qui exploitait l'*As-*

(1) D'après Henri Rivière, *La Marine française au XVIIIe siècle*, page 36.
(2) *Mémoires de Saint-Simon*, XV, 314.

siente devint-elle le prétexte d'un agiotage qui secoua l'Angleterre au moment même où la France était prise dans l'engrenage du système de Law. En 1720, le capital nominal de la Compagnie, au lieu de quatre millions sterling, en représentait environ *trente-huit*, la spéculation ayant porté le taux des actions de 100 livres au delà de 900 livres sterling.

Par une concession postérieure de l'Espagne, il fut convenu que l'exécution du contrat serait censé commencer en 1714 pour trente années au lieu de 1711.

Le *Vaisseau de permission* apparut sans doute un privilège de médiocre valeur quand il fut pour la première fois octroyé au bénéficiaire; c'est le parti extraordinaire que les Anglais tirèrent de cette clause qui lui donna son importance.

On comprend sous ce nom la faveur d'expédier annuellement un navire du port de 500 tonneaux pour en vendre la cargaison exempte de tous droits à Vera-Cruz et à Porto-Bello.

En considération les Anglais devaient renoncer à tout autre commerce, mais ils se gardèrent d'en rien faire, et obtinrent successivement, de gré ou de force, des articles additionnels qui étendaient leur privilège : 1° les dix premières années le vaisseau pourra être du port de 650 tonneaux; 2° permission d'expédier le vaisseau même si les galions ou la flotte espagnole ne mettent pas à la voile dans l'année.

Toutes ces stipulations allaient à l'encontre de la politique traditionnelle des Espagnols et de leur jalousie sur le monopole du commerce aux Indes, mais ils avaient la main forcée, ou ils se servaient de ces concessions dans l'espoir trompeur d'amadouer l'adversaire et de protéger leurs possessions contre les coups de force ou les exploits des navires interlopes. Cet abandon de soi-même, ce défaut d'énergie ne faisaient qu'exciter l'appétit des Anglais, comme il advint à l'égard de la France après la cession de quelques territoires lors du traité d'Utrecht.

Les Anglais, à mesure que la cargaison du *Vaisseau de permission* était débarquée, la remplaçaient par des marchandises qu'apportaient de petits bâtiments au navire autorisé ; cette fraude était organisée méthodiquement avec le concours du gouvernement britannique (1). Il y avait là comme un entrepôt inépuisable où s'approvisionnaient les colons espagnols au détriment de la métropole. Lors d'un échange de notes à ce sujet entre les deux cabinets, en 1738, d'Argenson expose ainsi les causes du débat qui devait bientôt amener la guerre : « Les Anglais font des versements continuels de marchandises aux colonies espagnoles. Tantôt c'est qu'un navire a besoin d'eau, tantôt d'agrès, tantôt les vents sont contraires. Sur cela les Espagnols ont déclaré bonne prise tout vaisseau anglais rencontré à dix lieues de leurs côtes. Et nous offrons notre médiation, mais que sera-t-elle sans armes? Il nous faudrait une marine... (2) »

Par le traité d'Aix-la-Chapelle, dans l'article unique qui concerne le différend sans le régler ni le terminer, l'Angleterre trouva le moyen de recouvrer l'*Assiente* et le *Vaisseau de permission* pour une durée de quatre ans. Mais en 1750 fut conclue à Madrid (7 octobre, *Traité de Buen-Retiro*) une convention qui indemnisait les Anglais en leur accordant 100,000 livres sterling et plusieurs avantages commerciaux. Ainsi finit le Contrat de l'*Assiente*, cause de la guerre de 1739 et par répercussion de celle qui suivit entre la France et la Grande-Bretagne.

Il pouvait toujours surgir quelque querelle sanglante à propos des possessions espagnoles, où le trafic des nations autres que la métropole ne s'opérait qu'à main armée, presque toujours nuitamment. Le Père Labat dans son *Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique* (1722) fournit des détails minutieux sur les divers moyens d'introduire les marchandises, et sur les procédés de corruption

(1) Lord Stanhope, *History of England*, tome II, 279.
(2) *Mémoires*, I, 306, mai 1738.

employés près des autorités espagnoles, y compris les gouverneurs (1).

Ces faits sont très curieux et font mieux comprendre l'affaissement de l'Espagne et de ses colonies dont tout le monde profitait, sauf les Espagnols. Mais les plus ardents, les plus nombreux, et les moins scrupuleux étaient les Anglais interlopes, même au temps des meilleures relations entre les deux Etats, si bien que ce proverbe courait les rues : *Paz con la Inglaterra, y guerra contra todos.*

L'intérêt constant de l'Angleterre dans le cours du XVIII[e] siècle fut donc de diviser la France et l'Espagne dont l'alliance semblait si naturelle; sa diplomatie s'y employa sans relâche, Robert Walpole ne le dissimule pas dans ses *Mémoires;* il dit nettement : « Les Instructions données à Keene, qu'il suivit avec une remarquable habileté, lui enjoignaient de fomenter par tous les moyens la jalousie entre la France et l'Espagne (2). »

En même temps à la Cour de Versailles, un diplomate fort habile sans s'en donner l'air, ce qui accroissait son action sur Fleury, prodiguait au vieux ministre ses respects, ses hommages, en y joignant ceux de son frère Robert Walpole, maître véritable de l'Angleterre, et tous deux parvinrent à le persuader qu'ils n'agissaient que par ses conseils. Saint-Simon épuise son riche vocabulaire pour peindre cette situation qui n'a pas sa pareille dans notre histoire : *Horace W. ensorcelle Fleury — Horace W. se le dévoue et au gouvernement d'Angleterre. — Aveugle confiance de Fleury en Horace W. — Les Walpole, ses confidents, ses chers amis...* (3) »

On le vit bien en 1726 quand s'éleva un conflit entre l'Angleterre et l'Espagne au sujet de la présence de deux escadres devant

(1) V. aussi le *Dictionnaire du Commerce*, de Savary, tome I, 543.
(2) Keene, ambassadeur à Madrid. *Mémoires de Robert Walpole*, tome I, 472.
(3) *Mémoires de Saint-Simon*, V, 309; XV, 324, etc.

Porto-Bello, port de réunion des galions aux Indes occidentales. Le cabinet français prit aussitôt le parti de la Grande-Bretagne quoique la recherche préconçue d'un prétexte de guerre fût évidente, et que les torts fussent du côté de l'Angleterre, qui s'appliquait ouvertement à détruire les forces et l'autorité décadentes de l'Espagne.

Aux observations du marquis de la Paz, ministre des relations extérieures, il fut répondu que les escadres réclamaient la sortie du *Vaisseau de permission* retenu indûment dans le port. L'Espagne répliqua que le vaisseau ne devait partir qu'avec les galions faisant voile pour l'Europe, suivant les clauses du contrat. « L'Angleterre cherche une mauvaise querelle, et malheureusement elle se sent soutenue par la France », écrivait le marquis.

Les dépêches du comte de Morville, notre ministre des Affaires étrangères, acceptent et adoptent en effet tous les griefs de l'Angleterre, jusqu'à menacer d'une intervention armée la cour de Madrid. Walpole dut ressentir une joie secrète lorsqu'il reçut « les assurances déjà si souvent données par le roi de sa résolution d'accomplir ses engagements dans leur plus grande étendue, et de regarder tout ce qui sera entrepris contre la Grande-Bretagne comme fait à lui-même ; et pour donner une preuve encore plus particulière de la confiance de Sa Majesté et du concert avec lequel elle est résolue d'agir, il lui a plu de m'ordonner d'envoyer à Votre Excellence une copie de sa réponse à la Cour de Madrid. »

Cette réponse de M. de Morville au marquis de la Paz se termine comme suit : « Sa Majesté se croit obligée de se joindre à ses alliés pour demander satisfaction sur les divers griefs... et de déclarer à Sa Majesté catholique que si, sous prétexte de ce qu'on prétend avoir été fait en Amérique par l'amiral Hosier, ou pour aucune des autres raisons alléguées, elle trouve à propos d'en venir à une rupture avec le roi de la Grande-Bretagne... Sa Majesté, suivant ses engagements, ne peut se dispenser de les assister et de les sou-

tenir contre toutes les puissances qui les attaqueront, et qu'elle fera une cause commune avec eux (1). »

« Que peuvent gagner les Anglais à cette guerre où ils veulent nous engager? demande M. de Valincourt. Tout ce qu'ils souhaitent : détruire et faire périr les forces maritimes et le commerce de la France et de l'Espagne, s'assurer l'empire de la mer (2). »

Presque en même temps le mince objet de la Compagnie d'Ostende était le prétexte d'une conflagration générale attisée par l'Angleterre. On a fait remarquer avec justesse que lorsque l'empereur Charles VI gagna la bataille de Belgrade, l'Europe ne fut point inquiète des conquêtes qui pouvaient suivre, mais quand il voulut établir une Compagnie des Indes à Ostende, on le menaça de tous côtés à l'instigation de la Grande-Bretagne qui redoutait un concurrent si bien placé en face de ses côtes (3).

La France suivit servilement le cabinet britannique. La souscription aux actions avait été ouverte à Anvers le 11 août 1723; dès le 16 août, une ordonnance du gouvernement français portait défense aux sujets du Royaume de prendre ou souscrire des actions de la Compagnie. Après différentes tergiversations, l'Espagne se rangea du côté de l'empereur, et comme cette différence de politique eût été insuffisante pour motiver une agression, on agita contre elle en Angleterre le spectre du Prétendant. Dans sa harangue au Parlement le roi Georges en use manifestement et grossièrement comme d'un épouvantail. La recherche d'une querelle n'est pas niable : « J'ai reçu de divers endroits des avis certains et indubitables que le dessein de placer le Prétendant sur le trône de ces Royaumes est un des articles secrets de ces traités (entre l'Espagne et la Cour de Vienne), en sorte que la récompense d'avoir

(1) *Dépêches* des 17 octobre et 11 novembre 1726, et *Correspondance du marquis de la Paz* en 1726-1727.

(2) *Mémoire sur l'Etat de l'Europe en 1726*, remis au Cardinal Fleury.

(3) Voir Bonnassieux, *Les Grandes Compagnies de Commerce*, 1892 et H. Scherer, *Histoire du Commerce*, traduit de l'allemand, Paris 1857, tome II, 584.

acquiescé aux usurpations et extensions du commerce faites par l'empereur serait de voir par là ce Royaume envahi par un prétendant papiste. De quelle indignation tout bon protestant breton ne doit-il pas être saisi à cette pensée (1)? »

En conformité avec les coutumes et les procédés de la Cour de Londres, paraissaient à même date des écrits enthousiastes pour entraîner le peuple anglais en faisant sonner à ses oreilles l'or des bénéfices probables : *Les avantages de la prochaine guerre par rapport au commerce* (Londres, janvier 1727) concluent à s'emparer d'abord de La Havane et de l'île de Cuba, au besoin de toutes les possessions espagnoles d'Amérique (2).

Le ministère anglais dissimulait adroitement ces ambitions devant les Cours européennes; ses agents l'en défendaient avec une feinte bonhomie qui inspirait une demi-confiance, mais dans le pays cette mégalomanie prenait corps à mesure que progressait la richesse des établissements d'outre-mer.

On se répétait, et les publicistes le répandaient partout, que Cromwell comptait opérer quelque conquête sur l'Amérique espagnole pour illustrer le Protectorat par une extension coloniale d'une réelle valeur; Mazarin l'aurait encouragé dans cette résolution, attendant de l'événement une diversion énergique contre l'Espagne (3). C'était donc comme un programme national pour beaucoup de patriotes. Se voyant sans grands efforts maîtres absolus sur toutes les mers, « le vaste Océan semblait aux Anglais un héritage qui les invitait à prendre possession de lui comme de leur

(1) *Harangue du Roi à son Parlement*, 28 janvier 1727.

(2) *Recueil de pièces politiques*, La Haye, 1727. Cette guerre se termina promptement après une tentative sans succès des Espagnols contre Gibraltar. Des *Préliminaires* furent signés à Paris le 31 mai 1727 aux termes desquels l'empereur suspendait pour sept ans le privilège de la Compagnie des Indes Orientales d'Ostende. Peu de temps après il l'abolit complètement pour s'assurer le concours de la Grande Bretagne.

(3) *Histoire d'Angleterre*, de Rapin Thoyras. La Haye, 1724, 8 vol.

légitime domaine. Ils jetaient leurs regards au delà de l'Atlantique et non contents de leurs propres colonies, ils se croyaient dépouillés de ce qui leur était dû aussi longtemps que l'Espagne conserverait un empire aussi illimité (1) ».

Ces vues de mégalomanes ne sortent pas de l'imagination de l'illustre historien qui vient d'être cité, nous en rencontrerons des preuves, choisies de préférence chez les étrangers ; les souvenirs français ou la correspondance diplomatique pouvant être entachée d'exagération et de partialité contre ces ennemis impitoyables.

Voici l'ambassadeur des Pays-Bas à Paris, Van Hoey, partisan décidé de la paix, toujours d'accord avec Fleury, et qui s'employait à détourner les efforts que faisait l'Angleterre pour entraîner la Hollande contre l'Espagne : « On est ici (à Versailles) extrêmement embarrassé au sujet de l'Amérique espagnole parce que l'on voit clairement que l'Espagne et la France réunies ne sont pas assez puissantes pour se maintenir longtemps contre les forces supérieures de l'Angleterre, et parce qu'il est certain que regardant la conquête de l'Amérique espagnole par l'Angleterre comme une perte inestimable pour la France, il n'y a rien qu'on ne tente pour prévenir un si grand malheur (2). »

Dans toute sa correspondance, ce diplomate hollandais représente le bon sens même ; les écrivains anglais s'en éloignent, mais ils indiquent le même but : « Quand nous aurons expulsé les Français du Canada et de tout le continent de l'Amérique, notre armée victorieuse se tire de ces climats glacés, fond comme un déluge dans les parties méridionales, et s'empare de Cuba, d'Hispanolia et de Porto-Rico (3). »

Un autre rapporte ce propos courant à Londres : « Nos possessions s'étendent depuis la Floride jusqu'au pôle arctique ; quel

(1) *Œuvres de Bancroft*, tome VII, p. 64.
(2) *Lettre de Van Hœy au secrétaire des Etats Généraux*, 5 mai 1741.
(3) *La Vérité révélée*. Londres, 1755, 8°, p. 135, traduit en français par Genest

malheur que nous n'ayons pas conservé l'isle de Cuba! A la première guerre nous aurions soumis à notre domination toutes les possessions des Espagnols dans l'Amérique méridionale (1). »

Les *Lettres d'un Français à un Hollandais* dont l'objectif politique est opposé, et qui eurent, au milieu du XVIII[e] siècle, une certaine réputation, mentionnent de même ces désirs d'agrandissement aux dépens de la France et de l'Espagne : « On connaît le projet que l'Angleterre a depuis longtemps d'enlever l'Amérique aux Espagnols; elle dirige de ce côté toutes ses batteries et attend que le temps de l'exécution soit venu; elle dissimule aujourd'hui et pour frapper les grands coups elle n'attend que le moment d'avoir anéanti la domination française dans l'Amérique septentrionale (2).

A la suite de la chute du cardinal Alberoni, il avait bien été conclu avec l'Espagne un *Traité d'amitié et d'alliance* (27 mars 1721) qui aurait été une sauvegarde suffisante si les clauses en eussent été exécutées, mais il n'y a aucun indice d'une invocation de cette convention par les parties contractantes. L'article 2, qui concerne les garanties, dit qu'afin d'établir solidement l'union et de la rendre utile, « Leurs Majestés s'engagent à se garantir réciproquement leurs royaumes, provinces, états, et terres de leur obéissance en quelque partie du monde qu'elles soient situées (3). »

L'expression « *en quelque partie du monde* » ferait volontiers croire que les négociateurs songeaient aux colonies, mais les articles suivants ne stipulent que pour un secours effectif nettement défini : dix mille hommes de pied et cinq mille chevaux ou dragons. Le concours de la marine n'était nullement prévu; ce traité n'eut aucun effet pratique, le *joug anglais* continua à dominer comme auparavant.

(1) *Prospérité ou Ruine de la Grande-Bretagne par l'extension de ses Colonies*, traduit de l'anglais, Paris, 1768, page 11.

(2) *Lettres d'un Français à un Hollandais au sujet des différends survenus entre la France et la Grande-Bretagne*. Pièce 8°, Paris, 1755.

(3) *Recueil Martens*. Supplément I, 442.

Dans les dernières années du règne bouleversé de Philippe V, le ministre Joseph Patinho, qui fut un moment surnommé le *Colbert espagnol*, parce qu'il travaillait à relever la marine, fut à même d'apprécier à sa valeur la nécessité de l'alliance française. Il dépêcha son frère, Balthazar, comme ambassadeur à Versailles (1730-1733), où une partie du gouvernement commençait à suspecter la bonne foi du ministère anglais, hormis le cardinal Fleury qui ne pouvait se désabuser.

Avec le concours de quelques esprits politiques plus avisés, comme Chauvelin et le maréchal de Villars (qui dans ses *Mémoires* se donne le rôle principal), on négocia cependant avec Patinho le premier *Pacte de famille* ou Traité de l'Escurial, qui, après de longs pourparlers, fut signé le 7 novembre 1733 (1).

Pour justifier ou excuser sa lenteur, le premier ministre espagnol avait dit : « Un seul mot du cardinal Fleury ferait mieux. — Quel est ce mot? lui demanda l'agent français. » Après s'être tu longtemps il répondit : « Menacer les Anglais. »

Le maréchal de Villars, devant le conseil du roi où ces propos étaient rapportés, ajoutait : « Je voudrais que l'on eût fait plus encore, et il y a longtemps (2). »

C'est le début de la guerre de la succession de Pologne dans laquelle l'Angleterre conserve la neutralité; les possessions d'outre-mer restèrent donc en dehors de la lutte.

L'article 4 du traité avait néanmoins prévu la naissance d'une guerre toujours prête à surgir des flancs du *Vaisseau de permission*. Et ce sera là, en effet, le prétexte de la prochaine agression de l'Angleterre (attaque de Porto Bello en 1739).

Art. 4. — Spécialement si Sa Majesté Catholique jugeait conve-

(1) Entre Patinho et le comte de Rottembourg. *Recueil De Clercq*, Supplément, page 6.

(2) *Mémoires de Villars*, VI, 402. « Le maréchal de Villars ne fut jamais anglais mais toujours espagnol. » *Mémoires de Saint-Simon*, XIV, 422.

nable de suspendre à l'Angleterre la jouissance du commerce et des avantages dont elle jouit, et que l'Angleterre fît en haine de cela quelques hostilités ou insultes... soit au dedans, soit au dehors de l'Europe, par terre ou par mer, Sa Majesté Très Chrétienne fera cause commune avec Sa Majesté Catholique... elle y emploiera même toutes ses forces tant par terre que par mer. »

Quelques articles visent particulièrement l'action de la France, en opposition absolue avec l'amitié anglaise sous le bénéfice de laquelle on vivait apparemment.

Art. 6. — Sa Majesté Très Catholique emploiera sans interruption les offices les plus pressants pour engager le roi de la Grande-Bretagne à remettre la place de Gibraltar... promettant même d'user de la force si cela est nécessaire.

Art. 10. — Sa Majesté Très Catholique aura toujours dans le port de Toulon une escadre soit pour joindre avec la flotte espagnole ou pour agir séparément, comme aussi elle aura dans le port de Brest une escadre pour tenir les Anglais en crainte et en jalousie.

On voit apparaître au dernier article cette dénomination *Pacte de famille* qui fut particulièrement appliquée à l'acte diplomatique conclu plus tard par le ministère Choiseul. La raison paraît en être que le *Traité de l'Escurial* ne fut pas divulgué.

Art. 14. — Le présent traité demeurera dans le plus grand secret... et sera regardé dès aujourd'hui comme un *Pacte de famille* qui doit à jamais assurer le nœud de la plus étroite amitié entre Leurs Majestés.

De même que dans les autres conventions élaborées sous ce règne, la France se départit de ses intérêts propres pour s'engager dans ceux de la puissance alliée, sans que le moindre avantage spécial soit stipulé en sa faveur.

Dès ce jour l'alliance anglaise de Fleury et des Walpole était

entamée, quoiqu'elle subsistât à la surface. Le cabinet de Londres n'ignorait pas que Chauvelin, garde des sceaux et ministre des Affaires étrangères, était l'âme du parti qui détournait la politique française. Les premiers doutes remontent à 1730 ; Horace Walpole avait averti son frère :

« Je trouve que M. Chauvelin est d'une certaine façon devenu absolument maître du Cardinal et peut le tourner à son plaisir (1). »

L'ambassadeur Waldegrave écrit en 1735 : « Je mentionne cette circonstance pour que Votre Grâce puisse voir comme Chauvelin est exaspéré contre nous *(horridly mad)* en ce moment (2). »

Les propositions de gagner Chauvelin, comme on avait autrefois gagné le cardinal Dubois, se suivent alors sous des formes variées. Ce sont d'abord 100,000 couronnes qui seraient offertes « dans le plus grand secret, ou versées à quelque autre personne désignée par lui (3). » Puis à l'occasion de la nouvelle année (1er janvier 1736) on pourrait lui faire quelque compliment « et lui donner 5,000 ou 10,000 livres sterling ; je ne voudrais pas mettre plus à présent », ajoute Robert Walpole (4).

On peut témoigner sans crainte d'erreur de la probité de Chauvelin, car le manège et la ténacité anglaises le trouvèrent inébranlable. « Rien ne doit être négligé pour le gagner, si cela est praticable, ou le renverser (5) ».

Il faut croire que l'influence de Walpole se sentait encore bien forte près du roi et du ministre Fleury pour tenter une semblable intrigue. L'aventure réussit, et il n'y a point de doute sur les meneurs, mais la joie qu'ils ressentirent n'eut pas de durée : « La

(1) *Robert Walpole, Original Correspondance.* Lettre du 14 juin 1730, même opinion exprimée aux pages 8, 10 et 26 des *Mémoires.*

(2) *Lettre de Waldegrave*, 18 juin 1735.

(3) *Lettre de Robert Trevor*, secrétaire de Walpole à la Reine, 2 août 1735, *most secret and particular.*

(4) *Lettre de Walpole à l'ambassadeur Waldegrave*, 1er janvier 1736.

(5) *Lettre de Walpole à l'ambassadeur Waldegrave*, 10 janvier 1737.

démission de Chauvelin qui avait été occasionnée ou précipitée par les représentations de Waldegrave, ne rendit pas le cabinet français plus favorable à l'Angleterre. Les deux nations étaient opposées dans leurs sentiments politiques comme leurs rivages le sont l'un à l'autre *(as their shores to each other)* (1). »

Cette élimination de Chauvelin acquiert une importance historique capitale, non seulement parce qu'elle démontre la faiblesse du gouvernement, mais parce que Chauvelin était la seule personnalité capable de tenir tête à l'Angleterre et d'imposer sa volonté autour de lui, peut-être jusque sur le roi lui-même. On peut ainsi modifier par hypothèse toute la suite du règne et rayer des annales nos désastres et la perte de nos colonies.

Si l'alliance anglaise avait été une erreur parce qu'elle avait fait abandonner et même combattre l'Espagne, alors que celle-ci possédait encore une valeur dans les luttes maritimes, il advint malheureusement que nos nouveaux alliés se montrèrent des auxiliaires capricieux, gonflés de morgue, et n'acceptant une action commune que lorsque toute la gloire devait leur en rester. Villars, artisan de cette alliance, s'en plaint amèrement ; des difficultés s'élevaient chaque jour entre les deux armées qu'il conduisait dans les plaines d'Italie, et le maréchal navré s'en fut mourir à Turin. Ces vues exclusives et cet amour-propre intransigeant se représentèrent encore quand il fallut marcher de concert lors de la guerre de l'Indépendance. L'Espagne voulait faire adopter ces principes : éviter les opérations par escadres combinées, à moins d'une extrême nécessité ; dans le cas de réunion de la flotte des deux puissances, elle demandait que chacune des divisions navales fût séparément commandée (2).

Les débuts du premier *Pacte de famille* accusent aussitôt son peu d'efficacité : le ministère espagnol, adroitement timide, volon-

(1) *Mémoires de R. Walpole*, I, 638.)

(2) *Correspondances de M. d'Ossun avec Vergennes*. Janvier à avril 1777.

tiers plongé dans les intrigues et fertile en menaces, affecte toujours d'être furieux de la paix qui lui retient Gibraltar, et stimule la France à entreprendre de nouvelles guerres dont pour son compte il évite, s'il le peut, l'explosion. L'alliance espagnole fut donc pour la France une charge matérielle, plutôt qu'une aide et un concours; mais ce ne fut pas une chimère : le prestige de l'Espagne était encore considérable, et l'on pouvait espérer qu'elle ferait les efforts nécessaires pour relever sa marine qui de plus en plus devenait son principal moyen de défense.

Lors des premiers dissentiments entre la Cour de Madrid et la Cour de Londres en 1738, la France intervint sans succès comme médiatrice. La nouvelle de la prise de Porto-Bello, suivie de celle de Chiagria (aujourd'hui Colon, isthme de Panama), et la crainte d'une conquête prochaine de La Havane (1) déterminèrent une rupture complète, rupture annoncée le 11 novembre 1740 par le *Manifeste du roi au sujet du départ des escadres. Le Manifeste* serait une véritable *Déclaration de guerre*, si le gouvernement de Louis XV n'avait tergiversé et temporisé durant encore quatre ou cinq ans, comme il restera sans décision et sans vigueur quand la question des frontières canadiennes le mettra dix ans plus tard aux prises avec l'Angleterre.

Le *Manifeste* de Louis XV expose parfaitement l'attitude du gouvernement avec ses qualités et ses défauts ; il est prolixe, l'hésitation y domine, quand il n'y avait point à hésiter pour défendre les colonies espagnoles avec vigueur, et au moment propice. « Cependant le roi jugea devoir attendre avant que de prendre aucun parti... on pouvait croire que la nation anglaise n'avait d'autre but que de se faire raison des prétendues vexations des gardes-côtes espagnoles, et qu'après cette première fermentation l'on reviendrait de part et d'autre à reprendre les voies de conciliation. Ce

(1) Ces faits sont énumérés dans le *Manifeste du Roi*, du 11 novembre 1740

n'est pas que le roi n'eût de son côté des griefs peut-être plus considérables... » Après un court historique des agressions de la marine britannique, le manifeste ajoute : « On ne devait pas penser que Sa Majesté vît d'un œil tranquille les entreprises que la nation anglaise formerait en Amérique, ni que le roi voulût souffrir qu'elle fît aucun établissement dans les Indes espagnoles. »

Enfin quand on annonça la conquête de l'île de Cuba comme certaine, et que l'amiral anglais Vernon eut déclaré au gouverneur français de Saint-Domingue qu'il avait ordre de s'emparer de Carthagène, « c'est alors que le roi connut qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour mettre obstacle à des projets dont l'exécution détruirait... (1) »

Il n'y avait pas un moment à perdre et l'on perdit encore quatre années, quoiqu'il n'y eût aucun doute sur la fourberie comme sur le commerce interlope qu'elle prétendait sauvegarder ; le cabinet espagnol l'avait démontré dans une publication officielle des plus modérées, qui énumère les pirateries, exactions, pillages commis par les Anglais, et leurs efforts pour amener la guerre (2).

« La conduite de Robert Walpole relativement à la guerre d'Espagne, dit lord Macaulay, est la plus grande tache de sa vie politique. Il ne cherchait pas la paix du pays, mais celle de sa propre administration. Convaincu de l'absurdité du cri qui s'élevait contre l'Espagne, mais voyant son portefeuille menacé, il préféra une guerre injuste à une session orageuse (3). »

(1) *Manifeste du Roi au sujet du départ des escadres.* L'exemplaire que nous avons eu entre les mains porte cette note manuscrite :

Imprimé à Fontainebleau par ordre de M. Amelot.

(2) *Comparaison de la conduite de S. M. Catholique avec celle du Roi de la Grande-Bretagne au sujet de ce qui s'est passé avant la Convention du 14 Janvier 1739 jusqu'à la publication des représailles et à la Déclaration de guerre.* Texte espagnol et français en regard. Magnifique impression.

(3) Lord Macauley, Œuvres diverses : *Robert Walpole.*

Le désir de la paix était si grand en France que l'on ne comprit pas qu'en défendant les colonies espagnoles nous défendions nos propres colonies. Fleury s'adressa à son ami Van Hoey, ambassadeur de Hollande, pour le convaincre que les Etats généraux devraient se charger « de ce grand et important ouvrage de la pacification entre l'Angleterre et l'Espagne et l'avancer avec tout le zèle possible ».

La Hollande avait à se plaindre d'avanies subies par ses sujets du fait des autorités espagnoles et se retrancha derrière sa neutralité, mais Van Hoey avait bien jugé l'importance de la lutte qui commençait : « Il faut considérer, répondait-il à son gouvernement, que ces avanies ne sont qu'un mal passager et réparable, au lieu que si les Anglais venaient à bout de se rendre maîtres de l'Amérique espagnole et de son commerce, ils couperaient absolument les nerfs et les artères à cette nation aussi bien qu'à la nôtre (1).

Les Anglais eurent facilement raison d'un ennemi affaibli et isolé, car outre leurs forces maritimes actives, « ils étaient très bien pourvus dans leurs colonies où tout fourmille, et les Espagnols de plus en plus délabrés dans les leurs (2) ».

La France, toujours sollicitée par le cabinet de Madrid de fournir son concours, avait envoyé l'amiral d'Antin avec 22 bâtiments en Amérique, mais seulement pour suivre les événements. Quand l'amiral anglais (Vernon) vint s'assurer à Saint-Domingue de ce que faisait la flotte française, il apprit que, ravagée par une épidémie, elle avait repris le chemin de l'Europe (1741).

C'est alors que la nécessité, presque l'obligation, de resserrer davantage l'alliance entre la France et l'Espagne, apparut cette fois à tous les yeux. Le *Traité de Fontainebleau* (que quelques-uns

(1) *Correspondance de Van Hoey*, 23 juin 1741.
(2) D'Argenson, *Mémoires*, I, 306.

dénomment *Pacte de Fontainebleau)* est du 25 octobre 1743, exactement dix ans date pour date (peut-être y mit-on quelque intention) après le Traité de l'Escurial, dont il renouvelle les dispositions en les étendant : elles sont absolument dirigées contre l'ambition anglaise.

Par l'article 7, Louis XV s'oblige à employer les forces françaises « au recouvrement de Gibraltar, et à ne conclure aucune réconciliation avec l'Angleterre qui ne porte la restitution de cette place ». L'article 9 porte la même obligation de recouvrer Minorque ; et l'article 11, le seul qui stipule l'apparence d'un avantage lointain pour le commerce français, déclare que le roi d'Espagne ne renouvellera pas le contrat de l'*Assiente* avec l'Angleterre.

Tandis qu'aucun paragraphe ne concerne les colonies françaises, leur garantie ou leur sécurité, Louis XV prenait « pour l'entière sûreté de la Floride » un engagement des plus graves s'il eût été exécuté :

« Leurs Majestés se concerteront pour obliger les Anglais à la destruction de la nouvelle colonie de Géorgie, comme aussi de tout autre fort qu'ils auraient pu construire dans le territoire de Sa Majesté Catholique en Amérique, et à restituer les pays ou places appartenant à l'Espagne (art. 10). »

« Cette colonie de Géorgie, dit Forbonnais dans un ouvrage spécialement consacré aux possessions de la Grande-Bretagne, intéresse beaucoup les Anglais, car ils la regardent comme la frontière qui les met à couvert des Espagnols et des Français si ceux-ci venaient à se fortifier dans la Louisiane, ainsi qu'il est de leur intérêt de le faire. Ils avancent vers leur but secret qui est de s'approcher du golfe du Mexique, et de s'emparer du Missisipi même dont la possession excite leur cupidité (1). »

(1) *Histoire et Commerce des Colonies anglaises*, Londres, 1755. Anonyme Forbonnais), p. 327.

Le *Traité de Fontainebleau* est le prototype du Pacte de famille conclu par M. de Choiseul. L'article 16 avait été rédigé avec une recherche des termes les plus engageants :

« *Le présent traité... sera regardé comme un Pacte irrévocable de Famille, d'Union et d'Amitié.* » Ce pacte irrévocable (1743) était déjà considéré comme annulé quelques années après (1748) en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, sous prétexte que ses articles stipulaient pour la guerre antérieure, en sorte que si les deux Couronnes voulaient resserrer leur union ce devait être l'objet d'une convention nouvelle (1).

(1) V. les *Mémoires de Noailles*, page 374.

CHAPITRE VI

LE TRAITÉ D'AIX-LA-CHAPELLE — LES LIMITES DE L'ACADIE L'ALLIANCE AUTRICHIENNE

La *Déclaration de guerre* à l'Angleterre fut publiée le 15 mars 1744 après la bataille navale devant Toulon. Cette pièce historique ne relève aucune des entreprises des Anglais contre nos possessions lointaines, mais seulement les pirateries des vaisseaux de guerre « qui se multiplient avec cruauté et barbarie; enfin les escadres anglaises ont osé entreprendre de venir bloquer le port de Toulon, arrêtant tous les bâtiments, enlevant même les recrues et les munitions que Sa Majesté envoyait dans ses places. Tant d'injures répétées ont enfin lassé la patience de Sa Majesté... »

Le texte fait ressortir le désintéressement absolu de la France en opposition avec l'ambition de l'Angleterre, et l'on ne peut douter de la sincérité de cette protestation; elle est amplement certifiée par la suite des événements : « Sa Majesté voulant bien ne former pour elle-même aucune prétention... Des vues aussi désintéressées auraient bientôt ramené la paix... »

Est-ce une erreur du gouvernement de Louis XV, ou un effet de son indolence? Il semblait croire que les colonies pourraient rester à l'abri des guerres continentales, et réciproquement que les débats survenus aux colonies se régleraient hors d'Europe. Serait-ce une réminiscence du *Traité de Vervins* (1598) qui sti-

pulait que passé le *méridien de l'Ile de Fer* tout serait à la force, et que les dommages que les deux pays (France et Espagne) éprouveraient du fait des uns ou des autres n'influeraient en rien sur leurs relations en Europe, les deux gouvernements s'interdisant de jamais présenter de ce chef aucune réclamation.

Au XVIIIe siècle il y eut à plusieurs reprises le spectacle singulier de troupes françaises et anglaises en lutte dans les deux Indes, pendant qu'à Londres et à Versailles les deux Cours vivaient dans une apparente cordialité. En Asie, le contact n'était pas direct, en conséquence moins sensible ; les intérêts nationaux se trouvaient transportés entre les mains de compagnies commerciales privilégiées dont la destination n'était point de fonder des colonies, mais plutôt de produire des dividendes ; leurs agissements entraient fort peu dans les soucis d'un gouvernement qui songeait surtout à s'éviter les soucis.

Lorsque éclata la guerre de la succession d'Autriche, l'Angleterre repoussa une proposition de ne pas étendre les hostilités aux colonies qui lui était présentée par le cabinet de Versailles. Peut-être espérait-elle que la guerre continentale immobiliserait les forces de la France et lui permettrait plus facilement d'anéantir nos établissements.

Cette conception bizarre de la paix en Europe avec une puissance que l'on combat au delà de l'Océan, ou inversement, paraît appartenir au roi Louis XV.

Il était de ceux qui ne concevaient pas les possessions lointaines comme une partie intégrante du domaine national, mais plutôt comme des entreprises privées, plus ou moins protégées par la mère patrie. C'est la théorie de Richelieu qui, lors de la prise de Québec par les Anglais, en 1629, fut bien loin d'y voir un *casus belli*. Il avait écrit à l'ambassadeur à Londres : « Je ne sçay point encore ce qui s'est fait en Canada dont on dit que les Français ont été chassés ; vous demanderez raison en cas que cette nou-

velle soit véritable. » Un mois après il écrit au même agent : « Si les Anglais veulent donner la restitution pure et simple de Québec vous la prendrez ; sinon il vaut mieux laisser tirer l'affaire de longue (1). »

Et s'il s'était inscrit le premier comme actionnaire dans la Compagnie des Cent Associés, il faut observer que c'est à titre de simple particulier. Lors de la reprise de possession par la France (1632, après trois ans d'occupation étrangère), les choses se passèrent sans solennité et sans que l'Etat parût intervenir : Richelieu s'adressa à un négociant, Guillaume de Caen, qui, moyennant 10,000 livres et la délivrance au Havre d'un navire armé, de 300 tonneaux, s'engagea « à prendre possession du fort et habitation de Québec sans qu'il en coûte autre chose au Roi (2) ».

Le système général du gouvernement de Louis XV est d'ailleurs purement conservatoire ; exempt d'ambition et d'initiative il ne recherche pas les extensions, si on le compare aux puissances européennes toutes pressées de s'agrandir aux dépens des tiers. Les jugements sur la personne du roi sont plutôt sévères, on l'accable des fautes de son entourage ; assurément il était insuffisant en présence de souverains comme Frédéric II ou Marie-Thérèse, il manquait de vues personnelles et n'avait aucun plan de gouvernement. Il sentait bien que la nation était mal servie, mais il imputait la cause au défaut d'hommes remarquables, opinion qui prévalait chez un grand nombre de contemporains. L'excès d'admiration pour le siècle de Louis XIV faisait admettre que les grandes intelligences et les fortes énergies avaient été toutes absorbées ; on se bornait à l'imitation croyant ne pouvoir mieux faire.

En 1743, Louis XV affirme cette pensée en écrivant au maré-

(1) *Lettres à M. de Chateauneuf*, III, 446, 455, 472.

(2) *Contrat passé à Metz, 20 janvier 1632*, entre Richelieu et Guillaume de Caen. Une convention en termes identiques fut passée le 27 mars suivant avec le capitaine de Razilly pour la reprise à forfait de l'Acadie.

chal de Noailles : « Ce siècle-ci n'est pas fécond en grands hommes, et il serait bien malheureux pour nous si cette stérilité n'était que pour la France. »

Bernis est encore plus affirmatif : « Jugez dans quel état nous sommes : il faudrait un gouvernement et il n'y en a pas plus que par le passé. Le grand malheur c'est que ce sont les hommes qui mènent les affaires et nous n'avons ni gouvernement ni ministres (1). »

Le temps n'était pas aux dévouements à la chose publique, et par opposition les puissances étrangères sont servies par des sommités dont l'intelligence et le sens pratique des affaires abaisse d'autant la médiocrité des politiciens français. Nos ennemis constants, les Anglais, sont encore les mieux partagés. Non seulement le cabinet britannique est successivement dirigé par Robert Walpole et les deux Pitt, mais, à Versailles, la Grande-Bretagne est représentée par Stairs qui trouve le moyen de dompter Dubois, puis par Horace Walpole qui « ensorcelle » Fleury. A Madrid, ses agents Methuen, Stanhope, Keene ont laissé une réputation d'habileté que l'examen des résultats obtenus ne peut qu'accroître de nos jours. C'est ce que Saint-Simon appelle la période du *joug anglais*.

En France, nous sommes réduits à considérer Bernis comme un personnage de premier plan, comme un de nos fins diplomates quand il réalise l'alliance autrichienne ; mais le fin diplomate, c'est Kaunitz. L'avis du ministre de Marie-Thérèse n'est pas à dédaigner ; il avait sondé les plaies du régime ; il résume après son séjour en France son impression sur cet imbroglio continuel : « A mesure que je vois de plus près cette Cour et le gouvernement interne de cette monarchie, j'y découvre plus de défectuosités. C'est

(1) *Lettres à M. de Choiseul*, 11 novembre et 29 novembre 1757. V. aussi 13 décembre.

une charrue assez mal attelée, et la plupart des choses s'y font par intrigues et par cabale. »

Si l'on en croyait les *Mémoires de M. le duc de Choiseul*, que Grimm affirme très authentiques, la modestie affectée par la France vis-à-vis des autres puissances dériverait de la pusillanimité du roi. « Ce n'est pas que le roi ne fut très hardi pour faire le mal, il n'avait de courage que dans ce cas. Le mal qu'il pouvait faire lui procurait le sentiment de l'existence et une sorte d'effervescence qui ressemblait à la colère ; alors ce pauvre prince sentait qu'il avait une âme... (1) »

On pourrait opposer à ces jugements l'exemple des trois premiers souverains de la dynastie de Hanovre, dont les intelligences ne s'élèvent pas jusqu'à celle de Louis XV, mais qui furent admirablement servis par des hommes audacieux, sans préjugés, sans respect du droit des gens. A l'égard de l'extension coloniale qui doit particulièrement nous intéresser, l'opinion anglaise était toujours en avance sur l'initiative des ministres ; les prises de possession momentanées des colonies françaises ou espagnoles ne faisaient qu'exciter une convoitise toujours inassouvie.

Déjà on n'admettait plus de l'autre côté du détroit que l'Angleterre ne fût pas toujours victorieuse sur mer ; l'amiral Mathews avait été destitué pour avoir laissé indécise la bataille devant Toulon (1744) ; l'amiral Byng sera fusillé à la suite d'un insuccès plus grave (1756).

Cependant pour la France, en 1748, la paix était inopportune quant aux affaires extérieures ; elle n'avait aucun fruit à tirer de son intervention, de ses victoires, et les restitutions obtenues de la Grande-Bretagne étaient trop certainement précaires. On explique ce désir de la paix à tout prix, que l'on attribue au roi, par

(1) *Correspondance de Grimm*, XV, 551 : « Pour être très authentiques, ces Mémoires malheureusement n'en sont pas plus intéressants. »

la situation du Trésor et l'énorme accroissement de la dette ; au témoignage du ministre des Affaires étrangères, Puysieux, les principales raisons d'une nécessité en désaccord avec les intérêts apparents du pays étaient « la disette de nos provinces méridionales et le danger de nos colonies en Amérique » (1).

Nos colonies furent encore plus en danger après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle. La paix n'était pas établie sur de solides fondements. « Il n'y a pas de congrès où les affaires aient été traitées avec moins de patience et moins de maturité ; pour hâter la conclusion de la paix, on se contentait d'ébaucher les matières (2). »

Les plénipotentiaires avaient négligé de régler plusieurs contestations secondaires qui pouvaient devenir une source de nouvelles querelles et que les articles préliminaires avaient cependant renvoyées devant le Congrès, notamment le litige toujours renaissant entre l'Angleterre et l'Espagne, et qui avait été le prétexte des premières hostilités (1739). C'était cependant une matière délicate à rédiger que la faveur de l'*Assiente* et du *Vaisseau de permission;* elle fut insuffisamment réglée par un article de quatre lignes (art. 10 des *Préliminaires*).

Vis-à-vis de la France les questions non débattues et restées sans solution étaient : 1° *La restitution des prises;* 2° *le partage des Isles neutres* ou Caraïbes ; 3° *la délimitation du territoire acadien* cédé à Utrecht (3).

(1) Marquis de Valori, ministre à Berlin jusqu'à 1756, *Mémoires sur mes Negociations* : « Puysieux l'un des plus honnêtes hommes et des meilleurs citoyens que j'aie connus », p. 280.

(2) Mably, *Droit public de l'Europe*, III, 156.

(3) *L'Article du Traité d'Utrecht* était rédigé comme suit : « Toute la Nouvelle-Ecosse ou Acadie avec ses anciennes limites, et cela de la manière et forme la plus ample. Les sujets du Roi Très Chrétien sont exclus de toutes sortes de pêcheries... vers l'Est à la distance de 30 lieues à partir de l'île de Sable, et de là dans tout ce qui s'étend vers le Sud-Ouest. »

Les négociateurs espagnols furent moins imprudents que les Français. Pour remédier aux lacunes du traité, ils signèrent aussitôt (24 juin) une *Déclaration* par laquelle ils convenaient de régler les articles concernant le commerce d'Amérique, pour aboutir au *Traité de Buen Retiro* (5 octobre 1750) avec de nouvelles conditions, toujours à l'avantage de l'Angleterre, mais enfin c'était la paix.

Nos plénipotentiaires s'étaient contentés de stipuler la restitution de l'Ile Royale et de toutes les conquêtes que les Anglais pouvaient avoir faites, en ajoutant vaguement que « toutes choses d'ailleurs *seront remises sur le pied* qu'elles étaient *ou devaient être* avant la présente guerre ». Cette malencontreuse clause, avec ses expressions : *remises sur le pied* (1), et surtout *ou devaient être*, qui auraient été repoussées dans le moindre contrat entre particuliers, devint le prétexte de voies de fait sur les lieux, soit que les plénipotentiaires français l'aient introduite pour s'éviter une discussion longue et épineuse, soit qu'elle ait été malignement suggérée par ceux de l'Angleterre.

Aussi le pressentiment que ce n'était là qu'une trêve, qu'une *paix boiteuse* et *mal assise*, se répandit assez vite ; la locution *bête comme la paix* devint populaire. Dès ce moment, la ruine prochaine de nos colonies fut entrevue, juste quand on commençait à peine à comprendre leur utilité.

Tous les jugements des contemporains sont également sévères ; même Bernis, quoiqu'il s'en serve pour donner plus de valeur au *Traité de Versailles* (de 1756) qui fut son œuvre : « La paix d'Aix-la-Chapelle termina les victoires du maréchal de Saxe, laissa subsister nos différends avec l'Angleterre, et mit du louche dans l'éta-

(1) Nous avons rencontré l'expression : *Pour amuser le tapis*, dans un autre acte diplomatique de la même époque.

blissement des Infants d'Espagne en Italie. Par là ce traité donnait occasion à deux grandes guerres presque certaines... (1) »

La question de l'Acadie et du Canada aurait exigé des conventions très précises et très détaillées, en face d'un ennemi qui, on le savait maintenant, ne connaissait d'autre morale que son propre intérêt. Loin de prévoir et d'éviter les difficultés, la Cour de Versailles se trouva les avoir multipliées en acceptant le texte ambigu reproduit plus haut (2); l'application du traité fit naître des contestations de toutes sortes.

Dès juin 1749, les hostilités quotidiennes aux frontières, sans compter la piraterie, conduisirent le cabinet français à proposer la nomination de commissaires qui détermineraient à l'amiable les limites des colonies anglaises et françaises. Ces commissaires ne purent s'entendre et c'est ici qu'apparaît durant six ou sept ans cette longanimité et cette faiblesse du gouvernement français, il mit de son côté toutes les formes de courtoisie avec un désir trop apparent de conserver la paix et de ne point s'engager dans une guerre coûteuse pour les possessions d'Amérique.

Le ministre Rouillé écrivait à M. de Jonquières, gouverneur du Canada, « d'user à l'égard des Anglais de tous les ménagements compatibles avec l'honneur de la France et la conservation de ses possessions... Il y a lieu d'espérer que tout se passera de part et d'autre d'une manière conforme aux vues de Leurs Majestés pour le maintien de l'union entre les deux nations. »

Le règlement des limites acadiennes s'aggravait d'un contact dangereux dans la vallée de l'Ohio, alors dénommée *Belle Rivière*. Dès 1748, une compagnie d'actionnaires anglais et virginiens s'était formée pour coloniser cete magnifique contrée; elle obtint

(1) *Mémoires de Bernis*, I, chap. 21.

(2) Le texte des *Préliminaires* était préférable. (30 avril 1748) « On restituera de part et d'autre toutes les conquêtes qui ont été faites... »

du Parlement une concession de 6,000 acres, sur lesquels s'établirent aussitôt ses agents et de nombreux émigrants.

En même temps un puissant effort était fait pour angliciser la Nouvelle-Ecosse où jusqu'alors le gouvernement s'était borné à entretenir une petite garnison à Annapolis *(Port-Royal)*. Plus de 100,000 livres sterling furent consacrées à la colonisation, et sans plus attendre, l'année 1749 vit débarquer 3,750 colons accompagnés d'une forte garnison. Une véritable ville fut créée de toutes pièces sur une baie déserte : c'est *Halifax*, capitale de la presqu'île. Le Trésor remboursait les frais de voyage, concédait les terres gratuitement, élevait les habitations, fournissait les instruments aratoires, et pourvoyait à la subsistance durant la première année (1). Ce coin du globe offre cette particularité unique que les Français s'y étaient établis sans effusion de sang, et y vécurent toujours en bons rapports avec les indigènes. Dans le cours heurté et souvent interrompu de la domination française, cette petite colonie perdue dans les brouillards varia entre 20 habitants et 1,600, dans la portion du territoire cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht ; sur le surplus de la presqu'île, enlevé par le même ennemi en 1755, on comptait environ 2,400 habitants (2).

La chronologie mouvementée est utile à connaître pour se former une idée juste et précise de cette possession française :

3 années.	1604. — M. de Monts fonde Port-Royal. 1607 — Abandon de la colonie par Poutrincourt.
4 —	1610. — Retour de Poutrincourt. 1613. — Les Anglais prennent et détruisent Port-Royal.
19 —	Quelques rares colons de Poutrincourt subsistent durant cette période sous la direction de son fils Biencourt, tandis que le territoire était concédé par Jacques I[er] à Sir Alexander, sous le nom de Nouvelle-Ecosse.

(1) *Tableau des Colonies anglaises dans l'Amérique Septentrionale*, 1760, I, p. 10-15.

(2) *Lettre de M. de Vaudreuil au ministre de la Marine*, 18 octobre 1755. — *Lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu au même*, 7 mars 1755. *Archives de la Marine*.

22 —	1632. — Le *traité de Saint-Germain* restitue l'Acadie à la France. 1654. — L'Acadie est reprise par les Anglais.
20 —	1670. — Restitution à la France, à la suite du *traité de Bréda* signé en 1667. 1690. — Les Anglais de la Nouvelle-Angleterre s'emparent de l'Acadie et essayent d'en disperser les habitants.
13 —	1697. — Le *traité de Ryswick* restitue l'Acadie a la France. 1710. — Prise de nouveau pendant la guerre de la Succession d'Espagne, le *traité d'Utrecth* consacre la perte définitive de la plus grande partie de l'Acadie.
	1755. — Les Anglais s'emparent des territoires qui confinent au Canada et dispersent les habitants en les transportant au loin.

Ce tableau indique clairement ce qu'on pourrait appeler *les périodes de domination française*, si l'expression n'était trop forte pour ce qu'elle prétend désigner. Il faut ajouter que jusqu'en 1690, et de 1710 à 1750, les habitants s'aperçurent à peine des changements nominaux que le sort des armes ou le hasard des négociations leur faisaient éprouver ; les Anglais les laissaient dans une certaine quiétude, sans gouverneurs, sans juges, sans taxes d'aucune sorte.

Aussitôt après la paix d'Aix-la-Chapelle, les Anglais ne se bornèrent pas à la prise de possession effective qu'ils avaient jusqu'alors négligée ; ils publièrent des cartes, des ouvrages historiques et géographiques pour justifier leurs prétentions. Les principaux sont :

A geographical History of Nova Scotia containing an Account of the situation, extent, and limits; As also of the various struggles between the two Crowns of England and France for the possession of that Province. Wherein is shewn the importance of it, as well with regard to our trade, as to the securing of our other settlements in North-America (1).

(1) Ouvrage traduit en français, par Laforgue, sous la rubrique de *Londres*, 1755.

British empire in America (anonyme).

British settlements in North-America (par Douglas).

History of the free Indian Nations (par Colden).

Present State in North-America (anonyme).

The Conduct of the French with regard to Nova-Scotia (par Thomas Jeffries, géographe du roi d'Angleterre) (1755).

History of the French Dominion in North and South America, (par le même) (1760).

Et la belle carte de *English and French Dominion in North-America* (par le Dr Mitchell).

L'ouvrage de Jeffries surtout fit grand bruit, car on le savait composé sur l'ordre du ministère. C'était un véritable coup de tocsin sur l'urgence à nous chasser du Canada. D'Argenson le signale dans ses *Mémoires* : « Tout est séduit en Angleterre par l'écrit de Jeffries. Il nous traite d'usurpateurs et nous nie la possession du Canada, et prétend que nous ne devons y avoir que des places et non des terres. Grand procès qui ne sera jamais terminé, mais on le finira de lassitude et par l'*uti possidetis* (1). »

Le savant Palairet, géographe de LL. HH. PP. les Etats généraux de Hollande, qui a l'apparence de l'impartialité, dans un chapitre intitulé : *Pays que les Anglais réclament et qui leur sont disputés par les Français*, conclut que c'est la *Charte de Jacques Ier* en faveur de sir Alexander (2) qui doit faire foi comme plus ancien document écrit et positif : « On trouve, tant dans les pays contestés qu'au milieu des colonies anglaises, plus de vingt forts que les Anglais reprochent aux Français d'avoir bâtis depuis le traité d'Utrecht pour interrompre leur commerce, contrevenant par là à l'article 15 du traité où il est dit que les sujets et les amis

(1) *Mémoires*, tome IX, p. 14. Voir aussi le même, à la date du 31 mars 175 et du 24 janvier 1751.

(2) Palairet reproduit en français cette Charte de Jacques Ier, dont le texte primitif est en latin.

des deux nations « jouiront d'une pleine liberté de se fréquenter pour le bien réciproque de leur commerce » (1).

Un auteur anglais, rare en son genre, produit cette remarque judicieuse, c'est qu'il n'a jamais pu discerner de quel côté était le bon droit, Anglais ou Français n'ayant aucun titre à la possession (2).

La *carte* dressée par Bellin, ingénieur du roi de France, « *pour servir à l'intelligence des prétentions des Anglais suivant leur dernier mémoire* », reproduite ci-contre par une réduction, fera mieux comprendre ce débat confus.

L'appétit anglais croissait avec les années, il exigeait maintenant toute la Nouvelle-France pour une rectification de frontières (3).

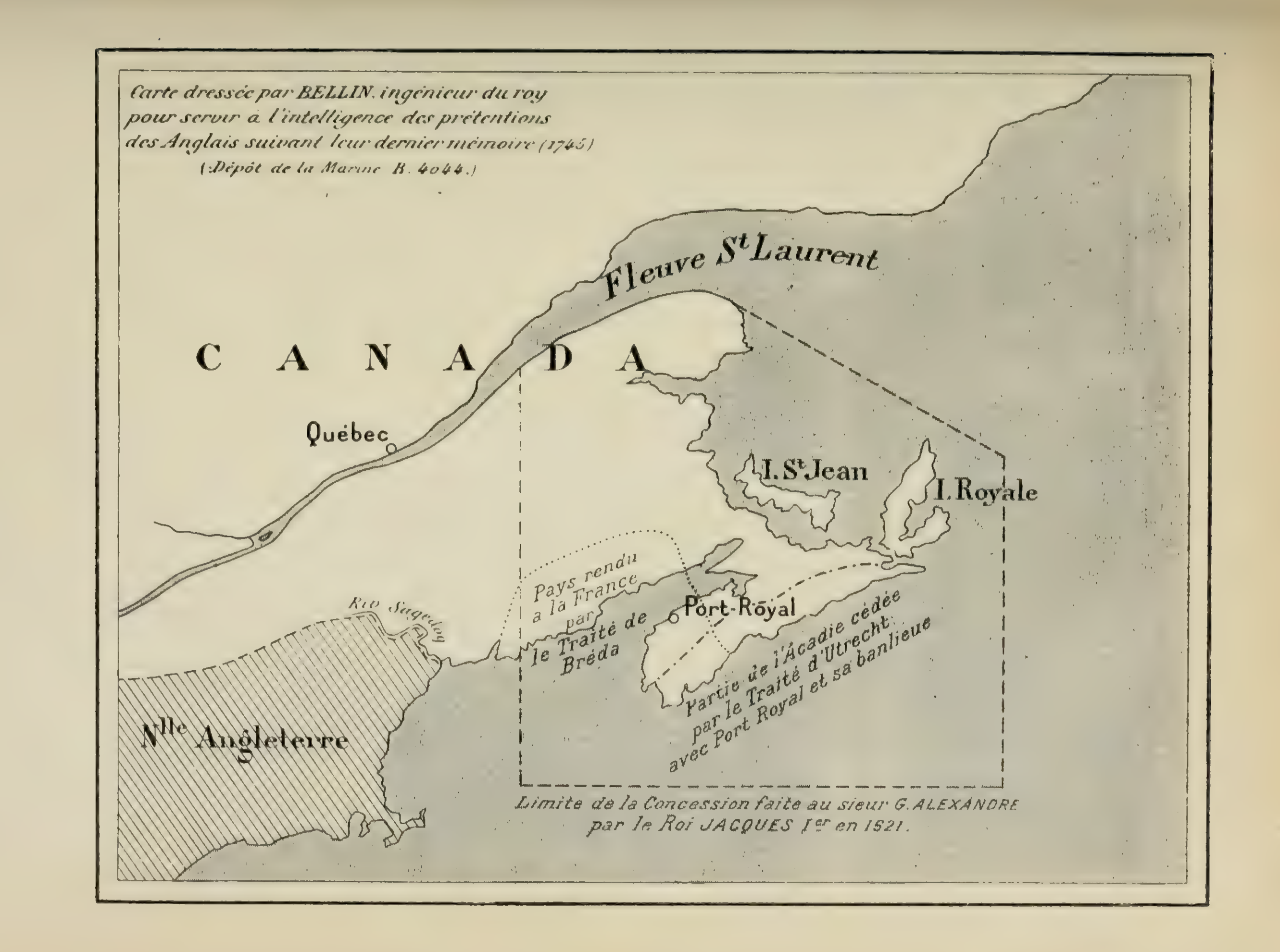
Il faut bien reconnaître que les Anglo-Américains avaient beaucoup à souffrir du voisinage d'une colonie belliqueuse. En trois ans (1745-48) on ne compte pas moins de vingt-sept agressions partielles dirigées par les Canadiens sur les confins, où ils harcelaient et harassaient les placides cultivateurs de la Nouvelle-Angleterre; ceux-ci avaient même fini par évacuer leurs forts avancés sans pour cela gagner un abri sûr contre les incursions. Les Canadiens abusaient de leur adresse dans la guerre de surprise, et du concours parfois gênant de leurs féroces alliés des tribus sauvages. Dans ces luttes de barbares, ils allaient jusqu'à procéder avec méthode au rapt des femmes et des enfants.

Dès 1692, les habitants d'*Orange* (aujourd'hui *Albany)*, presque tous Hollandais, se plaignaient au gouverneur de la Nouvelle-

(1) *Description des possessions Anglaises et Françaises du continent septentrional de l'Amérique*, La Haye, 1756, page 67.

(2) *Beginning, progress and conclusion of the late War*, London, 1770, pièce 4° de 32 pages.

(3) « Profitons des conjectures pour chasser la France des Indes occidentales et pour y étendre notre propre empire ». *Lettre d'un Lord Anglais*, Cambridge, 1747, page 5.


Carte dressée par BELLIN. ingénieur du roy
pour servir à l'intelligence des prétentions
des Anglais suivant leur dernier mémoire (1745)
(Dépôt de la Marine B. 4044.)
Fleuve St Laurent
CANADA
Québec
I. St Jean
I. Royale
Pays rendu
a la France
par
le Traité de
Bréda
Port-Royal
Partie de l'Acadie cédée
par le Traité d'Utrecht
avec Port Royal et sa banlieue
Riv Sagedoy
Nlle Angleterre
Limite de la Concession faite au sieur G. ALEXANDRE
par le Roi JACQUES Ier en 1621.

York « des ennemis du Canada qui envahissent la contrée par la frontière et ont emmené 130 femmes et enfants en captivité » (1).

Cette façon inhumaine et nullement française de comprendre la guerre se perpétua sur les confins militaires même en temps de paix ; lorsque fut élevée la ligne de postes qui marquait la frontière, quelques-uns de ces ouvrages avancés devinrent le centre d'incursions sur le territoire anglo-américain ; le *fort Duquesne (Pittsbourg)* se distingua entre tous ; ses commandants (2) y lançaient contre les villages de leurs voisins des partisans qui revenaient avec les chevelures de ceux qu'ils avaient massacrés, enlevant les enfants et brûlant les habitations.

On possède un *Registre des baptêmes au fort Duquesne* dont l'examen confirme la triste réalité de ces violences. Il renferme les actes inscrits du 11 juillet 1753 au 10 octobre 1756 : le sacrement avait été donné à 2 enfants français, 3 indigènes, plus 8 Anglais et 2 Irlandais « enlevés par les sauvages et dont les parents sont inconnus ou ont été tués ». Ces choses se passaient non seulement avec l'assentiment des autorités, mais le commandant du fort se prêtait volontiers à tenir lui-même ces pauvres convertis sur les fonts baptismaux (3).

Les missionnaires jésuites ne restaient pas inactifs, tant la lutte avait pris d'acuité ; un spectateur contemporain, un habitant de Louisbourg très clairvoyant, rapporte « ces déclamations qu'ils font tous les jours aux sauvages : les Anglais sont les ennemis de Dieu, les compagnons du diable, faites-leur le plus de mal que vous pourrez, continuez les hostilités jusqu'à ce que

(1) *Adresse de la Municipalité de Albany au gouverneur de la province de la Nouvelle-York*, Fletcher. *Réimpression à New-York par Shea*, 1868.

(2) *M. de Beaujeu*, tué le 9 juillet 1755, puis *le capitaine Dumas* qui le remplaça.

(3) *Registre des Baptêmes au Fort Duquesne*, réimprimé à petit nombre par M. Shea ; New-York, 1859.

nous jugions à propos de vous seconder ; ce sont là vos devoirs envers Dieu, envers vos proches dont le sang crie vengeance... » (1)

Cette situation violente justifie les continuelles réclamations des Anglo-Américains près de la Grande-Bretagne et les députations en vue d'obtenir le concours militaire de la métropole. Les députés (Franklin fut l'un d'eux) trouvaient à Londres une opinion prête à les seconder contre la France.

Quand on connut à Paris l'attentat de l'amiral Boscawen contre la flotte française « on ne douta point que ceci ne soit suivi d'une guerre sérieuse » (2); les actions de la Compagnie des Indes tombèrent de plus de 200 livres en trois jours (juillet 1755). Il semble que la fameuse apostrophe de Fontenoy : *Tirez les premiers, messieurs les Anglais,* soit une ironie plutôt qu'une formule courtoise. Les Anglais n'ont jamais manqué d'attaquer les premiers sans attendre l'invitation de l'adversaire.

Cependant le gouvernement français conserva encore cette patience inexplicable, ce souci des règles internationales, ce respect exagéré des formes qu'il suivait presque seul depuis des années, essayant encore d'obtenir satisfaction par la voie diplomatique, par la temporisation et l'emploi des moyens pacifiques. « Le gouvernement français, écrit un étranger, semble s'être accoutumé à des défaites et à des dégradations journalières dans tout ce qui se passe loin de lui ; il paraît se plonger dans une espèce de léthargie sur ces grands objets (3). » La nation elle-même n'était pas belliqueuse et ne poussait point à la guerre ; on se contente généralement de faire honte aux Anglais de leur conduite.

Grimm qui ne s'occupe de politique que dans les cas extraor-

(1) *Lettres et Mémoires pour servir à l'Histoire du Cap-Breton*, jusqu'à la reprise de cette île par les Anglais ; La Haye, 1760, Lettre XII.

(2) *Journal de Barbier*, IV, 90.

(3) Ruthlidge, *Essais politiques*, London 1777, p. 56.

dinaires en instruit ses correspondants couronnés : « L'Angleterre a fait bien des sottises depuis deux ans; comme elles ont compromis son honneur et sa gloire, on peut dire qu'elles passent la raillerie. Perdre son honneur pour surprendre deux vaisseaux de guerre (1) et quelques centaines de bâtiments marchands, c'est jouer à un fort mauvais jeu, en sot et en fripon (2). »

Cet homme d'esprit assure que toute l'Europe juge la conduite de l'Angleterre « déshonnête, mal concertée, extravagante » (3), et nous le croyons volontiers; mais après que Louis XV se fut enfin décidé à l'envoi d'un manifeste aux Cours étrangères, ce mépris européen n'eut d'autre effet que d'amener les déclarations de neutralité des puissances maritimes du Nord : Hollande, Suède et Danemark (4).

Quant à l'Espagne sur laquelle il semblait que l'on dut compter, son roi Ferdinand était encore plus pacifique, plus timoré et plus scrupuleux que Louis XV. Le ministre anglais (Wall) l'avait persuadé que l'attentat de l'amiral Boscawen « était une insulte particulière susceptible d'accommodement, qu'on serait toujours à temps de se déclarer en cas que la guerre devînt sérieuse ». Aussi le monarque espagnol ne donna-t-il que des réponses ambiguës ou dilatoires, dans lesquelles il faisait entendre que l'Espagne se bornerait à une complète neutralité (5).

La tyrannie maritime des Anglais, dont chacun avait à se plaindre, ne trouvait donc plus d'adversaire quand il fallait mettre les vaisseaux en ligne. L'ordonnance portant *Déclaration de guerre contre le Roi d'Angleterre* ne parut que le 9 juin 1756. Cet acte tardif énumère longuement « les procédés injurieux de l'Angle-

(1) Attaque de l'*Alcide* et la *Lys* dans les eaux de Terre-Neuve.

(2) *Correspondance*, lettre 15 novembre 1756.

(3) A propos de la traduction par Genest de *Le Peuple instruit*, 1756, in-12, attribué au médecin Shebbear, d'autres disent à Pitt.

(4) *Manifeste du Roi Très-Chrétien aux Puissances*, 21 décembre 1755.

(5) *Lettre du duc de Duras*, ambassadeur de France à Madrid, 6 août 1755.

terre » en opposition avec « la conduite si modérée » de la France. Il est rédigé sur le ton le plus bénin, le plus pacifique : « Le roi justement offensé n'a suspendu pendant huit mois les effets de son ressentiment... que par la crainte d'exposer l'Europe aux malheurs d'une nouvelle guerre. »

L'*Ordonnance* fait ressortir avec soin la courtoisie déployée en France à l'égard des Anglais, qui habitent librement le pays, qui y voyagent, qui passent et repassent le détroit « sous la protection des égards que les peuples civilisés se doivent réciproquement ». Ces égards s'étendaient jusqu'à une *poupée* de grande dimension, chargée de porter les modes à Londres, et à laquelle on s'était amusé à délivrer un passeport spécial pour le temps de guerre.

Quant à nos colonies d'outre-mer, elles ne sont point nommées; la *Déclaration de guerre* se borne à des doléances sur la mauvaise foi des ministres anglais « qui en imposaient à l'ambassadeur du Roi par de fausses protestations », tandis qu'on exécutait dans l'Amérique septentrionale des ordres directement contraires à leurs assurances trompeuses. En somme, c'est une longue excuse sur la nécessité de déclarer officiellement une guerre qui durait en réalité depuis 1749 aux frontières canadiennes, et depuis 1754 aux dépens de la marine nationale.

Les raisons de cette excessive temporisation? Elles sont complexes, sans qu'on discerne bien si l'une d'elles l'emportait sur les autres. Nous en avons exposé quelques-unes; on a proposé comme motif valable le délai de reconstitution de la marine par Rouillé et Machault, mais ce motif reste sans preuves matérielles, comme celui que produisait l'erreur sur la situation financière de la Grande-Bretagne.

On n'ignore pas combien les meilleurs économistes, au XVIII[e] siècle, étaient facilement dévoyés, faute d'aucune statistique. En France, il suffit de rappeler la croyance générale à la dépopulation affirmée par Montesquieu et tous les écrivains, tandis

qu'au contraire le pays progressait tranquillement sous leurs yeux depuis 19 jusqu'à 25 millions d'habitants. En Angleterre, on s'inquiétait sur une ruine possible amenée par le paiement des intérêts de la dette à l'étranger dont la somme annuelle dépassait la balance du commerce, importation contre exportation.

Cette *balance du commerce* était alors un article de foi pour les économistes de tous les pays. En 1744, sir Matthew Decker, dont l'ouvrage acquit une grande autorité, évaluait la part des emprunts contractée à l'étranger à 20 millions sterling sur un total de 50 millions (1). Après vingt années de guerre cette part dépassait 30 millions (1761), dont les intérêts annuels (1,400,000 livres sterling) représentaient beaucoup plus que la balance des échanges en marchandises (2).

M. de Grenville, l'ancien ministre, se montrait encore plus pessimiste ; il fixait à 1,560,000 livres sterling cette sortie annuelle en numéraire :

« Ces considérations doivent alarmer tout citoyen anglais, il doit craindre pour le salut et l'indépendance de sa patrie. D'après cet examen, toutes nos sécurités s'évanouissent, car il y a une vérité qu'il est temps de mettre au grand jour, c'est que la balance réelle de notre commerce ne peut être évaluée qu'à 2 millions 1/2 sterling, tandis que l'intérêt de nos dettes publiques à payer aux étrangers forme un objet qui produit l'épuisement de nos capitaux (3). »

Comment ne pas croire un homme qui avait été premier lord de la Trésorerie (1763-65) après avoir été chef de l'Amirauté, chan-

(1) *An Essay of the Causes of the decline of the foreign Trade*, London 1744, 1° cité avec éloges par *Adam Smith* et *Mac Culloch*, traduit en français en 1757, 2 vol. in-12, par l'abbé Gua de Malves.

(2) *Bilan général et raisonné de l'Angleterre de 1600 à 1761*, par Vivant de Mezague, sans lieu, 1752, p. 204.

(3) *The present State of the Nation*, anonyme (M. de Grenville) Londres, 1766, traduit en français en 1768.

celier de l'Echiquier, et qui dans toutes ses fonctions s'était montré si hostile à la France ?

Déjà en 1748 le maréchal de Noailles, rédigeant pour Louis XV un *Mémoire sur la campagne prochaine,* émettait l'espoir que l'Angleterre « reconnaîtrait enfin l'inutilité des dettes qu'elle contracte pour le soutien de la guerre, et les dangers auxquels elle s'expose par l'abus qu'elle fait de son crédit » (1).

Plus tard les attentats répétés de la Grande-Bretagne contre les possessions espagnoles amenèrent l'opinion commune à penser qu'elle y était attirée par le mirage des mines d'or et d'argent, dans le but de refaire ses finances, faute de quoi son ambition s'arrêterait d'elle-même quelque jour, devant l'accumulation de charges écrasantes conduisant à la banqueroute finale.

C'est ce que M. de Noailles expose au Conseil : « Plus l'Angleterre est épuisée par ses dettes, plus elle poursuit avec ardeur et avec constance l'exécution d'un projet (se rendre maîtresse des deux Amériques) qui mettrait des richesses immenses à sa disposition, et qui lui fournirait des ressources qu'elle ne pourrait peut-être se procurer d'aucune autre manière (2). »

Cette pénurie supposée, cette faillite en perspective, sont aussi pour les colonies révoltées une démonstration de la faiblesse de l'Angleterre et de sa chute prochaine. Le fameux Thomas Payne, l'auteur du *Bon Sens,* secrétaire pour les affaires étrangères au Congrès de Philadelphie, s'écriait : « Votre nation est devenue tout à fait arrogante, mais comme ses finances et son crédit sont très baissés, elle changera bientôt de ton. Elle est, je puis le certifier, la nation la plus pauvre de l'Europe, car ses trois royaumes ne valent pas le montant de ses dettes (3). »

(1) *Pièces justificatives* à la suite des *Mémoires* publiés par l'abbé Millot, p. 425.

(2) *Mémoire au Roi, 15 février 1755.* Louis XV ayant demandé au Conseil que chacun donnât par écrit son avis sur la situation des affaires. Page 377.

(3) *Au général Howe,* commandant des troupes anglaises, dans *La Crise Américaine,* 1777.

Quand nous aurons cité Malouet, il n'y aura plus aucun doute sur la puissance et la persistance de cet argument, qui semblait engager à temporiser en face d'un ennemi si fatalement conduit à l'épuisement. Le futur ministre de la Restauration raconte qu'ayant été questionné par M. de Sartine et le roi Louis XVI en personne (1775), il répondit que les Anglais ne pourraient tenir que durant une campagne, parce qu'enfin ils ne peuvent douter que la perte de leurs colonies n'achève leur ruine. « Cette erreur que je partageais avec tous les politiques de ce temps, Français et Anglais, détermina le Conseil du Roi. Pour mon compte, je croyais l'Angleterre si bien ruinée que... » Et il a soin d'ajouter en *note*, lors de la publication de ses *Mémoires sur les colonies*, en 1802 : « Nous étions tous dans une grande ignorance des ressources immenses de l'Angleterre, et cette ignorance s'est fort prolongée. »

C'est pendant cette période d'atermoiements que se poursuivaient les pourparlers en vue de l'alliance autrichienne, alliance discutable pour nos intérêts continentaux, déplorable certainement quant au destin de nos colonies qu'elle ne pouvait en aucune façon protéger, et dont elle allait détourner notre attention et nos forces. Les négociations entamées, croit-on, dès le Congrès d'Aix-la-Chapelle près de notre faible plénipotentiaire Saint-Séverin, furent poursuivies par l'Autriche avec une ténacité douce et inlassable, en la personne d'agents subtils comme Kaunitz et Stahremberg. Kaunitz avait dit après la signature de la paix en 1748 : « Nous entrons dans une maison de carton, il faudra voir si on peut se faire quelque chose de plus solide. » Il s'était aussitôt employé à cette besogne.

En France, l'alliance autrichienne a toujours été condamnée par les contemporains et les historiens. La raison d'examiner en ce lieu sa valeur n'est pas à l'avantage de nos possessions d'outremer : elle les sacrifie complètement, et ce qui est plus grave elle

les sacrifie sans compensation. Le *Traité de Versailles,* signé le 1er mai 1756, est suivi de cinq articles *séparés* et *secrets,* qui n'ont pas l'importance que feraient supposer ce *secret* et cette *séparation.* C'est parmi eux qu'il faut chercher le moindre souci de nos colonies. L'article 4 *(secret)* est ainsi rédigé :

« Les intérêts communs de leurs Majestés paraissent exiger que, pendant la durée de la présente guerre entre la France et l'Angleterre au sujet des limites de leurs possessions en Amérique, aucune des Hautes Puissances Contractantes ne prenne de nouveaux engagements... Leurs Majestés s'engagent et se promettent par conséquent de n'en contracter ni même renouveler aucun sans en donner préalablement pleine connaissance (1). »

Cette stipulation était de mince valeur matérielle, rapprochée de la garantie des territoires en Europe, tout à l'avantage de l'Autriche, et inscrits dans l'article 1er *(secret).* Les défenseurs de ce traité sont rares; le plus ardent est naturellement Bernis dont il fut l'œuvre, quoique la conception soit de Kaunitz qui se signala par ce coup de maître. Derrière Bernis on a longtemps dit et répété qu'il fallait chercher Mme de Pompadour, c'était l'occasion de conter l'anecdote sur l'aimable billet de Marie-Thérèse « à sa *bien bonne amie* ».

Aujourd'hui que cette correspondance est mise en doute et qu'il n'est plus indispensable d'accabler de malédictions les favorites du roi, l'action personnelle de Louis XV est apparue dans les *Papiers du secret,* et Bernis se trouve presque réhabilité comme diplomate, sinon comme homme. Dans ses dernières années, Louis XV s'applaudit encore de ce changement dans la politique extérieure : « J'ai fait cette alliance et elle subsistera sûrement tant que l'impératrice vivra; et l'empereur je n'ai que lieu de me louer de lui (2). »

(1) *Recueil De Clercq, Supplément,* page 33.
(2) *Lettre 16 octobre 1773. Correspondance secrète.*

Peut-être se mêlait-il dans ce revirement quelque chose de l'antipathie invincible qu'éprouvait Louis XV pour le roi de Prusse.

Cependant on avait essayé d'intéresser Frédéric aux choses des colonies, et, par un procédé enfantin, de lui créer des intérêts opposés à ceux de l'Angleterre, en lui offrant les îles de Tabago, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. « On a observé, lui écrit son agent à Paris, que Votre Majesté en retirerait de grands avantages relativement à son commerce, mais on a remarqué aussi que la France y trouverait son intérêt, vu que ce serait un poids de plus contre l'Angleterre dans la balance de l'Amérique, où toutes les puissances inférieures par leur commerce à la Grande-Bretagne ont intérêt de se réunir avec la France. Il lui est enjoint (au duc de Nivernais partant en mission à Berlin) de sonder Votre Majesté sur ce qu'elle pourrait désirer à ce sujet. »

Dans son *Histoire de la Guerre de Sept-Ans*, Frédéric plaisante sur cette proposition coloniale : « Cette offre était trop ridicule pour être reçue », dit-il, et l'on ne saurait vraiment s'étonner du propos, si l'on se reporte au moment et aux circonstances dans lesquelles le duc de Nivernais se rendait à Berlin.

Les conséquences du traité de Versailles furent aussitôt aperçues par les gens clairvoyants. Grimm n'est pas tendre pour l'abbé de Bernis :

« Il a fait là un beau chef-d'œuvre... Voilà bien des embarras qu'on a attirés à la France par un trait de plume ; il n'y a que les Anglais qui y aient gagné. La guerre devenant générale, la France perdra peut-être un moment unique et inestimable, celui de rétablir sa marine et de la rendre à jamais respectable... Pour culbuter ainsi le système de l'Europe, *il faut être ou un homme de génie ou un imbécile* (1). »

C'était assurément à la construction et à l'armement d'un

(1) *Correspondance*, III, 307, 292.

nombre égal de vaisseaux qu'il eut fallu employer l'énergie, les hommes et l'argent, mais l'Allemagne a toujours attiré nos armées comme un gouffre. « En vérité, disait un critique, si les Anglais n'avaient pas paru irrités par ce traité qui devrait plutôt leur donner de la joie, je croirais que leur traité avec la Prusse était un piège qu'ils avaient tendu à dessein. »

M. de Vergennes expliquait au roi Louis XVI que c'était la crainte du roi de Prusse qui avait donné à la France la Cour de Vienne pour alliée, « et le roi de Prusse au mépris de ses engagements antérieurs avec la France en ayant contracté de définitifs avec la Cour de Londres, celle de Vienne saisit habilement le moment du ressentiment pour se lier avec nous » (1).

Combien nos colonies tenaient peu de place dans le sentiment public, et encore moins dans les négociations! On voit que c'est à peine si les pires adversaires du traité s'aperçoivent qu'elles sont oubliées et compromises. Déjà en mauvaise posture, c'est leur perte certaine que promet cette alliance, en détournant les coups que la France aurait encore pu porter à l'Angleterre.

Les historiens modernes, qui sont en mesure d'estimer les conséquences et les résultats, qualifient le traité de *funeste* (2), de *traité tout à l'avantage de l'Autriche* (3); M. de Broglie qui a fait une étude spéciale de la convention se résoud, faute de mieux, à admettre l'alliance autrichienne; c'est aussi le sentiment de l'éditeur des *Mémoires de Bernis,* que son admiration pour l'abbé diplomate entraîne même jusqu'à l'approbation : « Le traité nous promettait les pays belges; cette alliance n'était pas seulement utile, elle était la seule que la France pût conclure (4). » Mais cette promesse de compensations territoriales fut bientôt dénoncée.

(1) *Mémoire au Roi*, 1784.
(2) Henri Martin, *Histoire de France*, XV, 488.
(3) V. Duruy, *Histoire Moderne*, 496.
(4) Frédéric Masson, *Introduction*.

Si l'on recherche quels jugements portent les étrangers, qui pourraient apercevoir le traité sous un autre angle, ils ne s'écartent guère de ceux qui viennent d'être rapportés. L'étonnement est général et se manifeste comme dans cette appréciation de l'excellent Heeren : « Dans ce traité vraiment extraordinaire, l'Autriche stipule en sa faveur tous les avantages qui pouvaient survenir, et n'en concède aucun à la France, à moins que l'on ne compte pour beaucoup l'honneur de souscrire à un traité dans lequel on ne lui laissait que les charges (1). »

Kaunitz est dépeint par le baron Hormayer comme un personnage qui joignait à la légèreté d'un Français l'astuce d'un Italien et la profondeur autrichienne. Nous savons qu'il présenta son projet comme une union des pays catholiques, opposée aux puissances protestantes ; c'était une extension adroitement suggérée du *Pacte de famille*, qui avait été déjà ébauché plusieurs fois, qui plaisait infiniment au roi et à son entourage, et qui allait bientôt recevoir une nouvelle consécration diplomatique.

Dans les pays du nord, en Grande-Bretagne, en Amérique, c'est en ce sens que l'alliance franco-autrichienne fut considérée comme ayant un mobile dynastique et religieux. Bancroft va jusqu'à intituler un chapitre consacré à ce point d'histoire : *Les nouvelles puissances protestantes contre les puissances catholiques du moyen âge.* Pour lord Stanhope le traité de 1756 n'est autre chose qu'une « *religious combination of the great Catholic against the great Protestant Powers* » (2).

Quoiqu'il soit notoire que Louis XV fut par moments surpris par certains retours de dévotion, le mobile religieux paraît devoir être complètement écarté. Il n'excuserait pas, mais il pourrait expliquer l'acceptation des charges résultant des articles. L'étude de la longue et laborieuse gestation conduite par Kaunitz et Stah-

(1) *Manuel historique*, trad. Guizot, I, 258.
(2) *History of England*, IV, 99.

remberg, renforcée du témoignage de Bernis, ne laisse aucune place au zèle catholique.

Cette revue des opinions soulevées par le *Traité de Versailles* se terminera par l'une des dernières exprimées, qui restera vraisemblablement celle de l'histoire définitive sur cette politique « qui, détournant la guerre de son objet, avait sacrifié nos colonies à l'agrandissement de l'Autriche, l'intérêt capital pour nous de vaincre l'Angleterre à l'intérêt très contestable alors de démembrer la Prusse, et dirigé de façon à assurer le triomphe des Anglais une alliance dont la défaite de l'Angleterre était le seul objet pratique et la seule raison d'être » (1).

(1) A. Sorel, *Essais de Critique*, p. 149. — Voir aussi *La Question d'Orient au XVIIIe siècle*, où l'auteur établit que le traité était tout à l'avantage de l'Autriche.

CHAPITRE VII

LES NÉGOCIATIONS DE 1761-1763

Si l'alliance autrichienne ne pouvait apporter aucun concours à la défense de nos colonies, l'alliance espagnole fit défection au moment où elle eût été le plus utile. A Versailles, on désirait ardemment fortifier l'union des deux pays par de nouvelles dispositions, quoique le *Pacte de Fontainebleau* n'eût que dix ans de date. Notre ambassadeur à Madrid, le duc de Duras, déployait tout le zèle possible, et se répandait en aménités, mais n'obtenait en retour que des paroles incertaines, soit que la Cour de Madrid louvoyât au milieu de ses défiances habituelles, soit que la conclusion d'un pareil traité lui apparût comme un engagement à la guerre contre la Grande-Bretagne alors que le ministère Carvajal ne se sentait nullement en état de la soutenir.

Quand l'ambassadeur français semblait toucher au dénoûment à force de soins et de patience, après avoir gagné la reine à prix d'argent, les choses changèrent tout à coup de face à Madrid par l'arrivée au pouvoir de l'Irlandais Wall, nommé ministre des relations extérieures, secrètement favorable aux Anglais, peut-être acheté par eux, suivant un procédé qui leur réussissait.

Les hommes politiques de la Grande-Bretagne possédaient un appeau toujours prêt à être tendu devant les Espagnols : c'était la

promesse de leur remettre Gibraltar. Pitt employa cet artifice commun pour effectuer une diversion, offrant de rendre *(to yield)* la ville à condition que l'Espagne assisterait l'Angleterre pour recouvrer Minorque, et se déclarerait contre la France. L'offre venait trop tard (1) ; elle influa cependant sur la conduite de Ferdinand VI qui conserva la neutralité, malgré les engagements antérieurs avec la France. Ce fut une déception pour le cabinet de Versailles, car il avait prôné l'alliance espagnole et la réunion des deux marines comme la véritable sauvegarde. Les publications inspirées par le ministère professaient que l'union était indispensable aux deux royaumes pour résister à l'Angleterre.

Le *Politique Danois* assurait « que la nécessité d'Etat forcera l'Espagne et la France à réunir leurs forces pour remettre l'Anglais à la place où il doit être pour un juste équilibre. Si l'Espagne consulte ses véritables intérêts, on doit présumer qu'elle ne saurait s'empêcher de prêter ses forces à la France dans les conjonctures présentes ; le ministre espagnol ne peut se dissimuler les vues d'ambition qui rongent la puissance britannique vis-à-vis de ses possessions en Amérique » (2).

On avait fait paraître les *Lettres d'un Français à un Hollandais, au sujet des différends survenus entre la France et la Grande-Bretagne touchant leurs possessions respectives dans l'Amérique septentrionale;* elles étaient destinées à démontrer les torts de l'Angleterre, la nécessité de l'alliance espagnole, et l'intérêt de la France à défendre comme siennes les colonies espagnoles. Cependant personne en France, gouvernement ou public, n'aurait dû se faire illusion sur les forces navales que la péninsule pouvait voir sortir de ses ports.

Peut-être l'Espagne eût-elle amené la pacification si elle se fût

(1) V. Stanhope, *History of England*, IV, 166, où il rapporte que l'ambassadeur anglais s'écria : « Ils sont donc fous, de l'autre côté du Détroit ».

(2) *Le Politique Danois*, Copenhague, 1756.

jointe à la France au début du conflit ou immédiatement après les premiers succès ; d'autres croient qu'une habile diplomatie exercée à propos aurait probablement modifié les causes et apaisé les rancunes de ces querelles en Amérique (1) ; mais il fallait compter avec l'opinion anglaise, maîtresse du Parlement et de plus en plus belliqueuse à la suite de succès faciles.

Non seulement les Anglais, dirigés par l'*esprit sulfureux* de Pitt, avaient conscience de leur suprématie, mais ils n'ignoraient pas la faiblesse de leurs adversaires éventuels. « On sait par le rapport d'habiles gens de mer, et de façon à n'en pouvoir douter, que S. M. Catholique n'a pas actuellement six vaisseaux de ligne en état de prendre la mer, et que d'ici plus d'un an il n'est pas possible au ministère espagnol d'armer une escadre un peu considérable (2). »

Toute l'Europe venait d'apprendre que les corsaires d'Alger avaient osé opérer une descente sur les côtes d'Andalousie ; et ce n'était qu'avec du temps et des difficultés que le port de Cadix avait pu envoyer deux navires de guerre pour chasser les barbaresques. En France, nous avons déjà observé que ni la population ni le gouvernement n'étaient belliqueux, malgré les attaques et les avanies que se permettaient nos adversaires. Le *Journal de Barbier*, qui peut passer pour refléter l'opinion moyenne, estime que les Français souhaiteraient un accommodement, « mais d'un autre côté les Anglais sont si jaloux et si animés contre nous qu'il est à craindre qu'ils ne se prêtent pas volontiers à faire des satisfactions humiliantes » (3).

Les historiens modernes répondent qu'il s'agissait de travailler à réunir les puissances maritimes, à concentrer toutes leurs ressources, et à former une sorte de ligue contre « *les tyrans des*

(1) Notamment *Lord Mahon*, IV, p. 66.

(2) *London Evening Post*, numéro du 10 décembre 1757.

(3) Tome IV, 111, janvier 1756.

mers » (1). Nous venons de voir ce qu'on pouvait attendre de l'Espagne ; la Hollande possédait encore quelque force, elle était riche, mais les événements antérieurs l'avaient si éloignée de nous que tous les contemporains, diplomates et autres, qui examinent la situation ou qui s'essayent à la modifier, concluent à sa neutralité, à une stricte neutralité ; il ne leur semble pas que dans l'état des relations on puisse espérer davantage de ce côté.

Le ministre des Affaires étrangères, Saint-Contest, lorsqu'il avait rédigé pour Louis XV un *Mémoire* sur la possibilité d'un accord des puissances lésées par l'Angleterre (décembre 1751) ne songe point à y comprendre la Hollande, « quoique le concert serait encore plus décisif si cette puissance, revenant à des vues raisonnables, s'unissait également à la France ». L'abîme creusé par Louis XIV entre les deux pays n'était pas encore comblé. Le ministre exposait qu'il fallait tenter un système d'union étroite entre les puissances ayant les mêmes intérêts maritimes que la France : « La Suède, le Danemark et l'Espagne devraient songer à augmenter leur marine, et s'accoutumer à regarder celle de la France comme à elles afin que la communauté d'intérêts en établisse une dans le concert des forces respectives. »

Il fallut de nouveaux efforts et l'habileté de Choiseul pour obtenir le renouvellement du Pacte de famille avec l'Espagne ; son extension à d'autres nations n'avait alors qu'une valeur morale. La proposition faite par la France à la Grande-Bretagne de concilier les différends de l'Espagne en même temps que ceux qui étaient l'objet des contestations pendantes fut un moyen d'engager la Cour de Madrid comme à son insu, et de la faire sortir de sa permanente indécision.

Cette intervention indirecte des litiges espagnols devint pour l'Angleterre un prétexte à de nouvelles exigences, quoique Choi-

(1) Expression de *Henri Martin.*

seul ait essayé de faire admettre que l'Espagne « ne peut pas être citée comme un empêchement à la pacification puisque la proposition de joindre l'accommodement de ses difficultés n'a pas été renouvelée et que S. M. Catholique a approuvé ce silence » (1).

L'Angleterre avait alors conquis sur la France : le *Canada*, l'*île du Cap-Breton;* les *îles de la Guadeloupe* et *dépendances* (la *Martinique* allait être prise peu après), l'*île de Gorée* et *Saint-Louis-du-Sénégal.* Quant à l'Espagne, la perte de *La Havane* avait rendu sa position fâcheuse dans le golfe du Mexique où les Anglais étaient maintenant les maîtres d'intercepter les communications.

La France n'avait à proposer en compensation que *Minorque*, et les quelques provinces encore occupées en Allemagne, *Hesse*, *Hanau*, *Gœttingen*, auxquelles Pitt s'intéressait médiocrement. Elle pouvait offrir la démolition des batteries de mer à *Dunkerque*. c'était un point particulièrement sensible à l'orgueil anglais.

Choiseul combattit pied à pied pour obtenir la restitution de Louisbourg, s'engageant à détruire les fortifications, à n'en plus construire de nouvelles, et offrant en retour de garantir à l'Angleterre la possession du Canada. Il voulait aussi obtenir pour nos pêcheurs dans le golfe du Saint-Laurent un droit analogue à celui que le traité d'Utrecht avait concédé à Terre-Neuve : pêcherie, baraquements et séchage sur les rives.

D'après Mably, dès le début des négociations le ministère Choiseul ne se fit aucune illusion, il en prévit l'issue (2). Pendant qu'il tâtait ainsi la Cour de Londres, il continuait à préparer la signature du *Pacte de famille;* les Anglais l'accusèrent même ensuite d'avoir transmis des propositions inacceptables afin de gagner du temps. On peut croire que le projet de céder la Loui-

(1) *Mémoires historiques sur les Négociations de la France et de l'Angleterre en 1761*

(2) *Droit public de l'Europe*, III. 313.

siane était déjà formé dans son esprit, autant pour débarrasser la Couronne de France d'un *impedimenta* que pour servir d'appoint dans les conventions avec l'Espagne.

Déjà à la fin de 1758 quand Bougainville avait apporté un *plan d'évacuation du Canada* (par la vallée du Mississipi en s'appuyant sur le Mexique espagnol), on n'avait prêté à Versailles aucune attention à ce moyen ingénieux de sauver la petite armée de Montcalm et de conserver la Louisiane, où les colons canadiens auraient suivi, et sur laquelle les flottes anglaises ne pouvaient avoir aucune action (1).

L'Angleterre hautaine refusait de rendre *Cap-Breton* même avec la condition qu'aucun poste militaire n'y serait édifié. Refus semblable pour aucune autre île du golfe Saint-Laurent ou de ses abords, et pour renouveler les anciens droits sur Terre-Neuve, elle réclamait la démolition des fortifications de Dunkerque. La situation stratégique exceptionnelle de l'île fait comprendre la ténacité de la Grande-Bretagne relativement à Louisbourg ; il était évident que ses hommes d'Etat ne pouvaient accepter de laisser une sentinelle à l'issue de la colonie américaine ; c'eût été d'autre part une cause perpétuelle de conflits et de difficultés.

Choiseul présenta de nouveau ses propositions sous forme d'un *projet de traité,* dans lequel était avec raison stipulé que les limites du Canada par rapport à la Louisiane seraient fixées clairement et immuablement, ainsi que du côté de la Virginie, de manière à écarter les erreurs d'interprétation, comme il s'était antérieurement produit au sujet de l'Acadie.

Ce projet attira une réponse de Pitt rédigée sur un ton peu diplomatique et encore moins conciliant. A l'égard de la détermination des frontières de la Louisiane, il répond que l'Angleterre ne pourra jamais admettre « que tout ce qui n'est pas le Canada soit

(1) 29 décembre 1758, dans Dussieux d'après Dépôt de la Guerre vol. 3540, pièce 16.

de la Louisiane, ni que les bornes de cette dernière s'étendent jusqu'aux confins de la Virginie, ou à ceux des possessions britanniques sur les bords de l'Ohio » (29 juillet 1761).

Choiseul ne céda point; le *Pacte de famille* dont il escomptait l'effet allait être signé le 15 août. Le 5, il envoyait un *ultimatum* réclamant toujours la restitution de Cap-Breton, ou celle de l'île Saint-Jean, ou tel autre port, sans fortifications, de façon à servir d'abri et d'escale aux bateaux français, et à leur conserver la liberté de la pêche.

Sur les confins des colonies anglo-américaines il demandait que les nations intermédiaires entre Canada et Louisiane, entre Virginie et Louisiane, soient regardées comme nations neutres indépendantes de la domination des deux Couronnes. C'était là une échappatoire pour reculer une solution difficile, comme on avait fait à Aix-la-Chapelle, car les nations indigènes n'existaient que sur le papier; elles n'avaient aucun centre ni aucun territoire déterminé. Les travaux géographiques leur donnaient les noms les plus dissemblables, et les plaçaient çà et là, au gré de quelque récit de voyageur.

La réponse du ministre anglais ne se fit pas attendre; la délibération ne pouvait être longue pour repousser toutes les propositions françaises, sauf que les *îles de Saint-Pierre* et de *Miquelon* ou *Michelon* étaient offertes pour servir de lieu de refuge aux pêcheurs. Le 20 septembre 1761 l'ambassadeur Stanley réclamait ses passeports, les négociations étaient rompues.

La pacification ne faisait donc aucun progrès avec un adversaire aussi déterminé, quoique en France la paix fût désirée même au prix de sacrifices qui apparaissent de nos jours comme immenses. Dans le *Mémoire* que publia Choiseul pour éclairer l'obscurité de ces longs pourparlers, il démontre « que la paix n'était pas possible avec l'Angleterre, quoique l'opinion publique crie facilement et à tout propos qu'il faut faire la paix ».

Ce témoignage est corroboré par celui de Mably : « Quand la négociation de 1761 fut rompue... je sais que Paris, lassé de la guerre, désirait la paix, et beaucoup pensaient que le gouvernement aurait dû souscrire aux propositions anglaises et faire sa paix particulière. Il n'était pas question de la ruine de la nation, mais de quelques disgrâces qui dérangent simplement sa prospérité (1). »

Flassan, qui est un homme du XVIII[e] siècle (il est né en 1770), après avoir estimé la médiocre valeur du Canada et de la Louisiane, dit que la paix était impérieusement commandée, et c'est de cette nécessité qu'il faut partir pour la juger : « Le sacrifice le plus réel était celui de l'île Royale à cause de la pêche de la morue ; en résumé, la paix de 1763 était nécessaire et adroite en la considérant par rapport aux malheureuses circonstances où on la fit (2). »

Voici donc ce qui se nomme communément « *le lâche abandon de nos colonies* » jugé par les contemporains. Le ministre Choiseul serait au contraire l'un des Français qui attachaient le plus de prix à nos établissements d'outre-mer ; on le vit bien par ses entreprises postérieures. Il se trompait, ou il comptait outre mesure sur l'importance du concours que semblait promettre le *Pacte de famille* : l'entraînement forcé de l'Espagne dans une guerre navale, et la protection commune des colonies.

Cet acte célèbre avait des précédents aussi formels dans la structure de leur texte, mais celui-ci acquit une plus grande valeur historique par les circonstances dans lesquelles il fut élaboré, et enfin mis à exécution.

« Leurs Majestés, dit l'article 4, entendent ainsi le principe qui est le fondement de ce traité : *Qui attaque une Couronne attaque l'autre*. Cependant les deux parties contractantes ont jugé à propos

(1) *Droit public*, III, 313.

(2) *Histoire de la Diplomatie*, V, 403.

de fixer le premier secours que la puissance requise sera tenue de fournir. »

Les articles 5 et 6 fixent ces forces à fournir trois mois après réquisition, savoir :

12 vaisseaux et 6 frégates armés dans le port le plus proche.
Et en hommes de troupe :
De la part de la France, 18,000 fantassins et 6,000 cavaliers;
De la part de l'Espagne, 10,000 fantassins et 2,000 cavaliers.

On remarquera cet excessif délai de trois mois pour mettre à la voile une escadre aussi médiocre. Le cabinet anglais dut être rassuré à cet égard s'il connut le libellé du traité, qui se déclarait en terminant « *comme un Pacte de famille entre toutes les branches de la Maison de Bourbon* » (art. 21).

Le seul roi des Deux-Siciles était nommément cité, pour faire nombre et donner plus de corps à la convention, car la signature promise ne fut même jamais apposée, et pratiquement cette alliance italienne eût été plutôt un embarras parmi les mésaventures de l'heure présente.

Le traité qui mit un terme à la guerre de Sept Ans ne fut signé que le 10 février 1763 à Paris. Le texte définitif mérite d'être examiné au point de vue des nuances que cet instrument diplomatique crut devoir observer entre trois territoires adjacents enlevés à la France, nuances dont les termes furent assurément débattus et pesés entre les signataires :

« Art. 4. — Sa Majesté Très Chrétienne *renonce à toutes les prétentions qu'elle a pu former* sur la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, en toutes ses parties. De plus *elle cède et garantit* à Sa Majesté Britannique en toute propriété le Canada avec toutes ses dépendances, ainsi que l'île du Cap-Breton, dans la forme la plus ample, sans

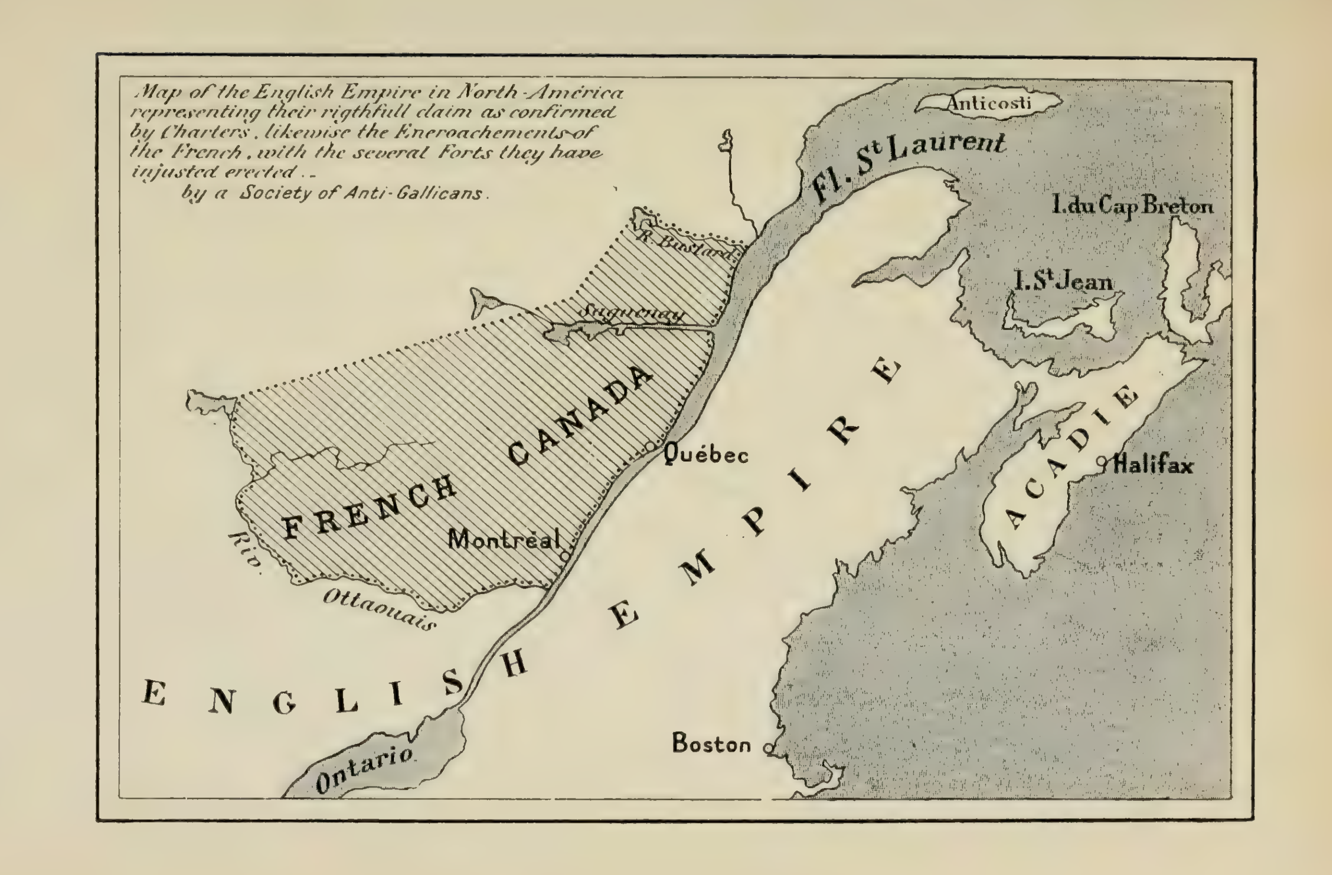
restriction et sans qu'il soit libre sous aucun prétexte de revenir contre cette cession et garantie. »

De sorte que la France *cède le Canada,* dont la propriété antérieure lui est reconnue par cette formule, mais à l'égard de l'Acadie elle ne fait que *renoncer à des prétentions.* Pour la Louisiane, ce n'est qu'en vertu d'une *simple rectification de frontières* que la moitié de la colonie, le territoire de la rive gauche du Mississipi passe entre les mains de l'Angleterre, en laissant comme une enclave la Nouvelle-Orléans et sa banlieue; il n'est question ni de cession, ni de droits antérieurs, ni de propriété d'aucune provenance :

ART. 7. — Afin de rétablir la paix sur des fondements solides et durables, et d'écarter pour jamais tout sujet de dispute par rapport aux limites de territoire... il est convenu qu'à l'avenir les confins seront irrévocablement fixés par une ligne tirée au milieu du fleuve Mississipi depuis sa naissance jusqu'à la rivière d'Iberville, et de là par une ligne tirée au milieu de cette rivière et des lacs Maurepas et Pontchartrain. »

On ignorait encore que le fleuve, dans sa partie haute, descendait de l'ouest et s'infléchissait ensuite pour se déverser en ligne droite dans le golfe mexicain. Bien que l'ambition anglaise fût active et violente depuis de longues années, la France aurait cependant gagné à traiter plus tôt, car cette ambition se serait alors satisfaite à moins. La *Société d'Anti-Gallicans,* dont nous avons annoncé la création, avait publié à Londres, vers 1750, une *Carte* curieuse dont le tracé prouve que ces gallophobes consentaient à laisser le Canada à la France, en le restreignant, il est vrai, à une sorte d'enclave à la merci de la Grande-Bretagne, avec des limites établies comme suit :

Au nord : le 49° de latitude ;
Au sud : la rive gauche du Saint-Laurent;


Map of the English Empire in North-América
representing their rigthfull claim as confirmed
by Charters, likewise the Encroachements of
the French, with the several Forts they have
injusted erected.-
by a Society of Anti-Gallicans.
Anticosti
Fl. St Laurent
I. du Cap Breton
I. St Jean
R. Bustard
Saguenay
FRENCH CANADA
Québec
Montréal
Rio. Ottaouais
ACADIE
Halifax
ENGLISH EMPIRE
Boston
Ontario

A l'ouest : la rivière Outaouais ;
A l'est : la rivière Bustard (ou des Outardes).

Les pauvres *petites Antilles* avaient été traitées plus légèrement que les grands territoires. Lors des négociations préliminaires les Caraïbes devaient comprendre la Dominique, Saint-Vincent, Tabago et Sainte-Lucie, les deux premières sous le protectorat français, les autres sous le protectorat anglais ; la France avait ensuite offert de laisser *Sainte-Lucie* à la Grande-Bretagne, à condition de rentrer en possession de Tabago. La convention définitive du 10 février 1763 attribue au contraire *Sainte-Lucie* à la France, et les *trois autres îles neutres* à son adversaire ; on ne saurait discerner les motifs de ce chassé-croisé (art. 9).

Quoique le Parlement l'eût approuvé avec une imposante majorité, 319 voix contre 65, il ne faudrait pas croire que le traité ait satisfait la population du Royaume-Uni. Une évolution semblable à celle qui avait suivi le traité d'Utrecht s'opéra dans l'opinion ; le commerce surtout réclama avec véhémence contre le tort prétendu qui lui était fait, il aurait désiré un anéantissement complet de ses rivaux : « Par la disposition relative aux pêcheries, les Français blessent la tête de notre empire américain, et par le délaissement de la Nouvelle-Orléans restée entre leurs mains, ils ont un pied fixé dans notre empire de l'ouest, au lieu d'en être arrachés » *(plucking out)* (1).

Un ouvrage spécial : *Examination of the commercial principles of the late Negotiations* s'élève vivement contre les échanges effectués entre les Isles, le trafic anglais s'estimant frustré par la portion insuffisante qui lui était consentie : « Le Mississipi qui a été jadis une duperie pour les Français parait devoir être une duperie pour notre ministère. Le traité a sacrifié le commerce

(1) *Beginning, Progress and Conclusion of the late War*, page 27, 1770.

de la Grande-Bretagne à celui de la France particulièrement par les concessions sur leur pêche à Terre-Neuve (1). »

On n'était point satisfait non plus dans le monde anglo-américain; il s'en trouve un souvenir jusque dans la fameuse *Proclamation du Congrès de Philadelphie au peuple de la Grande-Bretagne :* « Remontez avec nous à la conclusion de la dernière guerre, de cette guerre glorieuse à laquelle succéda une paix honteuse négociée et conclue sous les auspices d'un ministre ennemi de la liberté (2). »

En acceptant les dures conditions de l'Angleterre, Choiseul était d'accord avec les hommes d'expérience qui, à la suite de nos revers sur l'Océan, posaient cette interrogation par l'organe de M. de Forbonnais : « Ne serait-il pas plus sage de se replier sur soi-même? Les marchés de l'Europe nous sont ouverts, nos propriétés intérieures ne seraient pas à la merci d'une nation ennemie et jalouse. »

Il existe une autre version dont nous ne saurions garantir l'authenticité; elle a cours en Amérique, elle est rapportée par l'historien Bancroft et serait à l'avantage de la perspicacité des diplomates français : « Nous les avons à la fin attrapés, aurait dit Choiseul à son entourage, lors de l'abandon définitif de la Nouvelle-France. Et donnant du même coup la Louisiane à l'Espagne, il sentit ses plus ardentes espérances appeler la lutte imminente de l'Amérique pour conquérir une existence future (3). »

Le don à l'Espagne de la portion de territoire restée française ne fut officiellement connu que par la *lettre de Louis XV à*

(1) London, 1763, page 5.

(2) *Proclamation du Congrès*, 5 septembre 1774.

(3) *Œuvres*, IV, 20, avec cette *Note :* D'après des communications orales qui m'ont été faites par feu Albert Gallatin, et qui se trouvent confirmées par des documents en ma possession.

M. d'Abbadie, gouverneur à la Nouvelle-Orléans (1), sous la date du 21 avril 1764 :

« Par un acte particulier passé à Fontainebleau, le 3 novembre 1762, ayant cédé de ma pleine volonté à mon très cher et très amé cousin le roi d'Espagne...

« J'espère pour l'avantage et la tranquillité des habitants de la colonie de la Louisiane et je me promets de l'amitié et affection de S. M. Catholique qu'elle voudra donner des ordres à son gouverneur pour... que les juges ordinaires continuent, ainsi que le conseil supérieur, à rendre la justice, suivant les lois, formes et usages de la colonie, que les habitants y soient maintenus dans leur possession... »

Les motifs déterminants de cette cession bénévole, gratuite et imprévue, n'ont pu être discernés, ni par les colons intéressés, ni par les écrivains politiques contemporains; on ne saurait davantage le faire aujourd'hui avec plus de certitude.

Les hommes du temps ont supposé que la dissimulation de l'acte conclu avec l'Espagne, et les longueurs combinées furent imaginées pour mettre un intervalle entre la perte de la Louisiane et celle des autres colonies disparues dans les négociations de 1763. On aurait voulu par cet expédient ménager les esprits et servir l'amertume par fractions (2).

Raynal pensait que ce serait longtemps un problème politique de savoir si cette donation « n'est pas également funeste aux deux Couronnes, l'une en perdant ce qu'elle cède, l'autre en acceptant ce qu'elle ne saurait garder » (3).

Un ancien gouverneur de la Guadeloupe, le général Collot,

(1) On assure que M. d'Abbadie mourut de chagrin peu après cet événement.

(2) Voir les *Observations sur le Traité de 1763*, par le baron de Sainte-Croix. Amsterdam, 1780, in-12.

(3) *Histoire philosophique des Deux Indes*, tome IV, 126.

reste convaincu que pour que le cabinet Choiseul ait renoncé à la Louisiane d'une manière si facile, c'est qu'il y avait quelque raison d'Etat inconnue. D'autre part, le ministère voyait bien qu'on ne pourrait avoir la paix en conservant cet établissement : « C'est ce que Franklin a depuis fait comprendre au gouvernement de Louis XVI en démontrant qu'il serait impolitique de chercher à rentrer dans la Louisiane ou le Canada (1). »

Personne ne recherche l'explication qui serait la plus simple et la plus logique : une stricte observation de l'*article 18 du Pacte de famille,* qui semblait avoir prévu ces transports de territoires de nation à nation :

« Leurs Majestés sont convenues que lorsqu'il s'agira de terminer par la paix la guerre qu'elles auront soutenue en commun, elles compenseront les avantages qu'une des deux puissances pourrait avoir eus, avec les pertes que l'autre aurait pu faire... comme si elles ne formaient qu'une seule puissance. »

La solution du problème diplomatique fut à nouveau recherchée quand Napoléon trafiqua de notre ancienne colonie. « Il paraît que la donation à l'Espagne eut pour prétexte des frais de guerre dus à ce pays. Etait-ce la véritable raison ? C'est ce qu'on ne peut savoir que par l'examen des pièces originales qui sont passées en d'autres mains (2). »

A la Nouvelle-Orléans, avec les illusions de la distance, on crut à un artifice des négociateurs ; habitants et fonctionnaires se flattaient que cette cession n'aurait jamais lieu, d'autant plus que dans l'intervalle la France avait envoyé un nouveau gouverneur et des troupes à sa solde. Il se présenta alors ce spectacle peu commun : la colonie devenue espagnole par traité régulier demeura sous l'administration d'agents français de tous ordres, la métropole continuant à correspondre avec ces agents, à renou-

(1) *Voyage dans l'Amérique Septentrionale en 1796*, tome II, 309.
(2) Baudry des Lozières, *Premier Voyage à la Louisiane*, 1802, p. 116.

veler les troupes, à opérer les mutations et nominations des magistrats locaux.

Cette bizarre situation se prolongea jusqu'en 1768, quand l'Espagne se décida à prendre possession du pays par l'envoi d'un gouverneur (1). La population avait largement profité de cette liberté exceptionnelle ; durant ces années d'indépendance, il advint même que le mot de République fut prononcé.

C'est à ce moment que la colonie envoya un *Placet au roi*, de style ampoulé, mais qui révèle bien l'état des esprits et l'incertitude qui régnait encore après six ans écoulés : « Sire... l'exécution du traité de cession n'est pas même commencée de votre part ; le seul drapeau français a jusqu'à présent paru sur notre place et à la tête de notre milice ; le seul pavillon français a été arboré sur nos vaisseaux. La justice n'a été exercée qu'en votre nom, Sire, et nos églises n'ont retenti de prières que pour votre auguste personne. Nous sommes toujours Français et glorieux de transmettre ce nom à nos enfants. Veuillez reprendre sous votre chère domination votre colonie de la Louisiane... »

Les suppliants, qui avaient en même temps adressé un *Mémoire à l'Univers*, ne reçurent qu'une réponse banale invoquant les signatures échangées avec l'Espagne (2), quoique à ce moment (1769) rien ne fût plus aisé que de satisfaire à leur désir. La Cour de Madrid ne se souciait guère, et elle le laissait assez voir, de cette extension nouvelle de son vaste empire ; elle se reconnaissait incapable de le protéger à l'extérieur, et impuissante à le défendre contre des fermentations locales qui commençaient à se laisser deviner.

En France, on se sentait vaguement humilié par le *Traité de Paris ;* le roi lui-même, quinze jours après les signatures, s'épan-

(1) 25 octobre 1768, arrivée du gouverneur Ulloa à la Nouvelle-Orléans ; réembarqué de force le 29 octobre.

(2) *Etat présent de la Louisiane*, La Haye 1776, Appendice.

chait dans cette confidence à Tercier, son agent secret : « La paix que nous venons de faire n'est ni bonne, ni glorieuse, personne ne le sent mieux que moi, mais dans les circonstances malheureuses elle ne pouvait être meilleure, et je vous réponds bien que si nous avions continué la guerre nous en aurions fait encore une pire l'année prochaine... Raccommodons-nous avec ce que nous avons... (1). »

Mais ni dans la foule, ni à la Cour, rien ne décèle un regret particulier pour les colonies échappées de nos mains. Durant vingt années (1763-83) les possessions françaises sont réduites :

En Afrique, à l'île de *Gorée* et au *Bastion de France*, aux îles *Bourbon* et *Maurice*, à l'île *Sainte-Marie* avec des droits nominaux sur *Madagascar;*

En Asie, à *Pondichéry*, avec les petits comptoirs qui ne servent qu'à satisfaire et à entretenir l'amour-propre national (2);

En Amérique, il restait à la France *Saint-Pierre et Miquelon* avec les droits à *Terre-Neuve; la Martinique, Sainte-Lucie, la Guadeloupe* et dépendances ; *la Guyane* sans aucune valeur ; *Saint-Domingue*, le plus important établissement durant cette période, parce qu'il s'accroît des négociants et planteurs venus des parties cédées, Antilles et Louisiane principalement.

La France se contentait de ce domaine restreint ; ce sentiment de modestie peut se constater dans une lettre de M. de Vergennes au ministre espagnol : « Sa Majesté n'hésite pas à déclarer... que la France a des colonies dans les proportions qui conviennent à sa population et à son industrie ; plus serait pour elle une charge plutôt qu'un avantage. Si la perte du Canada lui a été sensible, elle doit moins la regretter depuis que l'abandon qu'elle a été

(1) *Lettre à Tercier*, 26 février 1763 ; *Correspondance secrète.*

(2) *Art. XI du Traité :* La Grande Bretagne restituera à la France les comptoirs que cette Couronne possédait au commencement de l'année 1749 et S. M. T. Chrétienne renonce aux prétentions et acquisitions qu'elle avait faites. Elle s'engage de plus à ne point ériger de fortifications et à ne point entretenir de troupes... »

obligée d'en faire est devenu le signal de la révolte des provinces anglaises (1). »

Le chapitre suivant exposera cette action politique née de la conquête du Canada.

M. de Choiseul, obligé à sacrifier les colonies lointaines faute de moyens pour les défendre, jeta ses vues sur la mer intérieure, où les Anglais détenaient Gibraltar et Minorque, et convoitaient la Corse. Il expose au roi dans son *Compte rendu de l'administration des Affaires étrangères*, que la Corse peut assurer la domination dans la Méditerranée « et que cette île est plus essentielle au royaume et moins onéreuse que ne l'aurait été une île en Amérique... Je puis même avancer que la Corse est plus utile de toutes manières que ne l'était ou ne l'aurait été le Canada » (2).

En ce cas les engagements du *Pacte de famille* sont fidèlement exécutés; l'Espagne se prête à la transmission de l'île sous la domination française, et son attitude contient l'Angleterre, absorbée d'ailleurs par ses affaires intérieures. Choiseul songeait aussi à préparer par des négociations la cession de l'Egypte à la France (3); c'était un beau projet qui a fait dire par Talleyrand que Choiseul avait de l'avenir dans l'esprit. Il fut assurément le Français le plus *colonial* du XVIIIe siècle. Ses tentatives sur les pays d'outre-mer n'eurent malheureusement aucun succès : émigration en masse à la Guyane, prise de possession des îles Malouines, projet d'acquérir les Philippines.

Les Malouines occupent sur la carte une position d'escale qui semble magnifique, qui le paraissait encore davantage au temps de la navigation à voile. Bougainville y fut envoyé à deux reprises (1763 et 1765) transportant 79 Acadiens, mais la déception fut grande : aucun arbre, aucun chauffage sauf de la tourbe, aucuns

(1) *Lettre de M. de Vergennes à M. de Florida Blanca*, avril 1777.

(2) *Mémoires du duc de Choiseul*, I, 104.

(3) *Mémoires de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, Ire Série, II, 288

matériaux de construction, au milieu d'un brouillard intense ou de détestables vents perpétuels.

Choiseul fit abandonner ces îles qui étaient à la fois réclamées par l'Espagne comme dépendant du continent américain, et par la Grande-Bretagne qui s'était empressée de venir occuper l'un des îlots. Louis XV refusa de donner suite au différend survenu avec les Anglais, et déclara par une missive personnelle au roi d'Espagne qu'il était prêt à faire retirer les colons pourvu qu'une indemnité leur fût accordée. L'Espagne versa 600,000 livres.

Les deux pays marchent en bon accord durant cette période; le 11 août 1766 notre ambassadeur à Madrid était chargé de presser le cabinet d'envoyer une escadre à Manille parce qu'on avait appris que la flotte anglaise doublait le cap Horn. Il lui fut répondu que l'Espagne, ne tirant aucun avantage des Philippines, ne voulait pas être entraînée à la guerre pour les défendre.

Choiseul conçut alors le projet qu'il confie à M. d'Ossun, notre agent à Madrid : « Il serait bien plus naturel que l'Espagne nous cédât les Philippines au lieu de les voir passer sans jalousie au pouvoir de l'Angleterre, car cette cession nous serait très avantageuse pour notre navigation dans les mers d'Asie. Nous nous chargerions alors de payer aux Anglais la somme qu'ils exigent pour la capitulation de la ville… » La rançon n'était pas minime : 2 millions de piastres (1).

On voit combien ce serait une erreur de croire que la paix fût sincère et bien établie avec la Grande-Bretagne après le traité de Paris ; elle n'était pas dans les esprits, et le mot de Walpole restait toujours exact, « ils sont opposés comme leurs rivages le sont l'un à l'autre ».

Le *Calendar of Home Office Papers* de cette époque révèle

(1) Deux millions de piastres qui faisaient l'objet du litige entre l'Angleterre et l'Espagne et pour lequel l'arbitrage de la France était réclamé par le Cabinet de Madrid.

à chaque instant des faits d'animosité et des chocs d'amour-propre. Les réclamations de notre ambassadeur sont fréquentes; en un court espace de temps on rencontre par exemple :

2 juin 1766. — Plaintes sur les procédés d'un navire de la marine royale devant Marseille.

10 juin. — Sur les mauvais traitements infligés à nos bateaux pêcheurs par le cutter de la douane anglaise (le *Meckembourg)* sur les côtes de la Manche et du Pas-de-Calais.

3 juillet. — Demande de justice et répression pour les outrages commis devant Calais par un vaisseau anglais.

Cependant il faut reconnaître que l'urbanité avait fait des progrès ; l'Amirauté procède à des enquêtes, et si elles sont toujours favorables aux Anglais, les réponses sont pleines de ménagements et de bonnes intentions.

Sur tout le globe, les moindres mouvements de la marine française étaient jalousement surveillés : le commandant des flottes de S. M. Britannique aux Antilles écrit pour représenter combien les Isles sont alarmées par l'arrivée de l'escadre de M. de Monbazon (le chevalier de Rohan), et qu'elles appréhendent qu'il soit débarqué une grande quantité de marchandises à la Martinique (1).

L'Amirauté avisait de son côté l'amiral commandant dans la Méditerranée de porter la plus grande attention « soit par lui-même, soit par toute autre source » sur l'état actuel et les déplacements de la marine française et de la marine espagnole (2).

Le fameux amiral Rodney envoie notamment le détail de ces forces présumées ennemies, dans les Indes occidentales, ainsi que le nombre et l'état des vaisseaux ancrés au Ferrol (3).

(1) *Lettre du vice-amiral Proby*, 3 octobre 1766.

(2) *Dépêche à l'amiral Spry*, commandant en chef la flotte de la Méditerranée, 7 mars 1769. N° 1134.

(3) *Lettre de Sir G. Rodney à l'Amirauté*, 19 septembre 1771.

La jalousie mercantile ne s'adoucissait pas depuis le temps du traité d'Utrecht; les conventions diplomatiques restaient impuissantes contre l'animosité qu'elles n'avaient d'ailleurs jamais tenté sérieusement d'affaiblir ou de canaliser. Les Lords du commerce, dans un *Mémoire* au ministre, se plaignaient « du grand déclin du trafic anglais dans les contrées du Levant, affecté principalement par la croissance de celui des Français » (1) ; mais le commandant Proby par un *rapport* adressé à l'Amirauté annonçait bientôt « avec la plus grande satisfaction que le commerce français lui paraît ruiné en Grèce et en Turquie, aucun navire français n'ayant été vu cette année (1770) dans le Levant » (2).

Il est vrai qu'en même temps Louis XV employait ses facultés sournoises au projet d'invasion de l'Angleterre. Deux mois après la signature du dernier traité de paix, dès le 7 avril, il ordonnait de faire procéder à des études « pour faciliter l'exécution des projets que les circonstances pourraient amener à former un jour très éloigné ».

C'est alors qu'un officier intelligent, M. de la Rozière, fut envoyé en mission secrète durant plus d'une année pour reconnaître les côtes anglaises (3). Heureusement le tact et la prudence de cet agent évitèrent toute complication, mais seul un grand événement extérieur pouvait modifier cet état de malaise, de défiance et d'excitation perpétuelle. Il ne tardera pas à se montrer à l'horizon.

(1) *Mémoire du 3 septembre 1766. — Calendar of Home Office Papers.*
(2) *Dépêche du 3 octobre 1770. — Calendar of Home Office Papers.*
(3) *Correspondance secrète,* Boutaric. — *Mémoires du duc d'Aiguillon,* p. 50.

CHAPITRE VIII

LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE ET SES CONSÉQUENCES CONCLUSION

« Si la Grande-Bretagne, après avoir conquis le Canada sur la France le lui avait restitué, les Américains seraient encore de fidèles sujets; leurs craintes leur tiendraient lieu d'affection pour la mère-patrie. Le besoin continuel qu'ils auraient de ses secours les forcerait à parler avec plus de modération de leurs propres ressources. »

Cette affirmation des conséquences de l'annexion du Canada reste gravée dans un document historique : la *Réponse du ministère anglais* à la *Déclaration du Congrès de Philadelphie,* sous la rubrique : *The Rigths of Great Britain against the Claims of America* (1).

On a fait honneur à M. de Choiseul d'avoir prévu que la cession du Canada entraînerait pour l'Angleterre la perte de ses colonies septentrionales. Le fait est consigné, au cours des négociations, par l'ambassadeur anglais Stanley : il annonce que le ministre français l'a franchement averti de cette éventualité (2).

La liaison de ces deux événements, émancipation des Anglo-

(1) *Les droits de la Grande-Bretagne contre les réclamations des Américains.*
(2) *Lettre de Hans Stanley à W. Pitt,* 1760; dans Thackeray, *Chatham.*

Américains par suite d'une mainmise sur le Canada, ne saurait prendre le caractère de prophétie; le propos ou la prédiction se retrouve sous différentes formes chez des hommes de sentiments politiques dissemblables. Montcalm (mort en 1759) avait déjà écrit : « Il y a longtemps que toutes les colonies anglaises auraient secoué le joug et que chaque province se serait érigée en république si la crainte du voisinage des Français ne les avait arrêtés... Dès que le Canada sera conquis et que ses habitants ne feront plus qu'un même peuple avec les colonies anglaises, vous imaginez-vous que celles-ci persévéreront toutes dans leur soumission, quand l'Angleterre formera quelque entreprise préjudiciable à leurs intérêts? »

Quand M. de Vergennes, alors ambassadeur près du Grand Turc, apprit les conditions de la paix de 1763, il dit à son entourage, devant un voyageur anglais : « Les conséquences de l'entière cession du Canada sont évidentes; je suis persuadé que l'Angleterre ne sera pas longtemps à se repentir d'avoir écarté le seul obstacle qui pouvait tenir ses colonies en respect. » M. de Vergennes a rappelé lui-même ce propos à l'ambassadeur à Paris, lord Stormont, au début de la lutte de l'indépendance américaine (1).

Les Anglais ne tardèrent pas eux-mêmes à reconnaître ce fatal enchaînement : un de leurs ministres, lord Mansfield déclarait à la tribune que depuis le traité de Paris « il n'avait jamais cessé de penser que les colonies du Nord méditaient de former un Etat indépendant » (2).

Aucune des guerres soutenues par la France au courant du siècle n'alluma un enthousiasme national semblable à celui qu'excita la révolte des colons américains ; il naissait de sentiments d'ordres divers : orgueil blessé par les stipulations de la dernière

(1) Reproduite dans *Observations sur le Traité de 1763*, par le baron de Ste-Croix, 1780, Amsterdam.

(2) *Lettre de Lord Stormont à lord Rochford*, 31 octobre 1775.

paix, désir de vengeance contre l'Angleterre, intérêts politiques et commerciaux qui attendaient de ces combats la liberté des mers et l'affranchissement du commerce.

L'événement dépassait la mesure d'une insurrection coloniale contre la métropole. L'extrême confiance en soi que manifestaient les Américains et dont ils bénéficient encore de nos jours, autorisait bien des conjectures; leur principal porte-paroles Thomas Payne (1), annonçait « qu'il leur était plus aisé d'opérer une révolution en Angleterre qu'à la Grande-Bretagne de soumettre l'Amérique. Quelques milliers d'hommes qui débarqueraient avec le dessein de déposer Georges III, de faire passer les ministres en jugement et de placer sur le trône le duc de Gloucester réussiraient sûrement » (2).

Chaque jour il devenait plus évident que cette querelle engagerait une guerre maritime générale. Les nations européennes y virent bientôt une occasion de porter échec à l'arrogante suprématie navale de l'Angleterre. Le cabinet espagnol, quoique l'alliance avec la France fût alors bien cimentée, se déclarait pour l'ajournement, suivant le mode d'atermoiement qui était sa règle constante.

On voit paraître encore dans la correspondance échangée cet argument diplomatique suranné qu'une guerre peut être circonscrite par la surface des eaux : « Les deux Cours doivent tendre tout particulièrement à ce que la guerre, si elle devenait indispensable, fût uniquement une guerre maritime, en sorte que la France et l'Espagne n'étant pas les agresseurs, la Grande-Bretagne se trouvât privée du secours et de l'appui par diversion de ses alliés continentaux (3). »

L'Espagne visait la reprise de la Jamaïque et de Gibraltar, et

(1) *La Crise Américaine*, 1777, par Th. Payne, le futur député de Calais à la Convention.

(2) *Chambre des Lords*, 20 décembre 1775.

(3) *Correspondance de M. d'Ossun*, janvier à avril 1777.

ne dissimulait pas son intention de chasser les Anglais de la baie de Honduras, où ils s'étaient acquis par force le droit de couper le bois de campêche, et d'édifier sur le rivage des établissements temporaires où ils élevaient la voix en maîtres : sujet constant de discussion et matière à conflits, comme jadis avec le *Vaisseau de permission.*

Le cabinet de Louis XVI, continuant la politique modeste de son prédécesseur, était au contraire éloigné de songer à aucune compensation territoriale ; ce désintéressement excessif est exposé par M. de Vergennes au ministre espagnol : « Sa Majesté n'hésite pas à déclarer qu'en ce qui la concerne elle ne connaît en Amérique comme en Europe aucun objet assez séduisant d'acquisition pour compenser à ses yeux les hasards et les calamités d'une longue guerre (1). »

Le *Traité d'alliance avec les Etats-Unis* consacre ce désintéressement d'une façon extraordinaire ; non seulement la France ne se réserve aucun avantage colonial ou commercial, mais elle signe, sous une forme détournée, un nouveau renoncement à la propriété du Canada :

Art. 6. — La France renonce à posséder jamais les Bermudes ni aucune partie du continent de l'Amérique septentrionale qui, avant le traité de Paris de 1763 « ou en vertu de ce traité, ont été reconnus comme appartenant à la couronne de la Grande-Bretagne » (2).

Par l'article précédent, les Américains acquéraient l'assentiment de la France à la conquête armes à la main, de cette colonie canadienne que l'on ne pouvait alors qualifier d'*ancienne*, car il s'était écoulé juste quinze ans, et la population restée française n'était pas encore mêlée d'éléments étrangers (3).

(1) *Lettre au Ministre espagnol Florida Blanca*, avril 1777.

(2) 6 février 1774, *Recuei De Clercq*, Supplément, 114.

(3) On ne comptait encore que 3.000 Anglais sur 100.000 habitants environ.

Pour mieux tenir à distance les nations européennes et particulièrement la France, les Etats-Unis « se réservaient de tenter la réduction des îles Bermudes et des parties septentrionales de l'Amérique qui sont encore au pouvoir de la Grande-Bretagne, lesdites îles et contrées en cas de succès entreront dans la confédération ou seront dépendantes des Etats-Unis » (art. 5).

On observera ce trait curieux : par une sorte de pudeur, ces articles évitent de prononcer les noms de *Canada* ou de *Nouvelle-France* qui restent voilés sous la dénomination de *parties septentrionales de l'Amérique*. Le seul avantage matériel stipulé en notre faveur était la garantie par les Etats-Unis, « pour toujours, envers et contre tous » des possessions actuelles de la Couronne de France en Amérique, ainsi que de celles qu'elle pourra acquérir par le futur traité de paix (art. 11).

Or nous savons combien peu nombreuses restaient nos colonies dans cette partie du monde. Il est vrai que l'article 8 autorisait la France à les accroître, mais uniquement parmi les îles du golfe du Mexique (1). Or, la Jamaïque étant revendiquée par l'Espagne, le choix ne pouvait s'exercer que sur ces quelques Antilles déjà ballottées de l'une à l'autre puissance : Tabago, Barbade, la Dominique, Saint-Vincent, la Grenade et les Grenadilles, et quelques autres moins connues comme Newis, Monserrat, etc.

Sur l'opportunité de reprendre le Canada le gouvernement était demeuré fort indécis avant la signature du traité. Il y a sur le sujet une sorte de consultation très étendue qui paraît avoir été demandée à Turgot : le *Mémoire au roi sur la manière dont doivent être envisagées les suites de la querelle entre l'Angleterre et ses colonies* (2).

(1) « Si Sa Majesté Très Chrétienne juge à propos d'attaquer aucune des îles situées dans le golfe du Mexique ou près dudit golfe qui sont actuellement au pouvoir de la Grande Bretagne, toutes lesdites isles en cas de succès appartiendront à la Couronne de France. »

(2) *Œuvres de Turgot*, II, 551, daté du 6 avril 1776.

Après avoir examiné la question sous toutes ses faces, après avoir exposé que le Canada s'enrichirait, se peuplerait par le voisinage des Etats-Unis, et se suffirait à lui-même, Turgot ajoute : « Il ne nous serait plus qu'utile sans nous rien coûter, et lorsque les colonies anglaises auraient recouvré leur liberté, le pis aller serait que le Canada devînt aussi moins dépendant et se gouvernât lui-même sous le protectorat de la France, ce qui n'aurait aucun inconvénient. »

Mais Turgot n'émet ces idées que pour fournir à sa démonstration l'occasion de les repousser, et il conclut en conseillant de se borner à des mesures de défense et de précaution, « le changement arrivé dans l'état politique de l'Amérique ne pouvant plus nous faire regarder la possession du Canada comme avantageuse ; je ne vois que trois points où la puissance britannique puisse être attaquée : Port-Mahon et Gibraltar, l'Inde, la Grande-Bretagne elle-même ».

L'opinion de La Fayette restait flottante sur ce grave sujet; l'indécision ressort amplement de la lettre suivante, peu connue, adressée à M. de Vergennes, le 18 juillet 1779 (1) :

« L'idée d'une révolution au Canada paraît charmante à tout bon Français... Les avantages et les inconvénients de ce projet demandent une grande discussion dans laquelle je n'entrerai pas ici. Vaut-il mieux laisser aux Américains un objet de crainte et de jalousie par le voisinage d'une colonie anglaise, ou bien rendrons-nous la liberté à nos frères opprimés pour retrouver tous les profits de nos anciens établissements, sans en avoir la dépense et les déprédations? Les opinions sont très partagées sur cet article (2). »

(1) D'autres lettres expriment une opinion différente. — Il semble que La Fayette ignore le texte de l'article VI du traité d'alliance avec les Etats-Unis (6 février 1778) reproduit plus haut.

(2) *Lettre de La Fayette*, *Revue rétrospective;* série II, tome 8, 292.

Il faut dire que les Canadiens eux-mêmes étaient fort divisés, et que les longues années d'hostilités contre les *Bostoniens* (ils nommaient ainsi les habitants de toutes les colonies anglaises) les maintenaient dans la défiance et les éloignaient de la confédération voisine.

L'Angleterre, toujours habile à se tirer des plus mauvais pas, venait de donner satisfaction aux plus vives instances de la population d'origine française : un acte soumis au Parlement reculait les limites fixées précédemment à la province de Québec, la législation française était rétablie, d'autres articles assuraient aux catholiques un plus libre exercice de leur religion et les dispensaient du serment.

La petite aristocratie féodale et le clergé, véritables maîtres de la contrée, prirent parti pour la métropole; les historiens du Canada hésitent encore à se prononcer sur cette politique, tant la question religieuse prime en ce pays toutes les autres considérations.

« En demeurant sujets britanniques, dit un de leurs panégyristes, les Canadiens obéissaient à l'instinct secret et sûr de la conservation nationale (1). »

Ceux qui les dirigeaient craignaient l'influence active, dissolvante, de la future république américaine et son protestantisme intransigeant; ils préférèrent l'occupation étrangère, quoique oppressive, mais plus respectueuse de leur religion et de leurs vieilles coutumes. La Nouvelle-France était définitivement perdue et reperdue pour nous.

Quelques jours après la signature du traité d'alliance avec les États-Unis, l'Espagne et le Portugal s'unissaient par une convention dans le but de garantir mutuellement leurs possessions de

(1) Rameau de St-Père, *La France aux Colonies*, p. 133.

l'Amérique méridionale (1), convention à laquelle la France adhéra par la suite.

L'Espagne s'annonçait comme pouvant disposer de 29 vaisseaux et 33 frégates. Au moment d'opérer, la moitié seulement de ces unités navales fut en état de prendre la mer, mais cette assistance médiocre s'augmentait pour ses alliés de la valeur des colonies espagnoles, dont les excellents ports étaient de précieux auxiliaires dans une campagne lointaine.

En France, le ministre de la Marine, M. de Sartine (1774-80) avait construit des navires, recruté des hommes, organisé un nouvel arsenal, celui de Lorient, devenu propriété de l'Etat depuis la chute de la Compagnie des Indes. La marine royale alignait alors 78 vaisseaux et 69 frégates (chiffres authentiques pour 1779), mais le matériel, les approvisionnements, les munitions étaient insuffisants ainsi que les cadres d'officiers pour faire manœuvrer et diriger ce nombre important de navires (2).

Les griefs relevés par Louis XVI contre les agissements de l'Angleterre, lors du début des hostilités, sont les mêmes qu'invoquaient ses deux ancêtres Louis XIV et Louis XV, la date seule était changée : « La saisie en mer et la confiscation des navires appartenant à mes sujets, faites par l'Angleterre contre la foi des traités, le trouble continuel et le dommage que cette puissance apporte au commerce maritime de mon royaume et de mes colonies... m'ont forcé de mettre un terme à la modération que je m'étais proposée... (3). »

Comme l'Espagne restait en arrière et ne pouvait se décider à entrer en lice, on eut recours à la plume de Beaumarchais pour exciter les puissances maritimes. Son talent de polémiste n'apparaît guère dans *Le Vœu de toutes les Nations et l'Intérêt de toutes*

(1) *Traité entre le Portugal et l'Espagne*, 1er mars 1778, *Martens*, I, 709.
(2) V. le lieutenant Henri Rivière, *La Marine royale au XVIIIe siècle.*
(3) *Louis XVI au duc de Penthièvre*, 10 juillet 1778.

les Puissances dans l'abaissement et l'humiliation de la Grande-Bretagne. Il y examine la situation à l'égard de chaque puissance, et conclut qu'elles se doivent liguer contre l'Angleterre, l'Espagne en tête : « Le ministère espagnol ne peut se dissimuler les vues d'ambition qui rongent la Grande-Bretagne vis-à-vis de ses possessions d'Amérique... L'Espagne doit sentir sans doute l'obligation où elle est d'entretenir une amitié et une alliance inviolables avec la France qui la mette en état de conserver ses droits, ses privilèges et ses possessions (1). »

Le *Mémoire diplomatique*, long et diffus, qui fut alors adressé (juillet 1779) aux cabinets européens pour exposer la conduite de la France, répète les doléances antérieures, sans que la politique coloniale soit autrement dessinée que par la recherche de la liberté des mers.

Le *Mémoire* définit de façon étrange la cause de l'animosité « que le roi d'Angleterre a manifestée et communiquée à son Parlement qui n'est autre que de n'avoir pu rallier à sa couronne les Américains pour les armer contre la France... Dès lors Sa Majesté a dû inviter le Roi Catholique à se joindre à elle en vertu de leurs engagements pour venger leurs griefs respectifs, et pour mettre un terme à l'empire tyrannique que l'Angleterre a usurpé et prétend conserver sur toutes les mers ».

Quand l'Espagne prit enfin part à la guerre, quand les Pays-Bas furent ensuite contraints de suivre, et que les nations du Nord déclarèrent leur neutralité armée, il y avait là pour la France une occasion unique d'affaiblir l'Angleterre et de devenir à ses dépens une grande puissance coloniale (2).

(1) Sans lieu (Paris) 1778, 8°.

(2) Les Anglais agissaient avec une décision et une rapidité qui leur assuraient les premiers succès et intimidaient l'adversaire. Les Pays-Bas s'étaient adressés aux puissances du Nord qui conservèrent leur neutralité en ergotant sur la ques-

Cette ambition n'était ni dans le sentiment public ni dans les vues du gouvernement ou du souverain ; la mentalité se dirigeait vers d'autres objets : déjà l'on percevait l'horreur inspirée par la traite et l'esclavage des noirs, horreur qui commençait à dominer bien des consciences (1).

La France prit le rôle le plus noble, et il n'est pas certain que le prestige, l'influence morale qu'elle acquit en ce cas, et dont le bénéfice durera jusqu'aux siècles futurs, ne dépassent amplement dans le patrimoine national la valeur des territoires coloniaux qui lui ont alors échappé. Il y a une grandeur immatérielle, rebelle à toute estimation, pour laquelle les 6,000 hommes de Rochambeau, et l'escadre de Suffren allant secourir les colonies hollandaises, ont fait plus que des conquêtes nouvelles de territoires.

En même temps que les Etats-Unis recevaient une aide précieuse, la France protégeait les possessions de l'Espagne et des Pays-Bas, ou contribuait efficacement à leur défense ; elle rappelait ainsi à elle les Hollandais, qui, depuis plus d'un siècle, la regardaient comme leur ennemie naturelle. Malheureusement ces deux alliés continuaient à professer leur défiance habituelle ; les opérations navales ne purent être concertées, le défaut d'entente entre les chefs et les gouvernements empêcha de triompher complètement et de briser le despotisme maritime de l'Angleterre.

Le *Traité d'alliance* conclu en 1785 (10 novembre) avec les

tion de fait ; il est dit dans la *réponse de la Suède :* « L'Angleterre déclara la guerre aux Provinces-Unies, et força la République de sortir de la classe des puissances neutres pour se ranger parmi les puissances belligérantes. Tout cela se passa avec une rapidité si prodigieuse que les ambassadeurs furent rappelés, des lettres de marque expédiées, et plusieurs navires hollandais pris, avant que la nouvelle de l'accession faite à St-Pétersbourg pût arriver à la Haye. » La *Déclaration de guerre* de l'Angleterre est du 20 décembre 1780 ; elle prévenait de quatre jours la signature de l'acte d'accession des Pays-Bas à St-Pétersbourg, 24 décembre.

(1) Une Société anti-esclavagiste s'était fondée à Paris vers 1770

Etats Généraux essaya d'obvier à cet inconvénient majeur, mais il était trop tard. L'article 5 stipula que le secours en vaisseaux et en troupes « serait quant aux opérations entièrement soumis aux ordres du commandant en chef de la puissance requérante » (1).

En 1783, les Pays-Bas se refusèrent même à une négociation commune, et cherchèrent à conclure une paix séparée, ce qui n'était pas pour améliorer leur situation; cependant le cabinet de Versailles ne signa le *Traité de Paris* (3 septembre 1783) qu'après que les *Préliminaires de paix* eurent été arrêtés entre Anglais et Hollandais (2 septembre) comme s'il eût voulu s'assurer de leur sort.

Le résultat obtenu, à part le grand fait de l'indépendance des Etats-Unis, ne consistait qu'en restitutions effectuées par la Grande-Bretagne aux trois puissances qu'elle avait dépouillées; c'était tout un remaniement des cartes géographiques. A l'égard de la France, ces restitutions n'étaient proprement que des échanges, car elles se compensaient presque chez les deux adversaires.

« Art. 7. — Le Roi Très Chrétien restitue à la Grande-Bretagne les Isles de la *Grenade* et les *Grenadins*, *Saint-Vincent*, *la Dominique*, *Saint-Christophe*, *Newis* et *Monserrat*.

« Art. 10. — Le Roi Très Chrétien garantit de son côté au roi de la Grande-Bretagne la possession du *Fort James* et de la *rivière Gambie*. »

Les Anglais pouvaient craindre beaucoup plus de notre part, ils ne tardèrent pas à le laisser entendre : « Les conditions du traité étaient aussi favorables que nous pouvions avoir droit de les espérer. Nous nous bornions à concéder aux Américains l'in-

(1) L'article VI fixe ce secours de la part de la France à 10.000 hommes d'infanterie, 2.000 de cavalerie, 12 vaisseaux, 6 frégates et de la part de la Hollande à la moitié seulement de ces unités.

dépendance que par le fait ils avaient déjà conquise; nous rendions aux Français *Pondichéry* et *Chandernagor*, les comptoirs du *Sénégal*, et l'île *Sainte-Lucie*. Nous rendions aux Espagnols *Minorque* et les *Florides* (1), mais nous conservions notre empire dans l'Inde ; nous conservions le rocher de *Gibraltar* contre lequel les deux grandes puissances bourboniennes avaient vainement essayé leurs forces » (2).

L'Espagne n'avait à restituer à l'Angleterre que les *îles Bahama* et de *la Providence* (art. 7) ; la seule perte des Hollandais restait *Negapatam*, avec cette curieuse réserve d'une faculté d'échange le jour où ils auraient une offre d'égale valeur à proposer à l'Angleterre.

Avec ces quelques restitutions la France pouvait de nouveau figurer comme puissance coloniale de second ordre ; M. de Vergennes s'en déclarait satisfait : « La France, disait-il à Louis XVI, n'a besoin ni d'agrandissements ni de conquêtes (3). »

Dans la ferveur amicale du moment les provinces de l'Union américaine prenaient à bien des yeux la vision d'un énorme débouché colonial, en y ajoutant le Canada que l'on commençait à regretter depuis sa perte définitive et consacrée.

Mais l'industrie française était trop en retard pour profiter de ces dispositions passagères ; ses marchandises ne pouvaient entrer en concurrence ni pour la qualité, ni pour l'assortiment, ni pour les prix avec celles de la Grande-Bretagne (4). Cette magnifique clientèle de l'Amérique septentrionale ne fut qu'un mirage bien-

(1) L'article VI du traité réglementait la faculté laissée aux Anglais de couper le bois de campêche au Honduras et à Balise.

(2) Stanhope, *Life of Pitt*.

(3) *Mémoire au Roi*, *29 mars 1784*. — *Politique de tous les Cabinets*, II, 425.

(4) « Il me semble incontestable que nous avons une extrême supériorité pour nos manufactures, que nous en possédons qui nous sont exclusives, que pour presque toutes nous avons l'avantage sur nos voisins, de manière à prévenir toute espèce de concurrence. » Pitt, *Discours sur le traité de 1786*, tome IV du Recueil.

tôt effacé, tandis que l'ancienne métropole, honnie, battue et chassée de la maison, rentrait par une autre porte avec de pleines cargaisons.

Le *Traité de Commerce (de 1786)* avait été prévu dans une *Déclaration* placée à la suite du traité de 1783, conçue en ces termes : « Le roi très chrétien en proposant de nouveaux arrangements de commerce n'a d'autre but que de rectifier d'après les règles de la réciprocité et d'après les convenances mutuelles, ce que le traité de commerce signé à Utrecth peut enfermer de défectueux. » Ces instructions furent dépassées.

Les négociations commerciales terminées en 1786, et conduites par le rusé plénipotentiaire Eden furent un véritable marché de dupes. Elles avaient été déjà qualifiées de *bévue diplomatique ;* on n'en peut plus douter depuis la récente publication de la *Correspondance d'Eden* (1). Les stipulations nouvelles effrayèrent les négociants français et les rendirent encore plus timorés (2); ils abandonnèrent la partie à leurs rivaux d'outre-Manche, si bien que Pitt prétendait établir une distinction et une distance entre la vocation commerciale et industrielle de l'Angleterre et la vocation purement agricole de la France, dans laquelle il aurait voulu la voir se confiner. Quand le représentant français essayait d'obtenir quelque amélioration, le ministère anglais se réfugiait derrière le Parlement et le vœu populaire, et répondait par un *non possumus* « que le Cabinet britannique consentait déjà à tant de sacrifices qu'il lui importait de ne pas pousser à bout le mécontentement de la nation ».

De sorte que le *Traité de Paris (1783)* doublé par celui de

(1) Par M. Camille Blech, archiviste, sur les originaux du *Foreign Office.*

(2) « Le traité de commerce que l'Angleterre a eu l'art de négocier avec la France est le coup le plus funeste qu'un ennemi caché ait jamais porté à celui avec lequel il se disait en paix. » Anquetil-Duperron, *Traité de l'état du Commerçant*, 1783.

Versailles (1786) n'amoindrit aucunement la Grande-Bretagne, « elle sauvait même sa dignité, *car elle ne cédait à la Maison de Bourbon qu'une partie de ce qu'elle lui avait pris dans les guerres précédentes ;* mais au moment même on ne reconnut pas tout le poids de ces diverses considérations ». (1).

Quand les signatures furent échangées, et que les conventions additionnelles furent libellées, Pitt put enfin manifester sa joie intime à la tribune : « Il me semble que c'est une réflexion consolante pour un Anglais que de penser qu'après une guerre si dangereuse, après avoir risqué jusqu'à notre existence, notre fermeté et notre résistance ont forcé la France à nous ouvrir les bras, et à établir avec nous un traité commercial qui nous offre de si grands avantages (2). »

Quoique le *Traité de 1783* soit l'acte diplomatique le plus important au XVIIIe siècle et qu'il semblât assurer une ère de tranquillité, la pacification ne fut pas complètement acquise entre Français et Anglais. La question mercantile divisait encore plus profondément les deux peuples qu'après Utrecth. De ce côté de la Manche les années qui s'écoulèrent de 1786 à 1790 furent remplies par les récriminations unanimes des négociants et des Chambres de commerce contre les dernières conventions, outre les plaintes journalières contre les artifices et les contrefaçons des Anglais.

Ils restaient toujours les adversaires, les ennemis historiques ; aussi la politique de Choiseul, celle de l'alliance espagnole et du *Pacte de famille* continuent-elles à dominer malgré les idées nouvelles qui semblaient devoir entraîner vers d'autres amitiés. Il est même remarquable que durant la Révolution, dont les Assemblées ne sont pas tendres pour les actes et les hommes de l'ancien régime, la personnalité de Choiseul soit toujours respectée par les orateurs

(1) Macauley, *Œuvres diverses : Pitt.*

(2 *Recueil de discours de Fox et Pitt,* tome IV, 12 février 1787.

et les publicistes, quand ils ne la citent pas avec éloge pour s'appuyer sur son autorité.

Le 26 août 1790, l'Assemblée nationale décrétait : « Que le roi sera prié de faire négocier immédiatement avec les ministres de Sa Majesté Catholique à l'effet de resserrer et perpétuer par un traité des liens utiles aux deux nations. » C'était à la suite d'une intervention de Barnave, Ch. Lameth, Mirabeau et Boutidoux qui étaient montés à la tribune pour dire que la France « ne pouvait s'isoler sans voir le terme de sa véritable grandeur ».

On ne peut se dissimuler, avaient-ils proclamé, « les services réels que l'Espagne a rendus à la France. Telle est notre position géographique que nos possessions au delà des mers ne peuvent être protégés sans que cette protection s'étende aux possessions espagnoles... L'Angleterre ne peut que chercher à attirer l'Espagne pour l'éloigner de nous ; il est indispensable de continuer l'alliance entre les deux nations en négociant des conditions plus convenables (1) ».

Quand ce débat et ce vote furent connus à Londres, on transmit de cette ville à la *Gazette nationale* cette appréciation qui n'est pas pour surprendre : « Cette interprétation du *Pacte de Famille* ne plaît point du tout ici (2). »

Une ligue des puissances maritimes, plus étendue qu'elle ne l'avait été vers 1780, fut considérée comme nécessaire. Le *Moniteur* publia alors une prétendue *Lettre de Francfort* destinée à ouvrir les yeux aux nations intéressées, à tenter une association pour la liberté des mers et la protection des colonies : « La France est la seule digue que l'on puisse opposer au despotisme anglais sur les mers. Si cette digue est renversée, toutes les affaires seront subordonnées à la volonté de l'Angleterre qui a le plus grand intérêt à exercer un monopole universel pour attirer toutes les

(1) *Procès-verbal de la séance du 26 août 1790.*
(2) *Gazette Nationale*, *Lettre de Londres*, 3 septembre 1790.

richesses du globe et payer ses nombreuses dettes. Si donc la France tombe, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, la Suède, la Russie, le Danemark, Venise, Gênes, deviennent tributaires de l'Angleterre ; toutes les matières premières, toutes les marchandises passeront par les mains des Anglais (1). »

On fit aussi répandre une étude sur l'*Acte de navigation ;* une autre sur la *Ruine du commerce hollandais par l'Angleterre*, mais ces tentatives de suggestion demeurèrent sans effet.

La Grande-Bretagne chercha à se venger de la France et de l'Espagne avec les armes qui avaient été employées contre elle : elle dépêcha des Commissaires royaux dans les colonies pour y proclamer l'indépendance, au besoin avec l'aide des escadres qui les accompagnaient. « La Proclamation royale avait été rédigée dans la supposition que les colonies ne feraient aucune résistance, mais loin que les choses se soient passées de la sorte, les habitants ont défendu le terrain pied à pied (2). »

Cependant c'est par cet artifice que la Martinique fut encore détachée de la métropole, et il paraît démontré que la perte de Saint-Domingue, la plus grosse perte coloniale que la France ait jamais éprouvée, est due aux secours de tout genre que l'Angleterre y fit passer pour seconder la révolte. L'attachement à la mère-patrie était transformé en patriotisme local dans ces pays tropicaux : un ancien gouverneur, officier général de la marine, ne craint pas de conclure que la France est plus intéressée à la conservation de ses colonies que celles-ci ne le sont à rester dans la dépendance ; « elles trouveront toujours des puissances prêtes à les nourrir et à les protéger » (3).

Malouet, qui connaît le pays mieux que personne, se félicite de

(1) *Lettre datée du 5 novembre 1791*, dans le n° du 18 novembre.

(2) *Chambre des Communes*, séance du 4 mai 1795.

(3) *Mémoire sur l'Administration de la Marine et des Colonies*, par M. Bory, 1789.

l'intervention anglaise au point de vue des intérêts individuels ; il explique ces agissements de la Grande-Bretagne sur ce que ses intérêts politiques et commerciaux sont bien plus liés à l'existence qu'à la possession des colonies (1). On était alors en 1795, l'indépendance de nos possessions n'entrait pas dans les idées de la Convention, elle y voyait un piège cachant des intrigues anglaises, que Boissy d'Anglas dénonça à la tribune en présentant le *projet de Consitution* pour les colonies :

« Relâchez les liens qui unissent vos colonies à la France et vous renoncez volontairement à la force de votre marine... Que les gouvernements de l'Europe ne s'y trompent pas, qu'ils sachent que ces prétendus systèmes d'indépendance ne sont qu'un des moyens du ministère anglais pour les faire tomber en son pouvoir, ou tout au moins s'en approprier le commerce (2) ».

Malgré ce réquisitoire, il est certain que des tendances vers un mouvement séparatiste se manifestaient antérieurement, car nous avons vu Louis XV les appréhender dans une lettre de sa *Correspondance secrète*. Turgot ne mettait pas en doute le détachement prochain de nos colonies « qu'il faudrait regarder non plus comme des provinces asservies, mais comme des Etats amis, protégés si l'on veut, mais étrangers et séparés. Voilà où toutes les nations européennes qui ont des colonies arriveront tôt ou tard, de gré ou de force... » Il pensait que les Anglo-Américains, pour s'assurer la liberté du commerce dans les deux Amériques, seraient obligés de devenir guerriers « non pour conquérir les colonies s'ils conservent quelque sagesse », mais pour les aider à s'affranchir, s'allier avec elles, ou les incorporer dans leur union (3).

Quoique ces prévisions judicieuses s'accomplissent et se vérifient encore de nos jours, nos colonies des petites Antilles échappèrent

(1) *Mémoires sur les Colonies*, 1796, tome V, 218, 228, 218.

(2) *Séance 17 thermidor an III.*

(3) *Œuvres de Turgot*, II, 551.

à la propagande anglaise séparatiste, ou furent dédaignées comme trop minuscules par le nouveau géant américain.

Conclusion. — La conclusion qui paraît ressortir de cette étude ne manque pas d'importance : Si au XVIII[e] siècle la France a perdu ou laissé perdre de vastes colonies encore dans l'enfance et sans valeur immédiate, *elle a sauvé, par contre, l'Amérique espagnole de l'ambition anglaise et peut-être de l'anglicisation, elle a conservé à la race latine ces vastes contrées, soit par l'aide matérielle, soit par la poursuite tenace d'une alliance décevante, soit par la crainte qu'elle inspirait toujours à la Grande-Bretagne, soit enfin par le sacrifice inconscient de ses propres colonies.* L'objet en est marqué comme dans une comptabilité régulière parmi les actes diplomatiques de 1762-63 : l'Espagne obtient de l'Angleterre la restitution de la Havane et de l'île de Cuba contre l'abandon de la Floride, et par compensation à cette perte de la Floride, la France cède la Louisiane à l'Espagne. En réalité, et mathématiquement, la Louisiane solde et acquitte la rançon de l'île de Cuba conservée à son ancienne métropole par cet instrument de paix.

La poursuite de la conquête des deux continents américains par la Grande-Bretagne, réclamée par le vœu public, en faveur au Parlement, dans la marine royale et chez les ministres, n'aurait rencontré d'autre obstacle sérieux que le patriotisme local des habitants, et la défense plus ou moins organisée des riches cités du Golfe et de la Terre Ferme : c'est un élément inconnu et incertain. On peut conjecturer que l'énergie castillane n'était là qu'endormie, tandis que l'Espagne, réduite à ses seules ressources, sans l'alliée fidèle qui la soutient, qui la stimule, qui la défend ou se sacrifie pour elle, aurait laissé sombrer son empire colonial dans l'indifférence.

TABLE

Chapitre I. — Valeur exacte des colonies françaises au xviiie siècle. 13
— II. — Le dédain des colonies au xviiie siècle 49
— III. — Marine et commerce au xviiie siècle. 65
— IV. — Situation politique et commerciale amenée par le rejet du traité d'Utrecht au parlement. — Animosité entre les deux peuples anglais et français. 85
— V. — La politique du ministère Fleury. — L'alliance espagnole 101
— VI. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Les limites de l'Acadie. — L'alliance autrichienne. 123
— VII. — Négociations de 1761-63. 149
— VIII. — La guerre de l'Indépendance américaine et ses conséquences. — Conclusion 171

CARTES

Carte des prétentions des Anglais, dressée par Bellin, ingénieur du roi, 1745 135
Carte publiée par la Société des Anti-Gallicans, London, 1750 . . . 159

Paris.—Imp. Paul Dupont (Cl.)




UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not
remove
the card
from this
Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU
HF.
S365p
85668
Author Schöne, Lucien
Title La politique coloniale sous Louis XV et.
Louis XVI.

